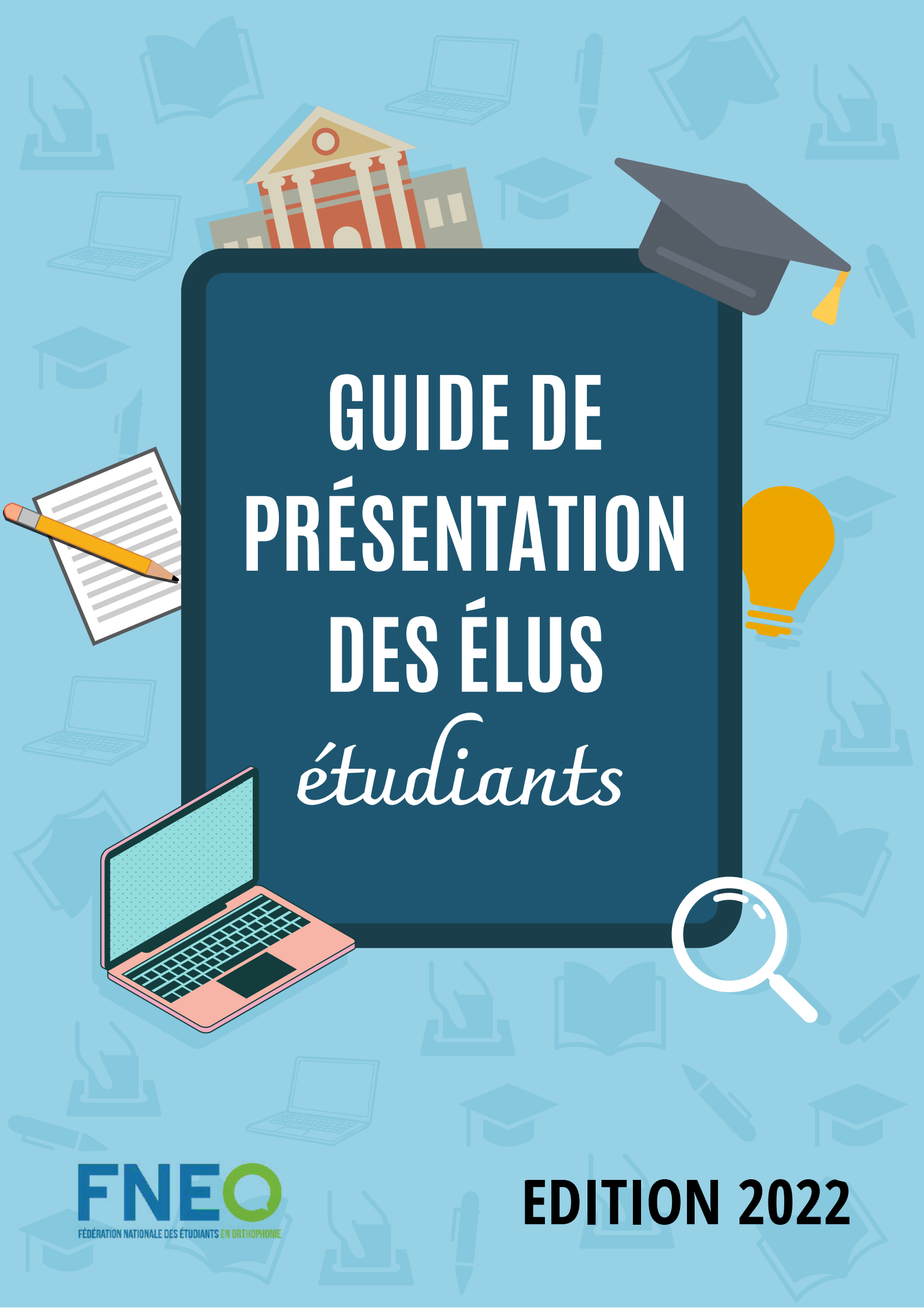




GUIDE DE PRÉSENTATION DES ÉLUS *étudiants*



Bienvenue dans le Guide de présentation des élus étudiants, édition 2021-2022 que Laure Delesalle, Vice-Présidente en charge du suivi des élus et de la démocratie étudiante du mandat 2020-2021 et moi-même avons à cœur d'alimenter et d'actualiser au vu des différents changements.

Je vous laisse avec ses mots et je vous souhaite une bonne lecture.

Bonjour à toi étudiant en orthophonie qui me lis,

Je suis très fière que tu puisses lire ce guide de présentation des élus étudiants dans sa version actualisée.

Édité sous le mandat d'Ysaline Girard en 2019, alors Vice-Présidente en charge du suivi des élus et de la démocratie étudiante, ce guide n'était plus tout à fait à jour du fait des dernières élections nationales ainsi que des différents bouleversements qu'il y a pu y avoir au sein de plusieurs universités.

Tu retrouveras dans ce guide tous les éléments te permettant de comprendre le monde qui paraît souvent obscur entourant les élus, les conseils et tout ce qui gravite autour, éléments qui ont peu changé depuis 2019 et qui n'ont donc pas été modifiés. La véritable nouveauté de cette réédition est l'ajout de fiches concernant le fonctionnement actuel des vingt-deux universités accueillant un département d'orthophonie. Tu découvriras alors comment s'organise ton université grâce à un travail de collaboration entre la FNEO et les différentes fédérations territoriales ainsi que divers acteurs locaux, que je tiens particulièrement à remercier pour leur aide dans ce projet qui n'aurait pas pu voir le jour sans eux. Tu retrouveras leurs coordonnées sur les différentes fiches, n'hésite pas à les contacter pour avoir plus d'informations.

J'espère que grâce à ce guide, le monde des élus n'aura plus de secrets pour toi et qu'il répondra à toutes les questions que tu peux te poser sur celui-ci.

Si malgré tout il reste des zones d'ombres, ou si tu souhaites devenir élu ou tout simplement si tu as envie de discuter de ce que tu as lu dans ce guide n'hésite pas à contacter la Vice-Présidente en charge du suivi des élus et de la démocratie étudiante de la FNEO.
Bonne lecture !

Laure DELESALLE, Vice-Présidente en charge du Suivi des Elus et de la Démocratie Etudiante 2020-2021 pour la FNEO

Eline Husser

Vice-Présidente en charge du Suivi des Elus et de la
Démocratie Etudiante 2021-2022 pour la FNEO



suivideselus@fneo.fr



www.fneo.fr

Sommaire

2 EDITO

3 SOMMAIRE

4 GLOSSAIRE

6 LES ACTEURS

- 7 - FNEO
- 9 - FAGE
- 11 - Fédérations territoriales
- 12 - Fédérations de filière
- 13 - Vice-Président Etudiant
- 14 - Vice-Doyen Etudiant
- 15 - Conseils universitaires
- 20 - CNESER
- 22 - ComUE
- 24 - CROUS
- 28 - CNOUS

S'INVESTIR DANS SA VIE ETUDIANTE 30

- S'investir dans la représentation étudiante - 31
- Pourquoi devenir élu ? - 33
- Etre élu étudiant - 34
- Les outils à ta disposition - 36
- Les événements - 38
- SNEE - 39

TES SERVICES 40

- FSDIE - 41
- AGORAé - 44
- Aides sociales - 45
- Valoriser ton engagement étudiant - 47

LIENS UTILES 49

TÉMOIGNAGES 50

AJOUTS DE LA RÉÉDITION 56

- RSE - 57
- EPE - 58
- Organisation de ton université - 59

Guide de présentation des élus étudiants - Edition 2022

Edité par la FNEO (association de loi 1901)

Contact : www.fneo.fr

presidence@fneo.fr

suivideselus@fneo.fr

Images : Unsplash, Freepik, Flaticon, FAGE

Rédaction : Ysaline Girard (Vice-Présidence en charge du Suivi des Elus et de la Démocratie Etudiante 2019), Laure Delesalle (Vice-Présidente Suivi des Elus 2021), Eline Husser (Vice-Présidente Suivi des Elus 2022)

Maquette : Sofia Cherif (2019), Laure Delesalle (2021), Léa Naït-Mouloud (2022)

Glossaire

- A -

AG : Assemblée Générale
AMF : Association des Maires de France
ANÉE : Association Nationale des Élus Étudiants
ARF : Association des Régions de France
ASAA : Aide Spécifique Allocation Annuelle
ASAP : Aide Spécifique Allocation Ponctuelle

- B -

BCS : Bourses sur Critères Sociaux
BIATSS : (personnels) de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
BIATOSS : (personnels) de Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Ouvriers de service, Sociaux et de Santé
BN : Bureau National
BU : Bibliothèque Universitaire
BVE : Bureau de la Vie Etudiante

- C -

CA : Conseil d'Administration
CAC : Conseil Académique
CCI : Contrôle Continu Intégral
CCloé : Calculateur Carbone libre des organisations étudiantes
CDEFI : Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs
CEVU : Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CFUO : Centre de Formation Universitaire en Orthophonie
CFVU : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
CNOUS : Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CNU : Conseil National des Universités
ComUE : Communauté d'Universités et d'Etablissements
CPS : Conseil Pédagogique et Scientifique
CPU : Conférence des Présidents d'Université
CR : Commission de Recherche
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSU : Centre de Soins Universitaire
CVEC : Contribution Vie Etudiante et de Campus

- D -

DDS : Dispositif De Solidarité
DP : Directeur Pédagogique

- E -

ECTS : European Credits Transfer System
EPCSCP : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

- F -

FAGE : Fédération des Associations Générales Étudiantes
FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

- J -

JO : Journal Officiel

- M -

M3C : Modalités de Contrôle des
Connaissances et des Compétences

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

MOOC : Massive Open Online Course

- O -

ORE : loi relative à l'Orientation et à la Réussite
des Etudiants

- P -

PDE : Promotion et Défense des Etudiants

PE : Parole Etudiante

- R -

RI : Règlement Intérieur

RSE : Régime Spécial d'Etudes

RU : Restaurant Universitaire

- S -

SIUMPPS : Service Interuniversitaire de
Médecine Préventive et Promotion de la Santé

SNEE : Séminaire National des Elus Etudiants

SNU : Service National Universel

SSU : Service de Soins Universitaire

SUMPPS : Service Universitaire de Médecine
Préventive et Promotion de la Santé

- U -

UE : Unité d'Enseignement

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UNAGEF : Union Nationale des Associations
Générales d'Etudiants de France

UNEF : Union Nationale des Etudiants de
France

UNI : Union Nationale Inter-universitaire

- V -

VSC : Volontaire en Service Civique

VPE : Vice-Président Etudiant

- W -

WEFF : Week-End de Formation de la FNEO



Les acteurs

Durant leurs deux années de mandat, les élus étudiants sont amenés à rencontrer et à travailler avec un grand nombre d'interlocuteurs, étudiants comme professionnels, qui sont membres des conseils dans lesquels ils siègent. **Il est important de les connaître, de cerner et comprendre leurs positions, leurs opinions, leurs arguments**, afin de favoriser un dialogue constructif sur les enjeux concernant la formation et la jeunesse, et ainsi mener un mandat efficient dans l'intérêt de tous les étudiants.

Tu trouveras dans cette partie une liste non exhaustive ainsi qu'un descriptif des acteurs à connaître pour mener à bien un mandat d' élu.

LA FNEO



La **Fédération Nationale des Etudiants en Orthophonie (FNEO)** est une association de loi 1901 créée en 2002 pour représenter les étudiants en orthophonie au niveau national et faire valoir leurs droits. À ce jour, les vingt-et-une associations d'étudiants en orthophonie existantes y adhèrent, ce qui représente **près de 4 500 étudiants**. Portée par ce réseau, la FNEO est donc animée par une forte valeur de **fédéralisme**.

Les objectifs de la FNEO sont :

- De **représenter les étudiants en orthophonie** et de **défendre leurs droits, leurs intérêts et leurs valeurs**
- De **former et informer** les étudiants en orthophonie sur les sujets les concernant pour les rendre **acteurs de leur formation, de leur vie étudiante et de leur future profession**
- D'**engager une réflexion continue** sur la nature et l'organisation de la formation
- **en orthophonie** ainsi que sur la profession pour permettre aux étudiants d'en expérimenter le potentiel
- De **favoriser le développement des projets** des étudiants en orthophonie
- De **promouvoir la vie associative et les projets de solidarité**
- D'**accompagner et de solidariser le réseau**

LE FONCTIONNEMENT DE LA FNEO

La FNEO est basée sur un **système de démocratie participative**, c'est-à-dire que le fonctionnement même de la structure ainsi que toutes ses positions sont **issus des étudiants**. Les membres du pôle présidence des associations étudiantes locales sont administrateurs de la FNEO. Leur rôle est de **faire le lien entre les étudiants de leur Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO) et le Bureau National de la FNEO**. Ainsi, l'ensemble des étudiants reçoivent les informations transmises par la FNEO et peuvent faire remonter leurs avis par le biais de leur association locale.

À la FNEO, il existe un poste spécialement créé pour les **problématiques de représentation universitaire**. Il s'agit du poste de Vice-Présidence en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante. Sa mission principale est l'accompagnement des élus étudiants en orthophonie qui vont eux-mêmes représenter les étudiants en orthophonie au local, défendre leurs droits et leurs intérêts, les informer sur les sujets les concernant.

Les administrateurs et le Bureau National se réunissent tous les deux mois, lors des Conseils d'Administration de la FNEO. Des Assemblées Générales ont également lieu lors du congrès National et des trois Week-Ends de Formation de la FNEO (WEFF) organisés dans l'année. Ces deux instances permettent aux administrateurs de **prendre les décisions qui vont définir le fonctionnement de la structure**. Ils votent les motions, définissent la ligne de conduite de la FNEO, élisent le Bureau National lors du Congrès, etc. **Ils se positionnent dans ton intérêt**, en fonction de ce que tu leur as fait remonter.

LES ACTIONS (NON EXHAUSTIVES) DE LA FNEO

- Siéger dans les groupes de travail et les instances nationales pour **porter la voix des étudiants**
- Maintenir le contact et **négoier avec les acteurs nationaux et régionaux** les sujets d'actualité qui concernent la formation et la profession dans l'intérêt des étudiants
- **Susciter et accompagner l'engagement étudiant** : associatif, citoyen, solidaire, fédérateur, etc.
- **Améliorer la formation professionnalisante** : formation initiale de qualité dans l'intérêt du patient, de l'orthophonie et du monde de la santé
- **Démocratiser l'accès aux études et à leur réussite** : vie étudiante, opportunités étudiantes, affaires sociales
- **Défendre les droits des étudiants en orthophonie** et œuvrer à l'amélioration de leurs conditions d'études
- **Sensibiliser aux perspectives professionnelles** : démographie, installation en libéral ou en salariat, revalorisation des compétences, etc.
- **Organiser des événements annuels** qui permettent aux étudiants de se rencontrer et de se former : le Congrès National et les trois WEFF
- Éditer et diffuser un magazine bi-annuel : le **Graine d'Orthophoniste**
- **Mettre à disposition des étudiants un Annuaire des Mémoires** rédigés par les étudiants en orthophonie et **renseigner sur l'accès à la recherche**
- **Développer la mobilité internationale** pour permettre aux étudiants de faire un stage ou un semestre à l'étranger

Depuis 2003, la FNEO est adhérente à la **Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)** et est donc **administratrice de celle-ci**. La FAGE nous apporte **poids, soutien, contacts et visibilité face aux instances supérieures**. Nos valeurs correspondent à celles de la FAGE et, par notre adhésion, nous participons activement au développement de la structure.

La FNEO, c'est donc des étudiants en orthophonie de toute la France qui agissent au quotidien pour la défense des droits d'autres étudiants en orthophonie.

79, rue Périer 92120 Montrouge



contact@fneo.fr



www.fneo.fr



@La_FNEO

LA FAGE



La **Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)** est la **première organisation représentative étudiante et de jeunesse de France**. Elle a été fondée en **1989** dans un but de fédérer les associations étudiantes autour des mêmes valeurs : humanisme, solidarité, indépendance et émancipation. C'est un **large réseau national d'élus étudiants locaux et nationaux ainsi que d'associations et de fédérations étudiantes**. Aujourd'hui, elle regroupe 35 Fédérations Territoriales (cf. page 11), 24 Fédérations de Filière (cf. page 12) et 3 membres associés. Cela porte le nombre d'associations locales adhérentes à 2 000, soit **environ 300 000 étudiants représentés**.

Son étendue territoriale et filiériste active et engagée, son double maillage efficient (territoire et filière) ainsi que la démocratie participative¹ sur laquelle repose tout son fonctionnement font de la FAGE la plus importante organisation étudiante de France.

La FAGE travaille sur deux grands pôles : la **représentation** et l'**innovation sociale**.

LE PÔLE REPRÉSENTATION

Au sein de son **pôle représentation**, la FAGE a pour but de **représenter et défendre les droits des étudiants et de la jeunesse au local, au national et à l'international**. Elle a pour objectif l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif ainsi qu'un libre accès à l'université pour tous. Elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études afin que tous les étudiants puissent s'émanciper et que l'enseignement supérieur reste un modèle d'**ascenseur social**.

La FAGE **suit et forme l'ensemble des militants et élus étudiants de son réseau étudiant**, afin de leur fournir une écoute et un accompagnement efficaces tout au long de leur mandat et ainsi optimiser et innover les projets qu'ils portent.

La FAGE milite pour permettre à chacun de s'exprimer et de prendre en main son avenir, notamment grâce à la **démocratie étudiante**. Celle-ci définit une part importante de la formation universitaire, c'est elle qui va permettre aux étudiants de **se saisir de leurs droits démocratiques** et de **porter leurs préoccupations dans les instances de leur université**.

La FAGE va également traiter des dossiers dépendant des **affaires sociales** (par exemple, les bourses sur critères sociaux) et **académiques** (par exemple, la défense de nos formations).

¹ Contribution active de l'ensemble des membres du réseau à la prise de décision pour la réalisation d'un objectif commun

LE PÔLE INNOVATION SOCIALE

En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, la FAGE est également actrice de l'innovation sociale. Elle mène des projets :

- De **prévention** (charte des événements responsables, formation des personnes de confiance pour les événements, etc.)
- De **citoyenneté** (le Calculateur Carbone libre des organisations étudiantes, etc.)
- De **solidarité** (projet AGORAé, épicerie sociale et solidaire et lieu de vie permettant de lutter contre la précarité et l'isolement des étudiants (cf. page 44), etc.)
- D'**orientation étudiante** (projet What's the fac...)

Si tu souhaites en savoir plus sur les différents projets d'innovation sociale que mène la FAGE, tu peux visiter leur site internet : www.fage.org

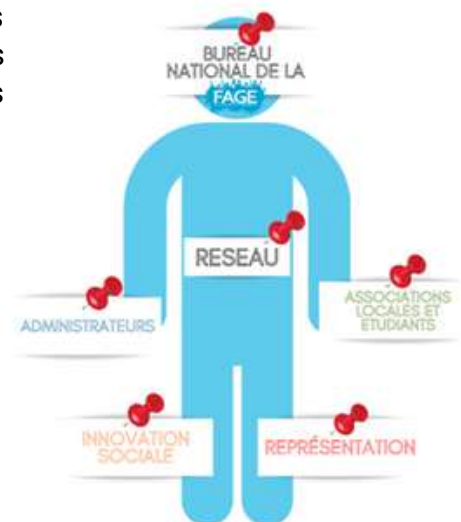
La FAGE est **indépendante** des partis politiques, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes. Elle se base sur une démarche **apartisan**¹, **laïque, militante, humaniste, progressiste et pragmatique** (c'est-à-dire fondée sur la pratique).

Force de propositions devant le Gouvernement et occupant respectivement cinq sur onze et trois sur huit sièges au CNESER et au CNOUS, la FAGE est reconnue **organisation étudiante représentative** par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), et est donc **considérée pour toutes les questions relatives aux sujets de la représentation de la jeunesse**. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est également reconnue **association de jeunesse et d'éducation populaire**.

Les administrateurs, présidents et présidentes des fédérations de territoire et de filière adhérentes à la FAGE, forment le **corps délibératif du réseau**. La FAGE construit sa politique au cours de ses Conseils d'Administration et de ses Assemblées Générales, durant lesquels elle consulte ses administrateurs qui votent alors les **orientations et positions portées par le réseau et le Bureau National de la FAGE**.

Le soutien de la FAGE est un apport considérable pour ses fédérations adhérentes, telles que la FNEO, de par sa **présence médiatique, son influence nationale et sa légitimité reconnue par les pouvoirs publics**.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un **outil citoyen** pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société. Ainsi, le réseau de la FAGE est incontournable sur les questions étudiantes et de jeunesse, et est donc un interlocuteur privilégié pour défendre et représenter l'intérêt général.



79, rue Périer 92120 Montrouge

01 40 33 70 70

contact@fage.org

www.fage.org

@La_FAGE

¹ Apartisan ne signifie pas apolitique. La FAGE ne se positionne pour aucun parti politique. En revanche, elle se positionne sur des sujets de société et de vie publique, elle est donc politisée.

LES FÉDÉRATIONS TERRITORIALES



Les fédérations territoriales regroupent différentes associations étudiantes d'une même ville ou d'une même région. Elles entourent, informent et encadrent leurs associations adhérentes pour qu'elles puissent développer et améliorer la vie étudiante.

Présentes au quotidien sur les campus, au plus proche des étudiants, les fédérations territoriales du réseau de la FAGE développent des projets répondant aux besoins sociaux des étudiants dans de nombreux domaines essentiels à l'accompagnement et à la réussite des étudiants : la formation, l'événementiel, la prévention, la solidarité, la culture, l'innovation sociale ou encore la représentation et la défense des étudiants. Ce qui va les différencier des fédérations de filière, c'est leur implication dans les problématiques universitaires globales au local : lancer le débat sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'université, informer sur l'orientation des lycéens et des étudiants, coordonner les élections centrales locales, etc.

Les fédérations territoriales sont également des interlocuteurs privilégiés pour les institutions locales, car elles apportent une expertise de terrain pertinente

Les fédérations territoriales coordonnent leurs équipes d'élus étudiants titulaires et suppléants actifs dans la défense des intérêts des étudiants. Ils peuvent répondre à tes questions au quotidien.

Génératrice d'engagement, l'activité des fédérations territoriales constitue une voie d'accès à un développement de compétences sociales pour les jeunes.



Carte des fédérations territoriales dans les villes possédant un CFUO

LES FÉDÉRATIONS DE FILIÈRE



Une fédération de filière regroupe les associations locales étudiantes d'une même filière d'études. Elle procure aux étudiants d'une même filière une **représentation nationale experte**. Tout comme les fédérations territoriales, elles suivent de près leurs associations adhérentes et les aident à développer leurs projets.

Les fédérations de filière et leur réseau mènent des **projets innovants répondant aux besoins sociaux des étudiants et à une insertion professionnelle de qualité**. Elles organisent également des événements de formation au cours desquels les étudiants peuvent en apprendre autant sur l'engagement étudiant que sur la future profession.

Là où les fédérations territoriales œuvrent **sur les territoires**, les fédérations de filière travaillent **au national** afin de porter les positions des étudiants au gouvernement ou toute instance pertinente. Celles-ci peuvent également **mener une réflexion au local** pour être au plus près des problématiques des étudiants de chaque ville.

La structuration nationale des fédérations de filière permet une réflexion approfondie et conduit à des propositions concrètes sur l'évolution des métiers et l'insertion professionnelle des jeunes. Elles sont des interlocuteurs privilégiés pour les institutions nationales et apportent un regard sur les métiers tournés vers l'avenir et la pluridisciplinarité des compétences.

En résumé

Lorsqu'une problématique est liée à la filière de l'étudiant, celle-ci est prise en charge par la fédération de filière. Mais lorsque la problématique est locale et touche plusieurs filières d'une même ville, elle sera portée par la fédération territoriale. De manière générale, les fédérations travaillent **"en double maillage"** c'est-à-dire qu'elles travaillent ensemble pour apporter chacune leur expertise et représenter au mieux les étudiants.

LE VICE-PRÉSIDENT ETUDIANT



Au CROUS comme à l'université, on trouve un **Vice-Président Etudiant (VPE)**, élu pour deux ans. Il est un interlocuteur privilégié pour l'administration de l'université ou le CROUS. Il peut être convié à des réunions institutionnelles ou présider certaines commissions ou assemblées. Il coordonne aussi l'équipe d'élus étudiants.

Il est consulté pour les questions de vie étudiante. Étudiant comme toi, il est totalement accessible et saura t'aiguiller au sein de l'université ou du CROUS.

LE VPE DE L'UNIVERSITÉ

Le **VPE de l'université** est élu parmi les élus CFVU lors du Conseil Académique (cf. page 17). Il a pour fonction de **représenter la voix étudiante dans les différentes commissions de l'Université**. Il joue le rôle de relais entre les différentes instances de l'université, les étudiants, les associations et les syndicats.

Le VPE de l'université contribue à la promotion de la citoyenneté étudiante et à l'animation du campus.

Il siège notamment en **commission FSDIE** (cf. page 41) et peut même la présider dans certaines universités, et est un membre de droit au **Bureau de la Vie Etudiante (BVE)** (cf. page 42).

LE VPE CROUS

Le **VPE CROUS** est élu parmi les élus étudiants CROUS lors du premier Conseil d'Administration après les élections CROUS. Il représente l'**acteur étudiant principal au sein du CROUS** en faisant le lien entre les services et l'équipe d'élus étudiants.

C'est notamment lui qui préside la **commission Culture-ActionS** (cf. page 25), mais il peut arriver qu'il préside également le Conseil d'Administration sur délégation du recteur. Il est membre de droit de toutes les commissions du CROUS et est invité à l'ensemble des manifestations nationales et académiques de celui-ci.

Les VPE des universités d'une même ville et le VPE CROUS collaborent étroitement ensemble ainsi qu'avec la Fédération Territoriale, afin de travailler de concert à l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants. Ils peuvent donc par exemple travailler ensemble sur la répartition du temps de formation, la pause méridienne ou le calendrier, notamment pour améliorer la fréquentation des Restaurants Universitaires.

LE VICE-DOYEN ETUDIANT



INTERVIEW DE SOPHIE HEULLE, VDE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE SORBONNE UNIVERSITÉ

Que veut dire être VDE ?

Le Vice-Doyen Etudiant est la personne référente de la liste d'élus qui va être en contact très régulier avec l'équipe du doyen, les scolarités pour être l'interlocuteur privilégié en termes de communication avec les élus, avec les étudiants. Elle s'occupe également de résoudre certains problèmes s'il y en a.

Depuis quand es-tu élue ? Qui t'as élue ?

Je suis élue depuis début mai 2022. Ce sont les autres élus, le collège étudiant en conseil de fac, qui m'ont élue.

En quoi consiste ton rôle ? Quelles sont tes missions ?

Je suis impliquée dans tout le processus universitaire, je participe à différents groupes de travail avec les autres doyens, vice-doyens des autres facultés. Je siège dans différentes commissions de la faculté et de l'université.

Qui sont tes interlocuteurs principaux ?

Je m'entretiens principalement avec les autres élus, les autres vice-doyens étudiants, le vice-président étudiant, la vice-doyenne en charge de la vie étudiante, le vice-doyen en charge de la formation, le doyen. Je suis également beaucoup au contact des étudiants.

Qu'est-ce que ce rôle t'apporte personnellement et professionnellement ?

Je me sens plus active au sein de ma fac et cela me permet de ne pas être passive dans mes études. Je peux faire bouger des choses dans ma fac et mon université et cela est très valorisant. Je peux également apporter mon aide aux étudiants qui rencontrent des soucis dans leur scolarité. En global, ce poste m'apporte connaissances et compétences.

Pourquoi c'est trop chouette que ce soit une étudiante en orthophonie qui soit VDE ?

C'est important parce qu'au sein des fac de médecine ou UFR Santé, les étudiants qui ne sont pas en études médicales sont moins représentés et reconnus dans les instances. Le fait qu'une étudiante en orthophonie soit à ce poste permet de montrer qu'il n'y a pas que les étudiants en médecine mais toute une diversité d'étudiants à représenter et à aider dans leurs cursus.

As-tu quelque chose à rajouter ?

Engagez-vous ! Être élu est vraiment enrichissant, chaque petit engagement local ou national l'est également, pour les étudiants, pour la défense des droits de chaque filière et la représentation de tous les profils étudiants.

CONSEILS UNIVERSITAIRES

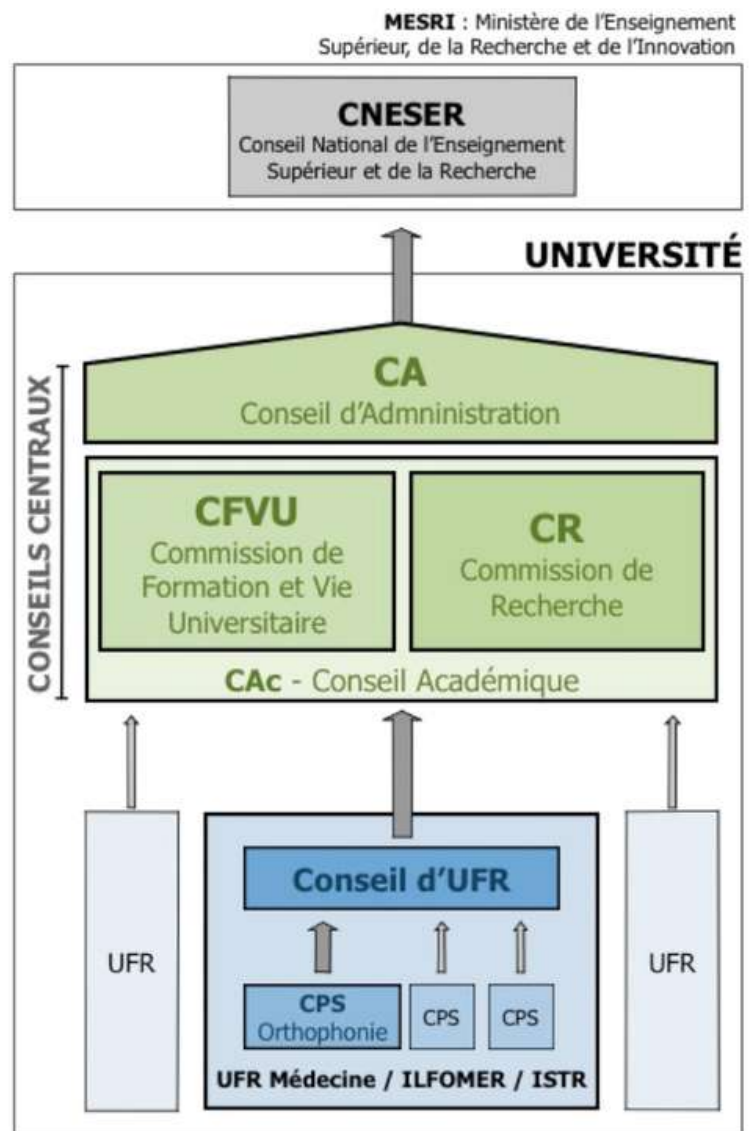


Les vingt-deux CFUO sont tous intégrés à l'université.

C'est une force pour les études en orthophonie et pour les étudiants, qui, par leurs élus étudiants, sont représentés auprès des plus hautes instances. Cela leur permet de **faire entendre leur voix** et de **porter au plus haut les problématiques de l'orthophonie** et des autres filières.

Un élu étudiant est en tout premier lieu étudiant dans l'université dans laquelle il décide de s'engager. Il est élu par ses pairs pour une durée de deux ans, dans le but de **représenter des étudiants de sa filière, de sa faculté et/ou de son université** et de porter leurs positions de manière objective. Il est le garant de la voix des étudiants à l'université. Il doit être force de propositions mais également être toujours au courant de l'actualité de son université et des éventuels problèmes que les étudiants peuvent y rencontrer. Il siège en conseil mais peut aussi être amené à porter des projets sur plusieurs thématiques dans le but d'**améliorer les conditions d'études des étudiants**.

Il participe à l'élaboration et à l'adoption de toutes les décisions importantes de la vie de l'université.



Mais alors, comment ça fonctionne ?

CONSEIL PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Les délégués représentent leur promotion.

Le Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS), ou Conseil Pédagogique Orthophonique (CPO), ou encore Conseil des Études, Commission Pédagogique ou Comité de perfectionnement en fonction du CFUO, est la première étape de représentation étudiante au sein de l'université. Ce conseil permet de discuter des **problématiques propres à l'orthophonie** telles que les problèmes d'emplois du temps, d'examens, de stages, de communication entre l'administration et les étudiants, etc.

Il s'agit d'un conseil qui se réunit généralement une fois par semestre. Peuvent y siéger les

délégués de promotion, le Directeur Administratif, le Directeur Pédagogique, le Doyen, des enseignants responsables de modules, etc. Parfois, les élus UFR et les représentants de l'association locale y sont également conviés. Il a pour but de **travailler sur la formation** et permet **l'évaluation des enseignements de manière précise**.

Les délégués de promotion peuvent également être considérés comme des élus car ils représentent leur promotion. Il est important que les délégués soient en contact régulier avec les élus étudiants pour se tenir mutuellement informés des problématiques que peuvent rencontrer les étudiants durant leur formation et leur vie universitaire.

CONSEIL D'UFR (OU ÉQUIVALENT)

Les élus UFR sont élus pour deux ans et représentent les étudiants de toute la faculté.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) regroupe les laboratoires ou les centres de recherche ainsi que les différents départements de formation.

Aujourd'hui, tous les CFUO ne font pas partie d'une UFR. Les CFUO de Lyon et de Limoges sont respectivement rattachés à l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation) et à l'ILFOMER (Institut Limousin de FORMation aux MÉtiers de la Réadaptation). Pour le CFUO de Bordeaux, il s'agit de l'IUSR (Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation) et pour celui de Marseille, la **Faculté SMPM** (Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales).

Le Conseil d'UFR est la seconde étape de représentation où sont réunies toutes les formations de l'UFR. Ce conseil traite des problématiques proches de la formation. Il a pour missions :

- La **validation de ce qui a été acté en CPS**
- La **distribution du budget** aux différents départements de formation
- Le vote des **maquettes de formation**¹ (ou référentiels de formation)
- Le vote des **Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)**
- La mise en vigueur des **modalités de validation des acquis**
- L'élaboration du **calendrier annuel** (dates d'examens terminaux, de rentrée, de vacances, etc.)

Et tout cela sous réserve de l'accord des conseils centraux que tu vas découvrir après.

Le Conseil d'UFR se situe donc au niveau de la faculté. Il regroupe les différents départements de la faculté/de l'UFR, dont le département d'orthophonie.

Concernant l'université de Lorraine, des rassemblements d'UFR sont faits et s'appellent **Collégium** (Collégium santé pour les étudiants en orthophonie).

Au CFUO de Paris, suite à la fusion de Paris-Sorbonne (Paris-IV) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI) en janvier 2018, créant ainsi Sorbonne Université, ce conseil se nomme désormais **Conseil Facultaire**.

(Voir fiches : organisation de ton université p. 58)

Mandat des élus UFR	2 ans
Nombre de sièges	Cela varie en fonction des UFR.
Missions des élus UFR	Représenter tous les étudiants de sa faculté (tous les étudiants en santé). En général, la liste comporte au moins un représentant de chaque filière donc chacun peut se concentrer sur les problématiques de sa formation.
Filière des élus UFR	Filières médicales et paramédicales de la faculté

CONSEILS CENTRAUX

Les élus centraux sont élus pour deux ans et représentent les étudiants de toute l'université.

Le **Conseil Académique (CAc)** regroupe les membres de la CFVU et de la CR, développées ci-dessous. Il procède à l'**élection du VPE** et se prononce notamment sur les demandes d'habilitation et d'accréditation à délivrer des diplômes, les orientations des politiques de formation, de recherche, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs, la commission disciplinaire, les questions liées à la vie étudiante, etc.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)**, anciennement Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU), est l'une des deux commissions du Conseil Académique. La CFVU est consultée sur les **questions de vie universitaire et de formation** et sur la **politique** et les **orientations pédagogiques**. Elle est décisionnaire notamment sur :

- Les questions relatives aux M3C (règles relatives aux examens, aux enseignements...), discutées en amont en Conseil d'UFR
- Les règles relatives aux formations et les conditions de vie et d'études des étudiants
- Les problématiques de mobilité internationale
- La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration

La CFVU est donc décisionnaire, excepté pour les décisions ayant des conséquences financières sur l'université ; dans ce cas, c'est le Conseil d'Administration qui entérine les décisions.

De manière plus générale, la CFVU définit des mesures :

- **Recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants**
- **Facilitant l'orientation des étudiants**
- **Nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants en situation de handicap**
- **Sur l'accessibilité de l'université**

L'action des élus CFVU doit donc se situer **au niveau de l'établissement dans sa globalité**.

Au sein de la CFVU se trouvent différentes commissions, par exemple : la **commission FSDIE** (Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Etudiantes) qui va attribuer un **FSDIE projet** pour financer une partie d'un événement associatif ou d'une mission de solidarité internationale. Elle peut également attribuer un **FSDIE social** pour les étudiants se trouvant en situation de précarité. On peut aussi trouver la **commission des initiatives étudiantes**, qui statue sur les projets associatifs, ou la **commission disciplinaire**.

Mandat des élus CFVU	2 ans
Nombre de sièges	14 à 16 sièges
Missions des élus CFVU	Répondre aux problématiques universitaires et de formation que rencontrent les étudiants : - Veiller à ce que le Régime Spécial d'Études (RSE) soit appliqué dans les différentes formations - Développer des pédagogies innovantes comme le Contrôle Continu Intégral (CCI) ou les MOOC - Siéger dans les différentes commissions (FSDIE, disciplinaire...)
Filière des élus CFVU	Filières présentes dans l'université

La CFVU est constituée de **20 à 40 membres** en fonction des universités, ainsi répartis :

Représentants des enseignants-chercheurs et enseignants	37,5 % à 40 %
Représentants des étudiants, dont le VPE	37,5 % à 40 %
Représentants des personnels BIATSS	10 à 15 %
Personnalités extérieures, dont au moins un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire	10 à 15 %

La **Commission de Recherche (CR)** est la seconde commission qui compose le Conseil Académique avec la CFVU. Elle concerne les **doctorants**. Le doctorat en orthophonie n'existe pas encore, la filière n'est donc pas concernée par ce conseil. Les étudiants en orthophonie ne peuvent donc pas y siéger. Ils peuvent en revanche faire un doctorat dans une autre discipline.

La mission de la Commission de Recherche est la **promotion et le développement de la recherche universitaire**. Elle définit la politique de recherche de l'université et répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

Le **Conseil d'Administration (CA)** gère le **fonctionnement de l'université** et élit le Président de l'université pour quatre ans.

De plus, il doit notamment adopter :

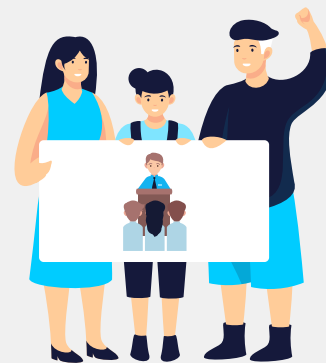
- La politique générale de l'établissement (les objectifs que se fixe l'université dans différents domaines)
- Le budget de l'université et son attribution aux différents départements
- Les statuts et le règlement intérieur de l'établissement fixant les règles en vigueur dans ce dernier
- Les règles relatives aux examens
- La répartition des emplois qui sont alloués à l'université
- Le schéma directeur en matière de handicap

Le Conseil d'Administration est convoqué au moins quatre fois par an.

Mandat des élus CA	2 ans
Nombre de sièges	4 ou 6 sièges
Missions des élus CA	Veiller à ce que les intérêts des étudiants ne soient pas oubliés. <i>En orthophonie : Nos départements ont souvent peu de budget. Les élus CA peuvent par exemple pointer ce problème.</i>
Filière des élus CA	Filières présentes dans l'université

Le Conseil d'Administration comprend 24 à 36 membres en fonction des universités, ainsi répartis :

Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, dont le Président de l'université	8 à 16
Représentants des étudiants	4 ou 6
Représentants des personnels BIATSS	4 ou 6
Personnalités extérieures à l'établissement, dont un ancien étudiant de l'établissement	8



Les élus CNESER sont élus pour deux ans et représentent les étudiants de la France entière.

Le **Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)** est un **organe consultatif** présidé par le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le **CNESER assure la représentation des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP)** qui sont des établissements nationaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche (ESR), tels que les universités qui accueillent les CFUO.

Il est **consulté notamment sur la politique, le budget et l'orientation générale de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Le CNESER se réunit également pour voter les accréditations, c'est-à-dire pour voter l'ouverture des formations dans certaines universités et ainsi autoriser l'université à délivrer un diplôme. Le vote de la création d'un CFUO passe par le CNESER, cela a été récemment le cas pour la Guadeloupe.

Le CNESER est composé de cent membres, dont onze étudiants élus par et parmi les élus CA, CFVU et CR des universités. Ce sont donc des élus étudiants locaux qui montent te représenter au national.

Les dernières élections CNESER ont eu lieu du 7 au 18 juin 2021. Le dépouillement s'est tenu le 18 juin, la FAGE confirme alors son statut de **première organisation étudiante et de jeunesse de France** pour le troisième mandat consécutif. En effet, elle obtient **cinq sièges sur onze**, maintenant ainsi sa première place, malgré la perte d'un siège vis-à-vis de son score historique de 2019.

Grâce au réseau de la FAGE, 626 électeurs ont décidé de choisir une démarche pragmatique et fédératrice pour l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif, l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, la représentation, la défense des droits et l'innovation sociale.

La FAGE est donc actuellement majoritaire au CNESER avec cinq sièges (contre deux pour l'UNION, deux pour l'UNEF, un pour l'UNI et un pour l'ANÉE) et c'est elle qui nous représente de par notre adhésion à celle-ci.

Mandat des élus CNESER	2 ans
Nombre de sièges	11 sièges
Missions des élus CNESER	- Siéger en CNESER - Épauler les élus étudiants et répondre à leurs questions sur l'ESR, les MCC, le budget, la préparation d'un conseil...

Le CNESER comprend **100 membres** ainsi répartis :

60 représentants des responsables, des personnels et des étudiants des <u>EPCSCP</u>	
Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs	20
Représentants des étudiants	11
Représentants des personnels BIATSS	6
Représentants pour la Conférence des Présidents d'Université (CPU)	3
Représentant pour la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI)	1
Représentants des responsables des établissements publics de recherche : - Un dirigeant d'Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) - Un dirigeant d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	2
Personnels des EPST	10
Personnels des EPIC	7
40 représentants des grands intérêts nationaux, notamment éducatifs, culturels, scientifiques, économiques et sociaux	
Représentants des employeurs et des salariés	16 à 20
Représentants des fédérations de parents d'élèves	2
Syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale	1
Conférence des grandes écoles	1
CNOUS	1
Campus France	1
Représentation nationale	6
Autres ministères	8

Pour contacter l'équipe CNESER
de la FAGE :
cneser@fage.org

COMUE



Les élus ComUE sont élus pour deux ans et représentent les étudiants d'une même ComUE.

La **Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE)** est un regroupement de plusieurs EPCSCP, incluant donc les établissements publics d'ESR et les organismes de recherche. Il en existe aujourd'hui dix-neuf en France. La ComUE a pour but de **coordonner la formation, la recherche et les transferts entre les établissements sur un territoire donné.**

La ComUE est chargée d'établir des **projets d'amélioration de la qualité de vie des étudiants et de promotion sociale sur les territoires** en lien avec le CROUS, notamment sur les politiques territoriales et de développement des sites délocalisés, en permettant un accès aux services du CROUS dans ces territoires. La ComUE agit dans les domaines :

- Du **social**
- Du **transport**
- Du **logement**
- De la **santé** : centralisation des SUMPPS au niveau de la ComUE pour permettre une ouverture de ces derniers à l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement membres du regroupement
- De la **vie associative**
- De l'**insertion professionnelle** : projet de mutualisation des outils de suivi de la réorientation des étudiants
- Des **relations internationales** : valorisation des formations au niveau international, de la mobilité internationale, accueil et accompagnement des étudiants internationaux
- De l'**accès à la documentation** : projet de service commun de documentation

L'objectif des ComUE est d'**accentuer l'attractivité internationale des sites.**

Mandat des élus ComUE	2 ans
Nombre de sièges	Cela varie en fonction des ComUE.
Missions des élus ComUE	Travailler sur un ensemble de problématiques relatives à la formation et à la vie étudiante

La ComUE possède un **Conseil d'Administration**, un **Conseil Académique** et un **Conseil des membres**. Ce dernier est associé à la préparation des travaux et à la mise en œuvre des décisions des deux premiers conseils.

Le **Conseil d'Administration** de la ComUE **détermine la politique de l'établissement, approuve le budget et en contrôle l'exécution**. Globalement, il a les mêmes attributions qu'un Conseil d'Administration d'université. Il est composé de **79 administrateurs** :

Représentants des établissements d'ESR et des organismes de recherche membres	8
Personnalités qualifiées et représentants des établissements publics de coopération intercommunale, des entreprises et des associations	18
Personnalités extérieures représentant des collectivités territoriales	6
Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs	26
Représentants des personnels BIATSS	10
Représentants des étudiants	11

Le **Conseil Académique** de la ComUE a un **rôle consultatif**, c'est-à-dire qu'il est saisi pour avis préalable à chaque fois que le Conseil d'Administration s'apprête à délibérer sur les questions pédagogiques et scientifiques relevant des compétences de la ComUE.

Il est composé comme tel :

Représentants des établissements et des organismes membres et des composantes de la ComUE	30 %
Personnalités extérieures	
Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, représentants des personnels BIATSS et représentants des étudiants	70 %

CROUS



Les élus CROUS sont élus pour deux ans et représentent les étudiants d'une même académie.

Le **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)** est l'acteur principal en ce qui concerne l'accompagnement des étudiants dans leur vie étudiante. Il comporte sept missions :

- La restauration
- Le logement
- Les bourses sur critères sociaux
- Les aides sociales
- La vie culturelle
- Les emplois étudiants
- L'accueil des étudiants étrangers

RESTAURATION

La mission certainement la plus connue du CROUS concerne la **restauration**. Le CROUS est en effet un acteur majeur dans ce domaine, par le biais des **restaurants universitaires (RU)** et des **cafétérias** qui proposent à l'ensemble des étudiants des prestations répondant à leurs attentes et ce, au meilleur coût. De nombreux enjeux sont à souligner, notamment en ce qui concerne la diversité de l'offre de restauration, les produits proposés (repas équilibrés respectant les religions et les choix de vie de chaque étudiant), l'accessibilité des services du CROUS sur les sites délocalisés, etc.

Pour rappel, aujourd'hui le coût unitaire d'un repas en RU traditionnel est cadré nationalement et correspond à **3,30 euros**. La FAGE s'oppose fermement à une augmentation récurrente du prix du **ticket RU** car cela met à mal l'objectif d'aide sociale indirecte de la restauration universitaire, c'est-à-dire d'une restauration qui permette aux étudiants de limiter leurs dépenses. Cette hausse entraîne par ailleurs une baisse de la fréquentation des lieux de restauration CROUS.

Les élus CROUS ont donc un rôle primordial dans l'évolution des missions du CROUS afin de se faire les **défenseurs de la tarification sociale**.

LOGEMENT

Une autre mission très connue du CROUS est celle relative au **logement**. Par le biais notamment des **résidences universitaires**, c'est un acteur essentiel en ce qui concerne le logement étudiant car il dispose aujourd'hui de 175 000 places. Il propose des loyers adaptés aux besoins des étudiants relevant de critères sociaux. Il est donc important que des élus étudiants puissent faire remonter les besoins des étudiants au sein des instances compétentes : accessibilité des résidences, état de ces dernières, prix des logements, etc.

Le portail **Lokaviz** est une plateforme internet créée sous l'impulsion de la FAGE et gérée par les CROUS, dans le but de pallier la demande accrue des étudiants en ce qui concerne les logements sociaux. Cette plateforme destinée aux étudiants recense de nombreux logements chez des propriétaires privés, labellisés par les équipes du CROUS, garantissant ainsi sécurité et qualité.

BOURSES

Le CROUS est de même un acteur majeur de l'attribution des **bourses sur critères sociaux (BCS)**. Des enjeux importants sont à noter au sujet de ces dernières, puisque de nombreux étudiants sont concernés par cette mission du CROUS. Il est donc primordial d'avoir des élus étudiants à qui faire remonter les problématiques qui lui sont liées.

AIDES SOCIALES

Les **aides sociales** sont également au centre des missions du CROUS. Celui-ci peut notamment délivrer des **aides spécifiques** destinées à apporter un soutien aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières particulières. Elles peuvent revêtir deux formes : l'**Aide Spécifique Allocation Ponctuelle (ASAP)** qui est une aide ponctuelle pour des difficultés exceptionnelles, et l'**Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA)** qui est une aide annuelle en cas de difficultés pérennes. Celles-ci s'adressent à des étudiants dans le besoin et dont les bourses, s'ils en ont, ne leur permettent pas de subvenir totalement à leurs besoins. Les étudiants peuvent également bénéficier d'un **accompagnement** et d'une **écoute** par les assistants du **service social** du CROUS.

Pour en savoir plus sur les aides auxquelles tu peux prétendre, n'hésite pas à consulter le **Guide des Aides Sociales de la FNEO**¹, disponible sur le site de la FNEO (www.fneo.fr).

CULTURE

Parfois méconnue des étudiants, une des principales missions du CROUS est la **culture**. Celle-ci peut se présenter sous diverses formes : concours culturels initiés par les CROUS, animations ou encore soutien des initiatives étudiantes par le biais

de **Culture-ActionS** qui est un fonds géré par le réseau des œuvres. C'est en quelque sorte le FSDIE des CROUS. Les objectifs de cette subvention sont d'encourager les initiatives étudiantes visant à promouvoir la culture mais également l'action sociale autour de quatre grands thèmes : **action culturelle** (théâtre, peinture, cinéma...), **engagement et solidarité** (citoyenneté, développement durable, solidarité internationale...), **jeune talent** (valorisant la création), **scientifique et technique** (promotion de la culture scientifique, informatique, recherche...).

De plus, l'apparition de la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**, introduite par la loi "Orientation et Réussite des Etudiants" (ORE) de 2018, vise à renforcer l'accompagnement social, sanitaire, sportif et culturel des étudiants en permettant une dotation supplémentaire aux services de vie étudiante. Elle vient affirmer la nécessité pour un étudiant de profiter de services développés notamment sur le champ culturel. La CVE-C, dont le montant était de quatre-vingt-quinze euros à la rentrée 2022 et dont une partie est reversée au CROUS, est donc un outil qui va permettre aux élus CROUS de **dynamiser la vie culturelle** sur le campus.

EMPLOI ÉTUDIANT

Le CROUS est également un acteur incontournable en ce qui concerne l'**emploi étudiant**, et ce notamment par le biais de la plateforme **Jobaviz**, née du constat des propositions de jobs étudiants inadaptés aux emplois du temps universitaires. En effet, celle-ci regroupe généralement des propositions de jobs étudiants accessibles et compatibles avec les études.

¹ <http://www.fneo.fr/wp-content/uploads/2018/10/GDAS-FINAL.pdf>

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Enfin, la dernière mission du CROUS est l'**accueil des étudiants internationaux**. Celle-ci passe notamment par le biais de toutes les autres missions évoquées jusqu'à maintenant, et en initiant en plus des projets spécifiques à cette problématique. Par exemple, afin de faciliter l'arrivée des étudiants étrangers, une **plateforme multiservice** peut être mise en place par

le CROUS : gérée par une équipe multilingue, elle permet aux étudiants d'effectuer toutes les démarches administratives (demande de titre de séjour et d'autorisation provisoire de séjour auprès de la Préfecture de Police, visite médicale, validation du visa de long séjour auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, demande d'allocation logement, demande de sécurité sociale étudiante, Pôle Emploi, délivrance de titre de transport...).

Le CROUS contribue également au **développement de la citoyenneté de l'étudiant** par la mise à disposition de moyens **favorisant la vie en collectivité et l'épanouissement personnel**.

En France, il y a **vingt-six établissements CROUS**. Les élections pour le mandat 2021-2023 se sont déroulées du 6 au 10 décembre 2021. La FAGE se maintient première organisation représentative au sein des CROUS, parmi les 182 élus CROUS de toute la France, **68 élus étudiants sont FAGE**.

Les élus étudiants siègent au **Conseil d'Administration** du CROUS afin de porter l'intérêt des étudiants et d'obtenir de nouvelles avancées sociales telles que le **gel du prix du ticket RU**. Cependant, ils siègent également dans les commissions telles que la commission Culture-ActionS, la commission aides spécifiques, la commission restauration, etc. Ainsi, ils apportent une **expertise « de terrain »** et un **point de vue étudiant**. De plus, ils permettent de faire le lien avec les différentes associations étudiantes.

Mandat des élus CROUS	2 ans
Nombre de sièges	7 sièges
Missions des élus CROUS	Rôle politique au sein du CA et des différentes instances du CROUS, permettant d'influencer concrètement les orientations de l'établissement et de contribuer à l'élaboration du projet qui définit le CROUS

Le **Conseil d'Administration** du CROUS se réunit au moins deux fois par an. Il délibère sur l'ensemble des décisions relatives à l'organisation et la politique du CROUS. Il est présidé par le recteur de l'académie et comprend :

Représentants des personnels du CROUS élus	3
Présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur	2
Représentants des collectivités territoriales	1 à 4
Représentants étudiants élus	7
Représentants de l'État	6
Personnalités qualifiées dont deux sur proposition des étudiants	4

HISTORIQUE DU CROUS

Les premières résidences et premiers restaurants universitaires ont été fondés après la Première Guerre mondiale, à l'**initiative des associations étudiantes**, réunies au sein de l'Union Nationale des Associations Générales d'Etudiants de France (UNAGEF). Les étudiants étaient alors autonomes sur le projet de création de ce qui été amené à devenir le CROUS. C'est en 1936 qu'une aide gouvernementale leur est attribuée. Des centres régionaux sont apparus dans chaque académie en 1947, afin de gérer les résidences universitaires, les restaurants universitaires et les bourses d'études. **C'est en 1955 que les CROUS et le CNOUS sont créés** : leurs Conseils d'Administration sont à ce moment-là encore paritaires entre pouvoirs publics et étudiants jusqu'à une modification par décret en 1987 réduisant alors la représentation étudiante. **L'aide aux étudiants par les étudiants s'est ainsi transformée en une action gouvernementale.**



Les élus CNOUS sont élus pour deux ans et représentent les étudiants de la France entière.

Le **Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)** est un établissement public, placé sous la tutelle du Ministre en charge de de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui regroupe et pilote au niveau national les **vingt-six CROUS** de France, et fonctionne comme un réseau. **Le CNOUS impulse la stratégie du réseau et en harmonise son fonctionnement.**

Tout comme le CROUS, le CNOUS a une vocation unique : **favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au quotidien, pour leur garantir les meilleures chances de réussite.** Il est donc force de proposition dans les domaines des services et de l'aide aux étudiants au national et à l'international.

Mandat des élus CNOUS	2 ans
Nombre de sièges	8 sièges
Missions des élus CNOUS	Modernisation de l'offre sociale universitaire au service des étudiants et de l'ensemble des usagers, en veillant notamment au développement de la vie étudiante et de campus

Le **Conseil d'Administration** est l'organe délibératif du CNOUS. Il se réunit au moins deux fois par an. Il définit la **politique générale du réseau** et assure la **répartition du budget affecté aux différents CROUS**. Ce budget concerne notamment le logement, la restauration et les aides spécifiques. Les bourses sur critères sociaux sont quant à elles directement versées par le Ministère, et non par le CNOUS.

Huit élus étudiants nous représentent au CNOUS pendant deux ans. Ils sont élus par et parmi les élus CROUS de toute la France. Ce sont donc des élus étudiants au départ locaux qui te représentent à présent au national.

Parmi ces huit étudiants CNOUS pour le mandat 2022-2024, **trois sont des élus FAGE**, trois des élus UNEF et deux des élus UPE.

La répartition des **29 sièges** au sein du **Conseil d'Administration** du CNOUS est la suivante :

Président du CNOUS, nommé par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	1
Représentants de l'État : - Quatre choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Quatre choisis par les Ministres en charge du Budget, du Logement, de la Culture et des Affaires Étrangères	8
Représentants des étudiants	8
Représentants des personnels du CNOUS et des CROUS, choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition des syndicats représentatifs	3
Présidents d'université ou directeurs d'établissements supérieurs publics ou privés choisis par le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	3
Personnalités qualifiées choisies par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition des élus étudiants	2
Député	1
Sénateur	1
Membre de l'Association des Maires de France (AMF)	1
Membre de l'Association des Régions de France (ARF)	1



Pour contacter l'équipe CNOUS
de la FAGE :
cnous@fage.org

S'investir dans sa vie étudiante

Tu as envie de te lancer dans l'aventure mais tu ne sais pas comment t'y prendre ? Il existe différents moyens pour prendre ta vie étudiante en main et ainsi **devenir acteur de ta formation**. Il n'y a pas de petites actions, le moindre geste est un pas vers l'évolution et l'amélioration du campus, du bien-être étudiant, des conditions d'études... Du vote pendant les périodes électorales jusqu'à la prise de mandat en tant qu' élu étudiant, tu peux t'investir de nombreuses manières différentes.





S'INVESTIR DANS LA REPRÉSENTATION ÉTUDIANTE

Tu as envie de t'investir pour la représentation étudiante mais tu as peur que cela te demande beaucoup de temps ou que ce ne soit pas dans tes cordes ? Rassure-toi, il y a de nombreuses façons de devenir **acteur de ta formation** à petite et grande échelle.

VOTER LE JOUR DES ÉLECTIONS DE TON UNIVERSITÉ

La représentation étudiante commence par de toutes petites actions comme celle-ci, qui ne demande que peu de temps mais qui est riche de valeur et de sens. Voter est à la fois un droit et un devoir de l'étudiant. C'est le premier pas vers la démocratie étudiante.

Si tu sais que tu n'auras pas la possibilité d'aller voter le jour des élections, n'oublie pas de donner procuration à une personne de confiance. Attention, le mandataire ne peut détenir plus de deux procurations pour une même élection.

INCITER LES AUTRES ÉTUDIANTS À ALLER VOTER

Maintenant que tu as conscience de l'importance de voter pour tes élus étudiants, tu peux à ton tour expliquer à tes amis l'enjeu des élections pour leurs études. Tu as différentes méthodes à ta disposition : leur montrer les tracts des listes candidates, leur partager les listes pour qu'ils voient de quelles filières viennent les étudiants candidats, organiser un temps d'échanges au sein de ta promotion, proposer d'aller voter à plusieurs, renseigner ton entourage sur le système de procuration, etc.

TRACTER LE JOUR DES ÉLECTIONS

Tracter est l'occasion de rencontrer et de discuter avec des étudiants de ton université, parfois d'une autre filière que la tienne, et de prendre conscience de problématiques dont tu ne connaissais pas l'existence. Si tu ne sais pas comment aborder les étudiants, ou si tu n'es pas sûr de parvenir à expliciter le programme que tu défends, ta fédération territoriale propose des formations pour apprendre à tracter. Tu peux également te rapprocher de ton association locale qui a à disposition le Kit élection de la FNEO, les réponses à tes questions se trouvent sûrement à l'intérieur.

S'INVESTIR DANS LA VIE DE SA FÉDÉRATION TERRITORIALE ET DANS SES PRISES DE POSITION

Bien souvent, les Assemblées Générales des fédérations territoriales sont ouvertes aux étudiants. Tu n'as alors pas le droit de vote, réservé aux administrateurs, mais tu as la possibilité de suivre les débats, de poser des questions et de t'exprimer sur les sujets d'actualité. Rapproche-toi de ton association locale pour connaître les dates des temps d'échanges (Assemblées Générales, groupes de travail, week-ends de formation...) proposés par ta Fédération Territoriale.

Il arrive également que les fédérations territoriales mettent en place un mailing (autre que celle réservée aux administrateurs) pour les étudiants qui souhaiteraient suivre les actualités. N'hésite pas à demander si ce système est mis en place, ou alors à le proposer.

PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS INHÉRENTS AU RÉSEAU

Tout au long de l'année, des événements sportifs, solidaires, festifs, ouverts à tous, sont organisés par les associations étudiantes de ta ville. C'est l'occasion de rencontrer des étudiants d'une autre filière que la tienne et de te construire un réseau.

PARTIR EN DDS (Dispositif De Solidarité)

Les "DDS" sont des étudiants qui se déplacent dans une ville ayant besoin d'être soutenue en période d'élections. Les transports et les repas sont pris en charge par la FAGE et il est possible de se faire héberger. C'est l'occasion de rencontrer de nombreux étudiants d'autres filières et d'autres villes, ce qui est toujours enrichissant. De plus, partir en DDS dans les autres villes permet d'avoir des DDS en retour lors de ses propres élections. **Et avoir des élus en conseils est indispensable pour faire avancer nos combats et avoir du poids !**

DEVENIR ÉLU

C'est le dernier échelon de cette liste ! C'est un réel engagement sur deux ans, une aventure qui t'apprendra à travailler en équipe, qui te permettra d'acquérir de nouvelles connaissances, qui t'apportera la satisfaction de construire des projets dans l'intérêt des étudiants et qui pourrait même te permettre de gagner quelques points dans tes études (cf. page 47), selon le fonctionnement de ton CFUO (voir fiches p.59). **Être élu, c'est finalement participer à l'élaboration de la société de demain par l'ensemble des actions que l'on mène aujourd'hui.**

POURQUOI DEVENIR ÉLU ?

Tu es curieux, tu as envie de **porter des projets** et tu aimes **travailler en équipe** ? Ce sont les premiers atouts dont tu as besoin pour t'épanouir dans ton rôle d'élus étudiant. Tu te demandes à présent ce qu'être élu apporterait à tes études, à ton université et à toi-même ?

D'une part, cela mène à une **meilleure compréhension du fonctionnement de l'université** et ainsi à une poursuite d'études plus aisée, grâce à une connaissance plus approfondie des droits des étudiants ainsi que des services dont ils peuvent bénéficier.

D'autre part, cela permet d'être **au cœur des débats locaux**, d'avoir un **regard sur les décisions** qui concernent notre vie étudiante (maquette, M3C, répartition du budget, etc.) et de pouvoir y prendre part. Cela permet ainsi de garantir la qualité de notre formation en restant vigilant sur certains points et en proposant des solutions adaptées aux étudiants.

Être élu étudiant en orthophonie apporte une **visibilité nécessaire à notre filière** au sein de l'université et de la fédération territoriale. En effet, par rapport à d'autres filières de santé, l'orthophonie reste modeste en nombre d'étudiants. Il est important que nous soyons bien représentés pour que nos voix comptent. De plus, l'orthophonie est une profession encore méconnue du grand public et il est bénéfique pour elle que les étudiants en santé (mais également d'autres filières) y soient sensibilisés durant leurs études.

Cela renforce également les **contacts avec l'administration** et le **réseau étudiant** ainsi qu'avec certains **acteurs de l'université** (VPE, Doyen, directeurs, responsables de l'université), en plus de donner des **moyens d'action** en cas de souci dans le département.

Devenir élu étudiant permet d'avoir du **poids face aux instances supérieures**. En effet, plus nous avons d'élus étudiants au sein du réseau de la FAGE pour nous représenter, plus nous obtenons visibilité et crédibilité auprès des instances supérieures. C'est pourquoi la perte de sièges FAGE entraîne la perte d'un poids majeur, et les dossiers sur lesquels nous travaillons (par exemple, l'universitarisation, l'indemnisation des frais liés aux stages...) ne pourront pas avoir le portage politique nécessaire à leur réalisation.

Enfin, cela donne la possibilité de **s'investir** dans la vie de l'université et dans des problématiques autres que celles des étudiants en orthophonie. **L'interprofessionnalité** peut commencer dès les études !

Œuvrer pour la cause estudiantine est un acte véritablement épanouissant sur les plans personnel et social. Être élu, c'est donc aussi et surtout une expérience riche et humaine qui permet de rencontrer, partager, se former, former à son tour, porter des projets, défendre des positions et agir pour une cause juste afin d'acquérir des savoirs et des outils qui te serviront pour ta vie universitaire, personnelle et professionnelle.



ÊTRE ÉLU ÉTUDIAN

L'éludiant fait avant tout partie d'une équipe avec laquelle il a rédigé une profession de foi présentant les objectifs de leur mandat et les idées et positions qu'ils veulent défendre pour les étudiants. Les élections étudiantes se font par listes et non nominativement : les étudiants votent pour l'intégralité d'une liste candidate. C'est avec cette équipe que l'éludiant va travailler tout au long de son mandat. Il n'est donc pas seul.

REPRÉSENTATION

Un élu étudiant s'engage pour représenter des étudiants de sa filière, mais il doit être également apte à représenter les étudiants de sa faculté et/ou de son université et faire valoir leurs droits. Il siège en conseil mais peut aussi être amené à porter des projets sur plusieurs thématiques dans le but d'améliorer les conditions d'études des étudiants de son université.

DÉFENSE DES DROITS

Quand nous pensons au rôle de "défense des droits" de l'éludiant, nous imaginons souvent une sorte d'avocat étudiant qui intervient en cas de problème. En effet, l'éludiant a pour rôle de te défendre en conseils devant les instances supérieures, d'y porter ta voix et tes réclamations. Mais la défense des droits, c'est surtout informer les étudiants sur les droits auxquels ils ont accès.

ACCOMPAGNEMENT

Les élus étudiants ont un rôle d'accompagnement des étudiants tout au long du processus de défense et plus généralement tout au long du cursus universitaire des étudiants.

INTERLOCUTEURS

Les élus étudiants peuvent faire remonter plus facilement les problèmes du fait de leur position d'interlocuteurs privilégiés : d'une part avec les administratifs mais également auprès des enseignants.

Être élu étudiant, c'est être en lien avec les personnes influentes de l'université, avec les instances juridiques mais aussi, et surtout, avec les associations et fédérations étudiantes. Ces deux dernières sont souvent les premières interlocutrices car ils sont plus proches des étudiants. Les associations auront surtout un rôle d'accompagnement tandis que les fédérations pourront faire des liens avec des cas similaires dont elles auront eu connaissance. Dans tous les cas, associations et fédérations travaillent ensemble.

L'éludiant a donc un rôle de représentation, de porte-parole, de médiateur, d'intermédiaire, de porteur de projet, d'informateur et de récepteur.

L'élu étudiant se voit octroyer certains devoirs : le premier est de **siéger aux conseils et commissions** dont il est titulaire. Si ce n'est pas possible, il doit d'une part prévenir son équipe, se renseigner auprès de son suppléant s'il peut se rendre au conseil et, le cas échéant, faire une procuration à un de ses co-élus, accompagnée de ses consignes de vote. En effet, **donner procuration sans préparer son conseil ne permet pas de prendre les bonnes décisions pour les étudiants.**

Le second est le **travail des documents préalables aux conseils ou commissions**, c'est-à-dire, l'ordre du jour et les documents de travail fournis par l'administration. Il s'agit alors de se renseigner sur le sujet, de le **travailler en équipe** en amont du conseil afin d'établir une liste de questions à poser lors du conseil et de définir une **position commune**. C'est également travailler avec sa fédération territoriale et/ou sa fédération de filière pour construire un argumentaire et avoir une vision d'ensemble des différentes problématiques.

Enfin, l'équipe d'élus étudiants doit **rédiger un compte-rendu de conseil ou de commission** à la fin de chacun d'eux. Il permettra d'une part d'archiver les prises de décisions lors des conseils pour les futurs mois ou futurs mandats, et d'autre part, il pourra être utilisé comme communication auprès des étudiants de toute l'université.

Mais être élu étudiant, c'est surtout s'impliquer dans la vie de son campus, ne plus être qu'utilisateur de l'université et de sa formation mais en devenir un acteur incontournable. C'est aussi rencontrer des étudiants de tout horizon et de toute filière pour travailler ensemble dans un but commun : l'amélioration de la vie étudiante.

Un étudiant engagé reste avant tout étudiant : il ne doit pas mettre en péril ses études pour son mandat d'élu ou associatif !



LES OUTILS DE L'ÉLU ÉTUDIANT

L'élu étudiant en orthophonie évolue au sein d'un milieu étudiant et associatif. S'il représente tous les étudiants, il est normal qu'il dispose de connaissances et d'une sensibilité particulière sur les problématiques locales et nationales des étudiants en orthophonie mais également d'autres filières. Pour se tenir au courant des thématiques nationales, l'élu dispose d'outils qui l'accompagneront et l'aideront tout au long de son mandat.

Un travail coordonné au sein de l'**équipe d'élus étudiants au local** ainsi qu'une **unité affichée** sont nécessaires pour une meilleure visibilité des élus étudiants, mais aussi pour leur crédibilité envers l'université et auprès des étudiants. Cette équipe doit pouvoir **mettre en commun des connaissances et des compétences**, chacun de ses membres peut soumettre des problématiques spécifiques à sa filière afin d'obtenir un appui au plus haut des instances universitaires. Cette équipe est **porteuse** et permet de garder une dynamique tout au long du mandat. Les co-élus étudiants sont généralement des alliés de taille.

L'**association locale** est un **vecteur privilégié** des informations nationales, notamment concernant la réforme des études, la démographie, etc. Elle pourra être une aide précieuse pour l'élu étudiant et il est intéressant qu'un **travail d'équipe** s'organise entre eux. De plus, l'association est souvent au fait des problèmes rencontrés par les étudiants dans leur vie au sein du CFUO. Un travail pourra être mené par l'élu étudiant et l'association afin de **cibler au mieux les demandes et attentes des étudiants au local**, et de traiter une ou plusieurs problématiques qui leur sont propres.

Ce travail peut par exemple concerner la

constitution des dossiers FSDIE (cf. page 41), afin que l'élu étudiant puisse au mieux soutenir la demande lors de la présentation en commission FSDIE.

La **fédération territoriale**, quand elle existe, rassemble les associations étudiantes locales toutes filières confondues. Cette fédération permet aux élus étudiants d'être au courant des problématiques générales des étudiants, par son lien étroit avec les associations, mais également de **coordonner et centraliser le travail des élus étudiants et des associatifs**, et d'avoir un poids certain auprès des autres institutions.

La **Vice-Présidence en charge du suivi des élus et de la démocratie étudiante de la FNEO** fait le lien entre le Bureau National et les élus étudiants, ainsi qu'entre les différents élus étudiants en orthophonie, et apporte des connaissances ou des documents supplémentaires afin d'aider les élus étudiants à avancer dans leurs projets. La personne en charge de ce poste est habilitée à répondre aux questions spécifiques ou aux problématiques auxquelles les élus étudiants peuvent être confrontés.

Une **mailing Élus FNEO** est à la disposition des élus étudiants en orthophonie. Cette mailing rassemble tous les élus étudiants, qu'ils soient élus UFR, centraux, CROUS ou ComUE, et permet de **mettre en commun les problématiques** et de tenir au courant les autres élus étudiants de l'actualité des CFUO. Une thématique peut avoir été traitée par plusieurs CFUO, et les compétences qui en découlent doivent être mises en commun. Que ce soient les problématiques typiquement orthophoniques ou plus globales à l'université, il est important de savoir comment les choses se passent dans d'autres CFUO.

Une **plateforme**, liée à la mailing Élus FNEO, est aussi à la disposition des élus étudiants en orthophonie. Sont présents sur cet espace divers supports, comme des **fiches techniques**, des **documents où recenser et comparer divers aspects de notre formation**, des **comptes-rendus des événements FNEO**, etc.

Le **groupe messenger regroupant les élus** est un outil supplémentaire qui permet aux élus étudiants en orthophonie d'échanger plus librement et facilement que par mail.

Des **phonings** sont mis en place par la Vice-Présidence en charge du Suivi des Élus et de la Démocratie Étudiante de la FNEO, pour se renseigner sur le déroulement des mandats des élus étudiants du réseau. Ces derniers peuvent également lui adresser directement leurs questions lors de ce temps téléphonique.

Depuis le début de l'année 2013, des **groupes de travail** sont organisés via Zoom ou lors des Week-Ends de Formation de la FNEO (WEFF). Ils sont l'occasion pour les élus étudiants mais aussi pour les associatifs, de débattre autour de thèmes variés qui correspondent à des problématiques très concrètes pour les étudiants en orthophonie : les M3C, le CPS, les stages, les langues, le sport, etc. Ils permettent également à la FNEO d'avancer et de **défendre les positions des étudiants**. Ces événements sont importants pour pouvoir exercer son rôle d'élus étudiant au mieux au sein de son université. Au cours du WEFF de printemps, un **Parcours Elus** leur est proposé, c'est l'occasion de se rencontrer et d'échanger entre eux.

Depuis 2020, des **TEFE** sont organisés en distanciel. Ce sont des **temps d'échange et de formation entre élus**. Ils sont mis en place par la personne chargée du suivi des élus et ont lieu en distanciel. C'est un moment privilégié pour les élus pour se former et échanger autour de sujets variés en lien avec leur rôle d'élus et leurs missions.

La **mailing élus de la FAGE** permet à tous les élus centraux d'**échanger entre eux** au sujet des affaires académiques, des affaires sociales, des problématiques de leur université ou de leur rôle d'élus étudiant, ainsi que de **communiquer avec les élus nationaux CNESER et CNOUS et le Bureau National de la FAGE**. Chacun peut y réagir, accéder à toutes les informations ou poser des questions lors de situations difficiles rencontrées : c'est un outil indispensable pour toutes les problématiques nationales et qui concernent l'enseignement supérieur dans sa globalité.

Le **Guide de l'Élu.e de la FAGE** est distribué à tous les élus centraux au début de leur mandat et permet de trouver rapidement l'information recherchée. C'est un outil complet rassemblant les informations principales et nécessaires à tout élu.

L'**Élu'Actu de la FAGE** est un **bimensuel destiné aux élus étudiants de la FAGE**. Il s'agit d'un condensé d'articles de presse regroupant différents sujets d'actualités de l'enseignement supérieur en général. Cela permet d'avoir accès à des informations ciblées sur des sujets qui les concernent et dont ils doivent se saisir afin de remplir au mieux leur rôle d'élus étudiant.

Légifrance (www.legifrance.gouv.fr) est le **site web officiel du Gouvernement français** pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires et des décisions de justice des cours suprême et d'appel de droit français. Cela donne accès à l'essentiel du droit français, européen et international, mais également au Journal Officiel (JO). Le JO est publié quotidiennement par le Gouvernement, il contient les lois, décrets et arrêtés adoptés. La publication d'un texte au JO conditionne sa mise en application, sauf mention contraire.

Le **site de la FNEO** (www.fneo.fr) et **celui de la FAGE** (www.fage.org) sont également deux outils intéressants tout comme **leurs comptes Twitter** et **leurs pages Facebook**.

L'élus étudiant n'est donc **jamais seul** durant son mandat. Il est suivi et accompagné par des personnes avisées qui mettent à sa disposition des outils pertinents.



LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉLU ÉTUDIANT

L'élu étudiant en orthophonie est invité à participer à **différents types d'événements** lui permettant de parfaire sa formation et de se tenir au courant des actualités, et donc d'avoir les clefs en main afin d'**investir son mandat**. Tous sont ouverts aux étudiants non associatifs, membres d'une association, futurs membres, mais aussi aux élus étudiants et futurs élus étudiants, à l'exception du Conseil d'Administration de la FNEO qui est réservé au collège A qui est administrateur, au collège B qui a le droit de vote pour le point solidarité internationale et au collège C qui a un rôle consultatif.

Depuis les changements de statuts lors du Congrès National de la FNEO 2018, les élus étudiants revendiqués¹ forment le **collège C** et sont ainsi invités à participer aux points dépendant de leur expertise lors de chaque **Conseil d'Administration de la FNEO**, aux côtés des administrateurs. Les Conseils d'Administration sont le lieu de débats et de prises de position sur des thèmes variés : **démocratie étudiante, enseignement supérieur, questions sociales, actualités de la FAGE**, etc. Les élus permettent d'apporter aux débats une vision différente de celle des présidences d'association, ce qui enrichit les réflexions.

Parallèlement, de nombreuses Fédérations Territoriales invitent leurs élus étudiants à participer à leurs **Assemblées Générales** et **Conseils d'Administration**. Les administrateurs sont alors souvent partagés en différents collèges : celui des associations et celui des élus centraux, leur donnant ainsi le **droit de vote**.

Des **week-ends de formation** et des **groupes de travail** sont également régulièrement organisés par la Fédération Territoriale.

Les **WEFF d'Automne, d'Hiver et de Printemps** sont des événements co-organisés par une association locale et la FNEO. Y sont programmés différents temps de formations et d'ateliers, regroupés par parcours. Des **formations destinées aux élus étudiants** sont régulièrement mises en place. Pour chacun de ces événements, les formations sont assurées par des membres du Bureau National de la FNEO, des formateurs FAGE, des formateurs FNEO ou par toute personne compétente dans le domaine évoqué. L'inscription à ces week-ends de formation est gratuite.

Le **Congrès National de la FNEO** est un événement co-organisé par une association locale et la FNEO. C'est un événement national rassemblant **près de 500 étudiants en orthophonie**. Des formations et ateliers sont organisés, à destination de tous les publics (associatifs débutants, confirmés, élus étudiants et futurs élus étudiants ou étudiants sans mandat) ainsi que des conférences présentées par différents intervenants.

Le **Séminaire National des Elus Etudiants (SNEE) de la FAGE** (cf. page 39)

Les **Assoliades de la FAGE** sont un événement national, rassemblant **près de 350 associatifs et élus étudiants** de toute la France. Il est composé de formations et de temps d'échanges formels et informels autour de divers sujets de jeunesse et associatifs.

¹Se revendiquer, c'est décider d'intégrer le réseau de la FNEO et de la FAGE et de partager leurs valeurs. La revendication des élus étudiants en orthophonie donne accès à de nombreux outils utiles pour leur mandat : suivi efficient, fiches techniques, accès au collège C de la FNEO, etc.



SNEE

Les élus étudiants ont un **devoir de formation** afin de mettre à jour leurs connaissances, de rester informés sur l'actualité et de travailler sur les problématiques et les enjeux concernant la jeunesse. Pour cela, les Fédérations Territoriales et la FAGE organisent des événements de formation tout au long de l'année.

Le **Séminaire National des Elus Etudiants (SNEE)** est un événement co-organisé tous les ans par la FAGE et la fédération territoriale de la ville hôte. C'est un temps fort de l'année pour le réseau de la FAGE et particulièrement pour ses élus étudiants, puisqu'il permet leur formation.

Cet événement majeur de la représentation étudiante est l'occasion de rassembler près de 300 étudiants venus de toute la France ! Durant quatre jours, ce séminaire est un lieu de partage, d'échanges et de débats autour de questions d'actualité étudiante pour les élus étudiants et les étudiants engagés dans l'associatif.

Chaque créneau de formation, de temps de débats et d'échanges est pensé pour **appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'accompagnement social des étudiants**. Sont abordés des sujets comme les conditions de stage, la lutte contre les discriminations, les campus inclusifs pour les personnes en situation de handicap, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la place de la formation continue à l'université, la valorisation de l'engagement étudiant, la prise de parole en public, le développement durable dans nos universités, et tant d'autres encore.

Cet événement, conçu pour partager son expérience, permet de co-construire ensemble l'enseignement supérieur et la recherche de demain.

En 2022, le SNEE a eu lieu du 24 au 27 mars à Avignon. Il a été co-organisé par la FAGE et Inter'asso Avignon. Pour cette édition, la FAGE avait choisi d'axer les temps de débats et d'échanges sur la **construction de l'enseignement supérieur de demain**.

En pleine période de débats pour la présidentielle, cette édition comprenait un **Grand Oral** avec les représentants des candidats. Les étudiants présents ont ainsi pu les auditionner sur les questions d'Enseignement supérieur, de jeunesse, de santé, d'Europe, ou encore d'orientation.

Un **concours d'éloquence** a également été organisé, l'occasion de se prêter à l'exercice devant un public dans un cadre bienveillant.

Tes services

Selon l'enquête autour du bien-être réalisée par le Bureau National de la FNEO 2017/2018, 37,1 % d'étudiants en orthophonie estiment négliger leur santé. Le manque de temps, de moyens et d'accessibilité en sont les trois causes majeures. Il existe pourtant des dispositifs susceptibles d'y remédier, dans lesquels les élus étudiants ont un rôle à jouer.

De plus, des services sont également proposés à l'ensemble des étudiants dans le but d'améliorer leur vie universitaire et étudiante, ainsi que pour les accompagner au cours de leur vie associative.



FSDIE



Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un **fonds d'animation de la vie étudiante et de solidarité** créé en 2001. Ce fonds est destiné aux associations étudiantes enregistrées dans l'université et aux étudiants de l'université.

Le FSDIE a deux missions :

- Aider au financement des projets étudiants
- Soutenir financièrement les étudiants en grande difficulté ou en situation de précarité

Le FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscription payés par les étudiants auprès de leur université, dans le respect de la réglementation, auxquels s'ajoutent les aides des CROUS, par le biais des fonds culture/action.

FSDIE PROJET

Tu souhaites mener un projet associatif dans ou hors de ton campus ? Sais-tu que tes initiatives étudiantes peuvent être financièrement soutenues par un FSDIE projet ?

LE FSDIE PROJET, C'EST QUOI ?

Le FSDIE projet permet de financer des projets étudiants à caractère bénévole s'inscrivant notamment dans les domaines suivant :

- Les actions de solidarité internationale
- La solidarité
- La prévention, la sensibilisation
- L'innovation sociale
- La santé, le handicap
- Le sport, les compétitions, les loisirs
- L'engagement citoyen
- L'art, la culture, le patrimoine
- L'éducation, la science
- L'animation du campus
- Le développement durable, l'environnement
- La formation des étudiants dans les domaines de la représentation étudiante, de l'engagement étudiant et de la vie associative

Le FSDIE projet est géré par l'université en concertation avec les élus étudiants à travers la commission FSDIE. Les avis de la commission sont soumis à l'approbation de la CFVU.

COMMISSION FSDIE

Une commission se réunit au moins deux fois par an, souvent plus, pour examiner les demandes de FSDIE, fixer les critères d'attribution et répartir les crédits du FSDIE.

Elle est composée le plus souvent :

- Du Vice-Président de la CFVU
- Du Vice-Président Etudiant de l'université
- Des représentants des associations étudiantes
- Des représentants du Bureau de la Vie Etudiante (BVE)
- Des représentants étudiants élus en CFVU et en CA
- Du directeur du CROUS
- De personnalités qualifiées (régions, collectivités, acteurs associatifs locaux)

Chaque CFVU détermine le nombre et les modalités de choix des représentants étudiants, des responsables associatifs et des personnalités qualifiées, ainsi que le nombre de réunions.

Les avis rendus par la commission FSDIE sont ensuite soumis au vote en CFVU puis en CA.

Le BVE est un lieu d'accueil et d'informations incontournable pour les étudiants, qui les oriente vers les services de l'université (aides financières, santé, social, culture, sport...), pour les étudiants internationaux, mais également pour les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets, notamment au niveau des demandes de financement auprès du FSDIE. Toutes les universités ne disposent pas encore de BVE mais cela tend à se démocratiser.

LE FSDIE PROJET, COMMENT ?

Étape 1 : Prendre rendez-vous avec ton BVE pour discuter du projet et vérifier qu'il est en adéquation avec le règlement intérieur du FSDIE. Le BVE pourra également te conseiller dans l'élaboration de ton dossier et de ton budget prévisionnel.

Étape 2 : Télécharger le dossier sur le site internet de l'université (rubrique "vie étudiante" la plupart du temps).

Étape 3 : Remplir scrupuleusement le dossier, établir un budget prévisionnel et obtenir tous les devis nécessaires.

Étape 4 : Déposer ton dossier et l'intégralité des pièces demandées dans les temps à ton BVE en respectant le calendrier des commissions et les dates limites de dépôt.

Étape 5 : Présenter ton projet devant les membres de la commission FSDIE. Une bonne maîtrise du projet est évidemment requise. À l'issue de la présentation, la commission FSDIE émettra un avis qui sera soumis pour validation à la CFVU.

Étape 6 : Communiquer sur ton projet en faisant apparaître le logo du FSDIE et de ton université sur tes supports de communication.

Étape 7 : Faire le bilan moral et financier de ton action et l'envoyer à ton BVE, le mois suivant le projet. Il doit être accompagné de l'intégralité des factures et justificatifs de recettes.

Pour plus de précisions, tu peux consulter le règlement intérieur de la Commission FSDIE de ton université.

LES PIÈCES NÉCESSAIRES

Cela va varier en fonction des universités. Renseigne-toi auprès de ton BVE ou sur le site de ton université dans la rubrique "vie étudiante".

Documents administratifs :

- Copie du récépissé de la déclaration en préfecture
- Copie du récépissé de la publication au Journal officiel
- Statuts de l'association et s'il y a lieu le n° SIRET
- RIB
- Attestation d'assurance
- Copie des cartes étudiantes du président et du secrétaire de l'association
- Liste de la composition du bureau associatif de l'association

Dossier de demande de subvention :

- Dossier rempli
- Devis des dépenses

Bilan moral et financier : à rendre après l'événement

- Dossier bilan
- Factures

CRITÈRES DE REFUS

Les critères d'attribution, mais également ceux de refus sont fixés par la commission FSDIE, mis par écrit dans une charte le plus souvent. Il faut donc faire attention à ce que ton dossier soit bien complet et que ton projet ne soit pas :

- Des frais de fonctionnement d'une association
- À caractère obligatoire, dans le cadre des études, pour l'obtention d'un diplôme (pas d'octroi de crédits ECTS¹ à la clef)
- Un événement exclusivement festif
- Un voyage sans objectifs culturels et/ou pédagogiques
- Contraire à la réglementation en vigueur, la laïcité, les droits de l'Homme et le pluralisme
- À caractère religieux avec une volonté de prosélytisme
- Présenté par des supports de communication à caractère discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe...), incitant à des conduites potentiellement addictives (alcool, tabac...)
- Passé au moment de la commission FSDIE

FSDIE SOCIAL

Tu es étudiant boursier ou non boursier, inscrit en formation initiale, en doctorat, master ou licence et tu rencontres des difficultés financières ? Le FSDIE social est là pour t'aider. Il s'agit d'une aide ponctuelle ou exceptionnelle à destination des étudiants ayant une situation sociale perturbant la réalisation de leur projet pédagogique. Il peut alors s'agir d'aide au financement des frais de rentrée, de déplacements dans le cadre d'un stage, pour un achat imprévu et nécessaire aux études, etc.

Cette aide est à demander auprès du BVE ou des assistants sociaux du CROUS. La commission FSDIE de la CFVU délibère avec avis des assistants sociaux du CROUS.

COMMENT CANDIDATER ?

Tu dois télécharger le dossier et le compléter, avec les pièces justificatives, puis prendre impérativement rendez-vous auprès de ton BVE ou des assistants sociaux du CROUS. Lors de l'entretien personnalisé, tu devras te munir du dossier complet. Attention à ne pas louper les dates de commissions d'examen des dossiers. Pour les connaître, renseigne-toi auprès de ton université.

Ta demande sera ensuite étudiée en commission de façon individuelle. L'aide sera allouée sous réserve de l'accord du Président de l'université.

¹ Les crédits European Credits Transfer System (ECTS) constituent un outil complémentaire au diplôme, qui facilite la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou entre les établissements.

AGORAÉ



Ces dernières années, de plus en plus d'étudiants ont recours à un job étudiant au détriment de leurs études pour pouvoir se nourrir. Ce manque de ressources amène également les étudiants à réduire leurs interactions sociales. Tout ceci impactant fortement le bien-être de ces étudiants. La FAGE et son réseau ont pour mission de défendre les droits des étudiants, c'est pourquoi ils se mobilisent jour après jour pour lutter contre la précarité, afin d'assurer des **conditions de vie et d'études décentes pour tous les étudiants**. Ils ont ainsi cherché une réponse innovante afin de contribuer à l'égalité des chances de réussite. C'est pour cela que le **projet d'innovation sociale et solidaire** appelé **AGORAé** a vu le jour en 2009. Inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il apporte ainsi une réponse de proximité à un besoin réel et identifié.

L'AGORAé est un lieu de partage, d'échanges, de convivialité et de solidarité, **porté et géré par des étudiants** de ta fédération territoriale **pour des étudiants** de ta ville. Elle se compose d'un lieu de vie non stigmatisant ouvert à tous et d'une épicerie sociale et solidaire, accessible sur critères sociaux, rassemblés autour de valeurs fortes telles que la solidarité, la citoyenneté et l'engagement étudiant.

Dans la partie **lieu de vie**, des activités et animations (ateliers, sorties, soirées, etc.) sont régulièrement organisées afin de partager des conseils sur notre vie quotidienne, notamment sur la solidarité, la nutrition, la consommation responsable ou encore le développement durable, et de favoriser la création de liens sociaux. C'est un espace dans lequel les étudiants peuvent trouver une écoute attentive, une orientation vers les services spécialisés ainsi qu'une aide pour accéder à leurs droits.

Les étudiants peuvent également s'y rendre simplement pour travailler, se détendre, se rencontrer, discuter, consulter la bibliothèque participative, etc.

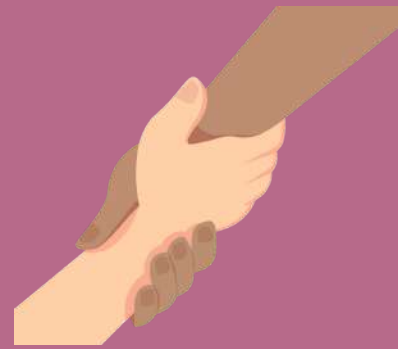
Dans l'**épicerie solidaire**, les étudiants peuvent trouver des produits alimentaires sains et équilibrés, d'hygiène, d'entretien ou encore des fournitures scolaires à prix réduits, entre **10 à 30 % des prix du marché**, tout en gardant de l'autonomie dans leurs achats.

L'ambition de ce projet est donc de créer du lien social, de lutter contre l'isolement et la précarité, mais aussi de sensibiliser la population étudiante sur les questions de santé, informer, organiser des animations culturelles et sportives, accessibles à l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur condition sociale.

De plus, les AGORAé permettent l'engagement de volontaires en Service Civique. Elles sont également régulièrement à la recherche de bénévoles. Si tu es intéressé par ce projet, je t'encourage à prendre contact avec ton association locale ou ta fédération territoriale pour savoir s'il existe une AGORAé dans ta ville. S'il n'en existe pas encore, pourquoi ne pas contribuer à en créer une ?



AIDES SOCIALES



Il existe des structures de services inter-établissements qui sont malheureusement méconnues des étudiants, alors que ceux-ci sont la raison même de leur existence. La communication est quasi-absente quant à leurs services et missions. Ces ressources se retrouvent donc abandonnées d'un public pour qui les adopter serait pourtant d'une grande utilité.

CSU, SUMPPS, SIUMPPS, SSU

Le CSU est le Centre de Soins Universitaire. Certains connaissent sûrement ce principe sous le nom de SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé), SIUMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé) ou encore SSU (Service de Soins Universitaire) : autant d'acronymes qui font référence aux **dispositifs mis en place par l'université pour permettre à l'étudiant de prendre soin de sa santé**. Selon l'université, ils se situent normalement au sein du campus ou à proximité, et accueillent les étudiants du lundi au vendredi pour tous types de consultations. Médecine générale, gynécologie, dépistage, vaccination, tabacologie, soins infirmiers ou encore suivi psychologique sont les services de base assurés par la plupart des CSU. Tu pourras également avoir accès à d'autres prestations selon le personnel disponible dans le service de santé rattaché à ton université.

En plus de son action curative, le CSU a un **rôle important dans la prévention et la sensibilisation à la santé sur les campus**, notamment par le biais de séances de relaxation ou de sophrologie, mais également de conseils nutrition ou d'accompagnement dans l'arrêt du tabac.

Les consultations proposées sont gratuites, confidentielles, le plus souvent sur rendez-vous.

Elles nécessitent que l'étudiant ramène ses cartes vitale et mutuelle.

Mais alors, si l'information est peu mise en avant, comment la trouver ? Le plus souvent, les renseignements relatifs à la localisation, aux jours et aux horaires d'ouverture, aux types de services proposés et sous quelles modalités sont accessibles directement sur le site de ton université dans un onglet réservé à la « vie de campus ». Tu peux aussi taper directement dans la barre de recherche le nom de ton université couplé à « médecine préventive ».

Ces informations te sont directement accessibles sur le site de la FNEO (www.fneo.fr) en suivant ce chemin :



Ton association locale ou la FNEO (as@fneo.fr) sont également toujours à ton écoute si tu rencontres un quelconque problème physique ou psychique, mais également pour te conseiller ou te renseigner davantage sur tes options santé. Il ne faut donc pas que tu hésites à les solliciter si tu en as besoin, avec l'assurance que ta demande restera confidentielle.

Les CSU sont donc des **acteurs incontournables de la santé des étudiants** avec qui les élus étudiants travaillent au cours de leur mandat. C'est pourquoi, dans certains d'entre eux, des élus CFVU y sont parfois nommés.

Pour être bien dans ta tête et bien dans tes baskets, la santé c'est sacré. Alors si tu n'as pas le temps, ou pas l'argent... **le CSU, sers-t'en !**

Coline GUYOMARD

Vice-Présidente en charge des Questions Sociales pour la FNEO (Bureau 2017-2018)

ASAP ET ASAA

Parmi ses différentes missions, le CROUS peut apporter une aide spécifique aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières. Celles-ci s'adressent à des étudiants dans la nécessité et dont les bourses, s'ils en ont, ne leur permettent pas de subvenir en totalité à leurs besoins.

En fonction de ta situation, tu peux prétendre à l'une ou aux deux aides suivantes :

- Aide Spécifique Allocation Ponctuelle
- Aide Spécifique Allocation Annuelle

Ces aides spécifiques sont attribuées en fonction de difficultés financières particulières qui sont évaluées au cas par cas par une commission dans laquelle siègent notamment des élus étudiants, après une demande préalable auprès d'un assistant social du CROUS.

AIDE SPÉCIFIQUE ALLOCATION PONCTUELLE (ASAP)

L'ASAP est une aide ponctuelle en cas de difficultés exceptionnelles, pour les étudiants en situation de crise financière imprévisible mettant en péril leur poursuite d'études.

Son montant maximum est de 1 687 euros (soit le montant annuel de l'échelon 1 de la bourse sur critères sociaux). Si la situation le justifie, plusieurs aides ponctuelles peuvent être accordées au cours de la même année universitaire, leur montant cumulé ne pouvant alors pas dépasser 3 374 euros, soit l'équivalent de deux ASAP.

Pour qui ?

Pour les étudiants boursiers ou non boursiers de moins de trente-cinq ans, inscrits en formation initiale dans un établissement de l'enseignement supérieur

Pourquoi ?

- Frais de logement (loyer, frais d'installation)
- Frais d'achats ponctuels (liés aux études tels que des fournitures)
- Frais de santé
- Frais d'hygiène et de vie
- Frais de mobilité (par exemple dans le cadre d'un stage)

Quand ?

Tout au long de l'année universitaire

AIDE SPÉCIFIQUE ALLOCATION ANNUELLE (ASAA)

L'ASAA est une aide annuelle en cas de difficultés pérennes qui donne notamment droit à l'exonération des frais d'inscription à l'université.

Le nombre des mensualités est au minimum de six. Le montant de l'aide annuelle correspond à un des échelons 0 bis à 7 de la bourse sur critères sociaux, soit entre 1 020 euros et 5 612 euros par an.

Pour qui ?

Pour les étudiants boursiers ou non boursiers de moins de trente-cinq ans, remplissant les conditions réglementaires des bourses ou se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant de plus de vingt-huit ans en reprise d'études, ne disposant pas de ressources supérieures au plafond prévu par le barème d'attribution des bourses sur critères sociaux
- Étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire (oncle, tante, grands-parents par exemple)
- Étudiant en rupture familiale
- Étudiant fiscalement indépendant et ne bénéficiant plus du soutien matériel de ses parents

Quand ?

Dès la prise en compte de l'inscription administrative au sein de l'établissement d'enseignement supérieur

VALORISER TON ENGAGEMENT ÉTUDIANT

RSE

Les **Régimes Spéciaux d'Etudes (RSE)** comprennent un certain nombre d'aménagements qui peuvent être proposés aux étudiants qui ont un **statut spécifique** (voir page 57). La liste est non exhaustive, mais il faut noter que les élus étudiants dans les conseils locaux et nationaux peuvent également bénéficier d'aménagements permettant de suivre les enseignements tout en cumulant une activité annexe.

L'élu étudiant peut obtenir des **aménagements de son cursus universitaire**. En effet, en cas de conseil, de commission ou de rendez-vous liés à sa qualité d'élu, il peut être autorisé à ne pas être présent en cours ou en stage, sa convocation faisant office de justificatif. Chaque département ou institut d'orthophonie dépendant de l'université propose ce système, en revanche les modalités sont différentes en fonction des CFUO.

Les différents aménagements sont détaillés en page 57.

En fonction de l'établissement, les modalités peuvent prendre une toute autre forme telle que **l'enseignement à distance** ou **l'attribution de points ou d'ECTS supplémentaires**. Pour savoir ce qui est appliqué dans ton CFUO, tu peux te renseigner sur le site de ton université, auprès de ton département, de ton association locale, de ta fédération territoriale ou bien auprès de tes élus CFVU.

Ta demande de RSE dépend de la CFVU qui prendra alors la décision des conditions de mise en place des aménagements proposés.



UE ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Certaines universités reconnaissent et encouragent l'engagement étudiant en valorisant concrètement ces actions bénévoles, universitaires, locales ou nationales par le biais de l'**UE libre Engagement Étudiant**. En fonction de l'université, cette UE permet l'attribution de **crédits ECTS**, de points en plus sur la moyenne ou encore **l'inscription d'une mention sur le diplôme**. Elle permet la mise en valeur des compétences transversales que l'étudiant peut acquérir en parallèle de sa formation universitaire.

Un étudiant élu ou associatif peut légitimement y prétendre puisque il effectue

généralement bien plus d'heures dans le semestre que ce qui est demandé pour valider l'UE. S'ajoutent souvent quelques réunions avec des membres de l'université au cours de l'année ainsi qu'un rapport d'engagement à rédiger pour présenter les actions menées, les résultats obtenus ainsi que les compétences acquises durant le mandat.

Pour bénéficier de l'UE Engagement Étudiant, tu dois en discuter en amont avec ton Directeur Pédagogique pour savoir si cette UE existe dans ton CFUO et dans le cas échéant, quelles en sont les modalités de mise en place.

L'engagement étudiant mérite d'être valorisé, alors n'hésite pas à effectuer ces démarches pour pouvoir consacrer sereinement du temps à tes projets sans angoisser pour tes absences !





Liens utiles

CROUS et CNOUS : <http://www.etudiant.gouv.fr>

Guide des Aides Sociales de la FNEO : <http://www.fneo.fr/wp-content/uploads/2018/10/GDAS-FINAL.pdf>

Guide de l'Élu.e de la FAGE, envoyé gratuitement aux élus étudiants en conseils centraux et en Conseils d'Administration des CROUS

Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Santé publique : <https://www.santepubliquefrance.fr>

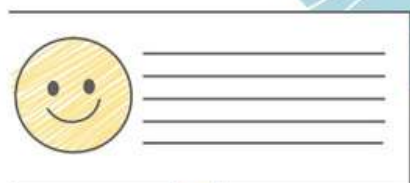
Site de la FAGE : <https://www.fage.org>

Site de la FNEO : <http://www.fneo.fr>

Site du MESR : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Témoignages

Cinq élus étudiants en orthophonie siégeant dans différents conseils témoignent pour toi : ils se confient sur leur mandat et sur ce qu'être élu leur a apporté d'un point de vue personnel et universitaire. Ils te présentent également des projets qu'ils ont pu mener grâce à leur engagement, qui leur tenaient à coeur pour l'intérêt des étudiants.





Alexane Gitenait

élue UFR depuis mars 2021 et élue CROUS Clermont Auvergne depuis décembre 2021, 4e année à Clermont-Ferrand



Hello !

Je m'appelle Alexane et je suis en 4ème année au CFUO de Clermont-Ferrand. Je suis actuellement élue UFR et élue CROUS.

J'ai commencé mon mandat d'élue étudiante un peu par hasard au moment où la nouvelle liste se montait pour les UFR. Une élue ortho a mis un message sur le groupe du CF pour trouver des volontaires et une amie m'a un peu poussée dans l'aventure ! Me voici donc élue pour l'UFR de médecine et des professions paramédicales. Le plus gros de mon travail consiste à **assister à la dizaine de conseils par an** et notamment à **veiller sur tous les points qui concernent les étudiants en filière paramédicale** (étant en minorité dans l'UFR, on a tendance à passer au second plan d'où l'intérêt d'être bien représentés !).

Tout se passait bien dans ma vie d'élue UFR jusqu'à ce qu'arrivent les élections CROUS ! La présidente de ma fédération territoriale me contacte alors pour faire partie de la liste **Bouge Ton CROUS** pour le CROUS Clermont Auvergne. J'ai hésité car j'avais déjà un mandat d'élue, et il ne faut pas non plus oublier que ce sont des **mandats de 2 ans** (si tout se passe bien !) et qu'il faut donc assumer son rôle sur le long terme. J'ai fini par accepter car les missions du CROUS me parlaient et que j'avais envie **défendre les étudiants sur une autre échelle que celle de l'UFR**.

Concrètement, mon mandat d'élue CROUS me prend plus de temps que mon mandat d'élue UFR. En effet, la préparation des conseils est plus complexe et il y a plus de commissions auxquelles nous sommes conviés (et donc plus de mails auxquels il faut répondre), cependant je ne le regrette absolument pas !

Je n'ai pas un projet en particulier à présenter pour mes deux mandats, mais du côté UFR je pense notamment à la relecture des M3C afin de veiller au respect de la qualité des maquettes sans pour autant sacrifier les droits et le bien-être des étudiant.e.s. Nous veillons également aux différentes réformes et expérimentations qui voient le jour toujours dans le but de ne pas mettre en péril nos formations.

Pour moi être élue, c'est **défendre notre formation**, mais aussi les **droits des étudiants en santé et finalement les droits de tous les étudiants** ! C'est sortir de mon rôle d'étudiante en orthophonie pour avoir une **vision plus élargie du fonctionnement de la vie étudiante** en général. Être élue m'a déjà beaucoup apporté, et m'apporte encore beaucoup de choses aujourd'hui ! Tout d'abord, de nouvelles rencontres, que ce soit d'autres étudiants et étudiantes mais aussi les personnes qui se cachent derrière les administrations et représentants des différentes institutions (le CROUS, mais aussi la métropole, la région...). Cela m'a permis de **comprendre le fonctionnement de l'université** ou encore du **CROUS**, mais j'ai également beaucoup appris sur moi, sur comment me comporter dans les différents conseils, sur ma gestion du travail... C'est agréable de sentir que **notre voix peut être écoutée**, que nous avons un **rôle à jouer pour les étudiants**, surtout que nous sommes finalement celles et ceux qui sont quotidiennement sur le terrain, non ?

Donc si vous hésitez à vous lancer dans l'aventure, n'attendez plus et jetez-vous à l'eau, vous ne le regretterez pas !



Roxane Osouf-Baude

élue CFVU depuis janvier 2020, 4e année à Caen



Être élue, c'est **s'ouvrir à la rencontre** et **s'engager pour la communauté étudiante**. Actuellement en quatrième année d'orthophonie à Caen, j'ai pris mon mandat d'élue CFVU en 2020.

Après avoir pris connaissance de l'intérêt et du rôle des élus lors de mon mandat au sein de l'association des étudiants en orthophonie de Caen (ETOC !), j'ai souhaité m'engager dans cette aventure.

Mon mandat de deux ans n'aura pas été de tout repos. En effet, la crise sanitaire a marqué le début de mon mandat. Dans un premier temps, j'ai donc découvert les conseils en distanciel. Puis, j'ai progressivement assisté à des **conseils en présentiel**.

Être élu, c'est s'engager volontairement pour les étudiants. S'engager, n'est pas de tout repos, car ça signifie que nous devons répondre aux **responsabilités** qui nous incombent. S'engager, c'est donner de son **temps**, mais c'est **gratifiant**. Ce qui est enrichissant, c'est de **rencontrer et discuter avec les élus autant qu'avec les étudiants** et les membres du conseil. En effet, s'engager est une manière de construire du **sens**, défendre des **valeurs**, **améliorer** les conditions de travail et de vie des étudiants.

Mon expérience en tant qu'élue CFVU m'a permis de **prendre part à la vie étudiante de manière concrète** tout en prenant conscience des enjeux universitaires et des différents intervenants qui gravitent autour. Cela m'a permis de prendre conscience de l'**importance d'être représenté et d'être défendu pour les étudiants**, de pouvoir **faire entendre nos voix**.

Au cours du mandat, j'ai pu bénéficier de formations qui m'ont permis de mieux m'approprier les outils et les différents rôles de l' élu. Par exemple, j'ai pu participer au WEF élus en mars dernier organisé par la FCBN. Nous avons eu des groupes de travail pendant lesquels nous avons par exemple abordé les **stratégies de communication** adoptées, afin de tenir au courant les étudiants de ce qui se passe en conseil afin qu'ils se sentent davantage concernés. Par exemple, ça se concrétise par le fait de tenir informés les étudiants normands sur le rôle des élus et ce qui est voté en instance à travers un **compte Instagram**. Le rôle des élus est extrêmement important, car c'est grâce à eux que les étudiants sont représentés il est plus qu'important de valoriser les actions menées par les élus. A mon sens, **la communication est extrêmement importante** que ce soit entre les élus, avec les membres du conseil, et avec l'ensemble de la communauté étudiante. Être élu, c'est avant tout être un étudiant qui prend la mesure de sa responsabilité au sein d'une communauté. Il s'agit de pouvoir travailler ensemble, en **collaboration** avec d'autres élus, pour l'amélioration des conditions de vie étudiante et plus largement afin de contribuer à la **construction d'une vie étudiante épanouie**.

J'ai apprécié avoir l'opportunité d'être élue au sein de l'université Caen Normandie. J'espère avoir pu apporter ma pierre à l'édifice !

En acceptant d'être élue, je me suis lancée dans un mandat où on manifeste notre volonté de répondre aux besoins des étudiants pour travailler dans leur intérêt. Bien plus encore, au-delà de la vie étudiante, **l'engagement fait partie de la vie citoyenne**. À mon sens, s'engager pour les étudiants, c'est une manière d'expérimenter l'envergure de son rôle et de sa responsabilité au sein d'une société.

L'engagement est un défi, relevons-le.

L'engagement est une richesse, conservons-la.

L'engagement est source de rencontre, embrassons-la.

L'engagement est une aventure, osons là !



Nicolas Gâté

élu CFVU depuis mars 2020, 4e année à Tours



Un mandat d'élu, que ce soit dans un Conseil de l'Université ou dans une association étudiante, est toujours **formateur**.

Quand j'étais en première année, les élections « centrales » (pour les conseils centraux de l'Université, CFVU et CA) approchaient. Il fallait trouver des successeurs aux élus bientôt retraités. Je me suis lancé ! En fait, il s'agit simplement d'oser mettre le doigt dans l'engrenage et après ça se fait « tout seul ».

Maintenant, je traduis le « tout seul ». En réalité et pour vous rassurer, **on n'est pas seul quand on est élu étudiant**. Enfin, il existe pleins de ressources potentielles ! Déjà, il y a les **élus retraités**, qui ont tant de précieuses informations à transmettre. Ensuite, il y a les **fédérations associatives** nationales (comme la FNEO) et locales (c'était l'AGATE à Tours) qui disposent aussi de beaucoup de **données** à partager, de **formations** et de **temps d'échanges** à proposer. Personnellement, j'ai énormément sollicité un acteur encore différent, à savoir le **Vice-Président Etudiant** (ou VPE). En fait, c'est un élu étudiant en lien avec l'équipe du président de l'Université, avec les doyens, avec tous les services administratifs, avec des élus des différents conseils, avec d'autres élus d'autres universités et également avec des associations étudiantes.

Depuis le début du mandat, une dynamique a perduré pendant deux ans malgré les « pertes » d'élus dont l'orientation les faisait changer d'Université. Une **réunion en visio hebdomadaire**, tous les mardis, pendant deux ans donc. On avait vraiment tous besoin de ce temps entre étudiants de différentes filières, avant de **porter des positions en conseils**. Echanger sur comment se passe telle chose dans telle filière est précieux : « Et toi vous avez que des contrôles continus ? Vous avez quelle relation avec votre doyen ? C'est quoi le MOBIL ? Vous avez le droit au RSE ? ». Sortir du microcosme orthophoniste, bien que l'on soit passionné par nos études et notre futur métier, est important car c'est un moyen de tutoyer une **nouvelle diversité** et donc de **s'en enrichir**.

S'engager pendant mes études aura été une des plus belles décisions que j'ai prises. Un an après le début du mandat de CFVU, il m'a été proposé d'être **co-président de l'ATFO** (notre asso ortho à Tours) avec une amie de ma promo. J'ai évidemment dit oui. Et je vous garantis que j'étais bien heureux d'être aussi élu à côté. **Les deux mandats sont tellement complémentaires** ! Certes, les associations peuvent former les élus, mais personne n'est plus proche d'une association que quelqu'un qui est constamment en lien avec elle, comme les co-présidents de l'ATFO avec la FNEO. Un des rôles des co-présidents d'association est de transmettre les informations qu'ils ont grâce aux associations nationales et locales à leurs élus (quand il y en a). Mais quand on est déjà élu, la transmission d'informations est instantanée ! Le cas inverse le prouve aussi.

Pour moi, être élu c'est être en lien, faire le lien, transmettre les informations, être un **maillon de la chaîne**. C'était précisément ma prétention quand je me suis présenté. Sans un maillon, une chaîne se brise. Cette métaphore montre bien que **sans élu(s), certaines informations ne sont jamais reçues par les personnes qui en ont besoin** et un temps fou est perdu !!! Ceci explique que je me suis senti très **utile** simplement en transmettant des questionnements aux interlocuteurs les plus à même de répondre car ils étaient élus ou en lien avec des élus.

Plus généralement, des profils, des engagements, des points de vue différents s'enrichissent mutuellement. Dès lors qu'ils sont réunis, ils ne peuvent que conduire à **optimiser et réaliser vos projets**.

Une dernière phrase pour vous assurer que, si, **vous êtes légitimes**, alors lancez-vous (pas dans le vide hein, je vous ai détaillé les gens qui pouvaient vous épauler) !



Zoé Rommelfanger

élue CFVU et UFR depuis février 2021, 4e année à
Strasbourg



Je suis étudiante en 4ème année à Strasbourg. Je suis élue titulaire en CFVU et élue suppléante en UFR depuis février 2021. Ayant été présidente de MÉTAFOR (l'asso du CFUOS) à cette même époque, il me semblait important que les étudiants en orthophonie de Strasbourg soient représentés dans ces conseils qui ne comptaient plus d'étudiants de notre filière depuis quelques années.

Au début de ce mandat d'élue, je connaissais déjà le milieu associatif. Le fait d'intégrer ces deux conseils m'a permis de découvrir les rouages de l'université, ses différents acteurs et les grands axes de fonctionnement (qui nous manquent souvent en tant qu'étudiant pour comprendre le pourquoi du comment).

J'ai la chance d'être très bien entourée dans chacune des deux équipes d'élus : j'y ai rencontré des **étudiants d'autres filières et parcours**, tous motivés à faire porter la voix des étudiants et à défendre leurs droits.

Lors de nos premières réunions avec les élus UFR, j'ai appris qu'au précédent mandat, lorsqu'il était question de la filière orthophonie, **c'était parfois les étudiants en médecine qui prenaient une décision ou donnaient un avis sans nous consulter**. J'ai donc dès le départ affirmé ma présence et le besoin de ma filière d'avoir connaissance de toutes les informations à son sujet. Il en allait de même pour le conseil CFVU.

Depuis le début de mon mandat, je prends donc à cœur de **rester vigilante à toutes les informations**, tous les documents qui circulent pour intervenir et apporter mon regard concerné lorsqu'il s'agit de la filière orthophonie !

J'ai également travaillé (et je continue de le faire en collaboration avec les actuels présidents de MÉTAFOR) sur **la mise en place d'un RSE** (Régime Spécial d'Études, destiné à certaines catégories d'étudiants comme les salariés ou sportifs de haut niveau, pour leur permettre des aménagements dans leurs études) à Strasbourg, en accord avec nos directrices.

Je suis présente aux **AG de MÉTAFOR pour (re)présenter mon poste**, mes fonctions et insister sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à me contacter si on a une question, un souci ou besoin d'aide !

Les prochaines élections sont dans quelques mois et je sais que mes postes seront repris. La voix des étudiants en orthophonie compte dans ces conseils à Strasbourg et j'en suis fière !



Chloé Ribette

élue CROUS depuis Décembre 2021, 5e année à Amiens



Bonjour à tous, je m'appelle Chloé et je suis en 5ème année à Amiens. Depuis mars 2022, je suis officiellement élue au CROUS d'Amiens Picardie. Alors un élu CROUS c'est quoi ? C'est un étudiant, inscrit dans l'enseignement supérieur, qui va assister à **différentes réunions, commissions** et à des **conseils d'administration**.

Plus concrètement, les élus vont assister aux conseils d'Administration où les décisions importantes sont prises, **aux commissions Culture ActionS** pour défendre les demandes de **subventions** déposées par les étudiants (BDE, associations thématiques ou bien étudiant tout simplement). Ils vont également assister aux commissions thématiques, la commission sociale, la commission restauration, la commission culturelle/vie de campus, CVEC, le conseil académique de vie en résidence et la commission permanente. Les élus peuvent également porter des projets et proposer des idées au CROUS comme par exemple, mettre en place des **repas végétariens**, des **bacs de recyclage** dans les restaurants universitaires, ou bien organiser des **campagnes de prévention**, des **animations** dans les résidences, etc.

Nous sommes également présents pour **défendre les droits des étudiants** en œuvrant contre la **précarité étudiante** et en démocratisant ce que peut proposer le CROUS. Pour faire court, on va travailler sur le **volet social** (précarité étudiante), le **volet bien être** (ligne d'écoute, psychologues), le **volet transition écologique** (lutte contre gaspillage, recyclage), le **volet restauration** (hausse des prix, inclusivité), le **volet logement** (résidences, court voyage), le **volet culturel** (animation, prêt de matériel), le **volet job** (jobaviz), le **volet international** (accueil étudiants internationaux) et le **volet communication** (démocratisation des services du CROUS).

Être élue m'apporte beaucoup, cela me permet de me dépasser, de mettre en place des projets qui serviront au plus grand nombre et puis surtout **d'accompagner ceux qui en ont besoin**. On apprend énormément de choses, notamment sur comment fonctionnent les institutions, comment mettre en place des actions pérennes et adaptées. C'est aussi un rôle qui permet de **gagner en assurance** sur la prise de position, la prise de parole en public, etc. Comme on travaille en **équipe**, on peut moduler à notre convenance notre temps d'investissement (dans la limite du raisonnable), choisir nos axes de travail, échanger avec des étudiants d'autres filières. C'est vraiment enrichissant de découvrir le fonctionnement et les problématiques des autres domaines d'enseignement.

N'hésitez pas à contacter les élus de votre région. On n'est pas beaucoup d'orthos élus mais être élu c'est avant tout travailler en équipe et défendre tous les étudiants, qu'importe leur filière. Et si vous avez des questions sur ce que c'est le CROUS, comment il peut vous aider ou autre vous pouvez toujours m'envoyer un message sur Facebook.



Ajouts de la réédition

- Le Régime Spécial d'Etudes
- Qu'est ce qu'un EPE ?
- Comment s'organise ton université ?

Depuis l'édition de 2019, les universités connaissent de grands bouleversements dans leur organisation. Cela est notamment dû au fait qu'ils ont la possibilité de changer de statut et de devenir des **Etablissements publics expérimentaux (EPE)** depuis 2018. Tu retrouveras donc ici la définition de ce mystérieux acronyme mais aussi le **fonctionnement actuel**, en 2021, des vingt-et-une universités accueillant un CFUO.

Allant d'Amiens à Tours en passant par Nancy, découvre l'organisation (parfois unique !) de chacune d'entre elles et n'hésite pas à contacter les **fédérations de territoire** de ces villes et leurs élus pour en savoir plus.

Je te souhaite un joli tour de France !

Par Laure Delesalle, VP suivi des élus et de la démocratie étudiante pour la FNEO (mandat 2020-2021)
et Eline Husser VP suivi des élus et de la démocratie étudiante pour la FNEO (mandat 2021-2022)



ZOOM SUR LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDE, UN DROIT ÉTUDIANT



Le **Régime Spécial d'Etudes (RSE)** permet à un étudiant en situation particulière de pouvoir bénéficier d'aménagements s'il en a besoin.

Le fonctionnement du RSE ?

Ce dispositif mis en place en 2014 permet de **favoriser la réussite étudiante** au sein du cursus universitaire. Il est régi par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Il est fixé pour chaque diplôme et **doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances** de chaque formation.

Qui peut bénéficier du RSE ?

- Etudiants salariés (plus de 10h/semaines)
- Femmes enceintes
- Etudiants chargés de famille
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Etudiants à besoins éducatifs particuliers
- Etudiants en situation de longue maladie
- Etudiants entrepreneurs
- Etudiants artistes et sportifs de haut niveau
- Etudiants ayant des responsabilités au sein de bureau d'une association
- Etudiants accomplissant une activité militaire
- Etudiants en service civique, volontariat militaire
- Etudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur et les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires
- Autres statuts au cas par cas selon des circonstances exceptionnelles

Parmi les aménagements* proposés par les établissements, on retrouve notamment :

- Des aménagements d'emploi du temps : priorité dans les choix des TD, dispenses d'assiduité
- Des aménagements d'examens : choix du contrôle terminal plutôt que du contrôle continu, report d'examens
- Des aménagements sur la durée du cursus : effectuer une année universitaire en deux ans

*D'autres formes d'aménagements peuvent être proposées par les établissements en fonction de la situation de l'étudiant comme le suivi des enseignements à distance.

A savoir : En orthophonie, bien que obligatoire, cela n'est pas mis en place ou respecté dans certains CFUO et cela rend compliqué l'accès à ce dispositif par les étudiants. Les élus travaillent de pair avec les associations locales pour mettre ceci en place de façon optimale. C'est un droit étudiant et il doit être respecté.

Rapproche-toi de tes élus étudiants ou de la FNEO pour en savoir plus et pour savoir comment avoir accès à ce droit au sein de ton université.

LES EPE



C'est quoi un EPE ?

Au début des années 2000, un constat est fait dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche : les universités françaises sont mal classées au classement de Shanghai et ne sont pas un modèle de rayonnement de la recherche. Ce classement est une référence mondiale mais il se base sur des critères peu représentatifs de la qualité de la formation, préférant des critères de quantité. C'est-à-dire que plus une université est grande, mieux elle est classée et connaît donc un grand rayonnement.

En 2006 les **PRES** (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) sont alors créés, ce sont des rassemblements d'établissements qui ont pour but d'agrandir les universités et donc leur rayonnement. Sauf que de nombreuses limites apparaissent dans ce système. En 2013 toutes les universités sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur sont regroupées en **ComUE** par territoire (voir page 24 du guide). Les PRES sont remplacés par les **EPSCP** (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel). Puis en 2018 une nouvelle forme de regroupement apparaît : les **EPE (établissements publics expérimentaux)**.

Un EPE est un **regroupement** de différents "**établissements composantes**" qui peuvent être des universités publiques et des écoles privées.

Comment s'organise l'EPE ?

Les EPE sont très libres dans la rédaction de leurs statuts et peuvent **remanier leurs conseils** comme ils le souhaitent pour permettre une coordination efficace entre leurs différents établissements composantes. En effet, **chaque EPE est unique** dans sa composition et donc dans son organisation.

Plusieurs **points de vigilance** sont donc à avoir au moment de la rédaction des statuts car les EPE peuvent déroger à certains textes de loi mais une fois leurs statuts rédigés ils doivent s'y tenir.

Il faut alors être attentif au **nombre d'élus étudiants** dans ces nouveaux conseils pour toujours assurer une représentation étudiante efficace. En effet, chaque EPE fixe la répartition et le nombre de sièges de ses conseils. Il faut également faire attention au **pouvoir accordé au président** de l'EPE qui parfois centralise de nombreuses décisions. Enfin être vigilant au **climat concurrentiel** qui peut s'installer entre les écoles privées et les établissements publics faisant partie du même EPE.

Ces regroupements peuvent cependant présenter des **avantages** : la mutualisation ou l'accès à certaines UE, une transition écologique plus globale au sein du regroupement ou encore un développement de la mobilité internationale.

UNIVERSITÉS FRANÇAISES
MAL CLASSÉES À
L'INTERNATIONAL

CRÉATION DES COMUE +
LES PRES DEVIENNENT DES
EPSCP

2000

2013

2006

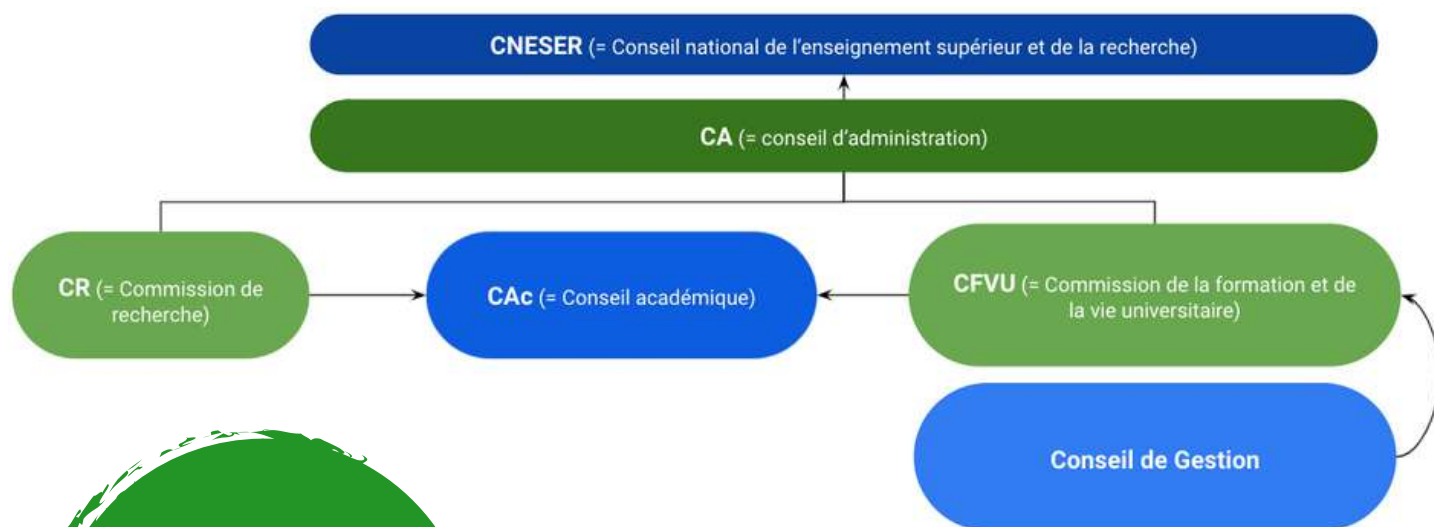
2018

CRÉATION DES PRES

CRÉATION DES EPE

Amiens

Au début des années 60, Amiens regroupe quatre structures pré-universitaires. En 1970, l'Université de Picardie est créée et permet alors de proposer aux étudiants de la région des formations professionnalisantes. Elle continue de se développer chaque année et compte aujourd'hui 32 000 étudiants.



Il y a un seul Vice-Président Etudiant (VPE) au sein de l'Université de Picardie Jules Verne

Les conseils amiénois

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide. Le département d'orthophonie ne possède pas de CPS. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

L'engagement d'élus étudiants

Il est possible de valoriser son engagement grâce à une UE engagement :

- au 2e semestre
 - rapport tous les mois
 - soutenance à la fin du semestre devant la Vice-Présidente en charge de la vie étudiante
- Celle-ci permet d'obtenir un bonus de 0,1 si l'étudiant a déjà la moyenne.

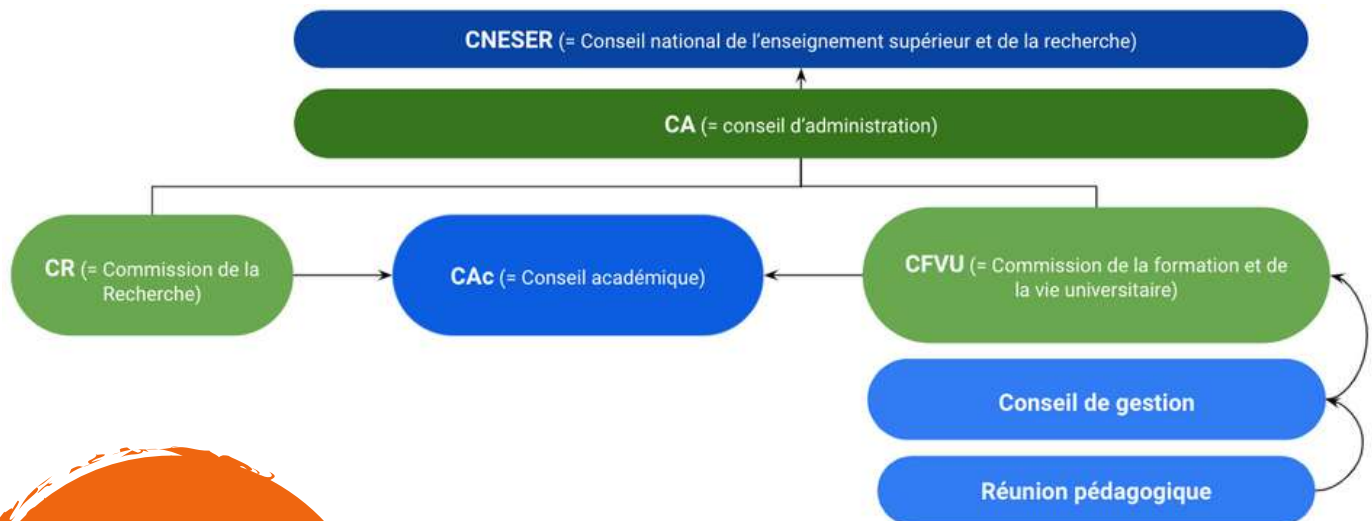
Pour avoir plus de renseignements :



contact@faep.fr

Besançon

L'Université de Franche-Comté a été fondée en 1423. Ce n'est cependant qu'après la Seconde Guerre Mondiale qu'elle connaît un véritable gonflement de ses effectifs, ce qui lui donne alors l'essor nécessaire à son extension. Aujourd'hui elle représente 30 000 apprenants répartis sur cinq villes différentes. Elle fait également partie de la communauté d'universités et d'établissements universitaires Bourgogne-Franche-Comté (ComUE UBFC) qui regroupe sept établissements.



Il y a 2 Vice Présidents Etudiants (VPE) à l'UFC qui travaillent sur des dossiers plus spécifiques selon les mandats (mais toujours gestion de la vie étudiante et commission FSDIE)

Les réunions pédagogiques

Les réunions pédagogiques sont des temps de dialogue entre les délégués des différentes promotions et l'équipe pédagogique. Ces réunions ont débuté lors du premier confinement dû au Covid et se déroulaient au moins une fois par semaine. Elles ont été maintenues après cette période et se sont institutionnalisées au moins toutes les six semaines voire plus si certaines promotions en ressentent le besoin. Ces échanges permettent d'évoquer toutes les problématiques liées au département d'orthophonie.

Les conseils bisontins

Ces conseils fonctionnent de la même manière que les conseils présentés pages 17 à 19 du guide. Seule particularité, le conseil d'UFR se nomme le conseil de gestion.

L'engagement d'élus étudiants

L'Université de Franche-Comté valorise l'engagement étudiant en :

→ permettant un supplément automatique au diplôme qui reconnaît les savoirs acquis durant le mandat d'élus de l'étudiant.

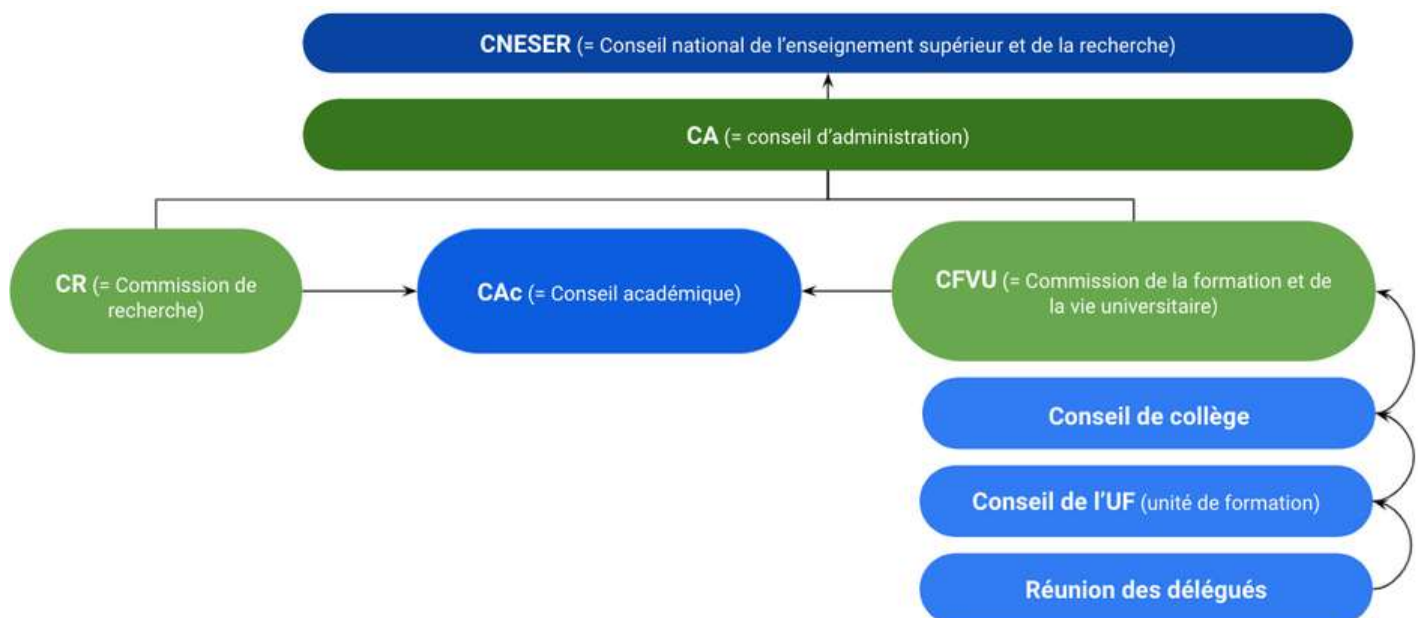
Pour avoir plus de renseignements :



presidence@baf-fc.fr

Bordeaux

La première université bordelaise a été fondée en 1441 et a connu de nombreux changements d'organisation depuis ses débuts. Le dernier en date est la fusion des universités Bordeaux I, II et IV en 2013. Aujourd'hui l'Université de Bordeaux accueille près de 52 000 étudiants. Elle est répartie en quatre grands secteurs mais son organisation reprend le modèle classique avec quelques particularités.



Les réunions des délégués

Ces réunions réunissent les délégués ainsi que l'administration. Elles se tiennent une à deux fois par an et permettent de discuter des différentes problématiques liées uniquement au département d'orthophonie.

Le conseil de l'Unité de Formation (UF)

A l'Université de Bordeaux, il n'existe pas d'Unité de Formation et de Recherche (UFR comme dans les autres universités) mais uniquement des Unités de Formation (UF).

Malgré cette particularité, le conseil de l'UF fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR expliqué page 18 du guide et permet donc de prendre les décisions relatives aux différentes filières présentes au sein de l'Unité de Formation (orthophonie, médecine, etc.).

Cependant, une Unité d'Enseignement Recherche (UER) est proposée à toutes les filières paramédicales en tant qu'UE optionnelle sur 3 semestres permettant ainsi une validation recherche. Cette UER nécessite également de faire un stage recherche.

Le conseil de collège

L'Université de Bordeaux se découpe en quatre collèges distincts :

- Santé
- DESPEG (droit, économie, sciences politiques, économie et gestion)
- Sciences techniques
- Sciences humaines

Ces collèges délibératifs permettent de réunir les filières selon leur domaine et ainsi de faciliter le traitement de leurs problématiques avant qu'elles ne remontent dans les conseils centraux de l'université. Chaque collège possède alors son propre conseil.

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)

Ces conseils fonctionnent sur le même modèle que celui présenté pages 17 à 19 du guide. Cependant leur composition est particulière puisqu'ils répartissent leurs sièges selon les collèges.

Par exemple, pour la CFVU il y a 16 sièges titulaires pour les élus étudiants, chaque collège thématique en a alors 4 de réservés pour ses filières. Ce système permet donc une représentation des différentes formations au sein des conseils centraux.

**Au sein de
l'Université de
Bordeaux, il y a 1
Vice Président
Etudiant (VPE)
général ainsi qu'un
VPE par collège (soit
4 autres VPE)**

**Pour avoir plus de
renseignements :**



contact@fede-atena.fr

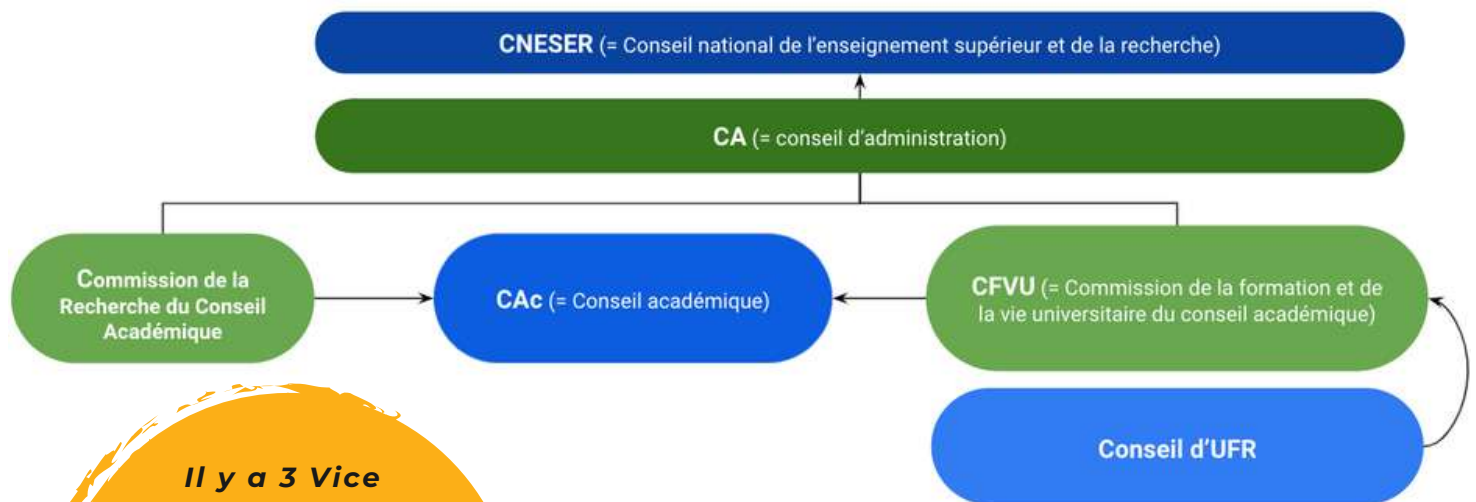
L'engagement d'élus étudiant

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

- validant l'UE optionnelle obligatoire 12 de master, pour cela il faut monter un dossier et se présenter à un oral.
- Cette UEEO permet alors de valider des ECTS.

Brest

L'université de Bretagne Occidentale (UBO) est une université récente dans le paysage français. En effet, elle a été fondée en 1971. Son site principal se situe à Brest, mais elle est aussi implantée à Quimper via un pôle universitaire et à Morlaix via un pôle IUT accueillant ainsi 23 000 étudiants. L'UBO fait aussi partie d'un projet d'universités européennes depuis novembre 2019 : l'alliance SEA-EU, European University of the Seas, qui participe à renforcer l'identité européenne et qui amène les universités européennes à communiquer et collaborer entre elles.



Il y a 3 Vice Présidents Etudiants (VPE) au sein de l'UBO ce qui leur permet de se spécialiser sur certains sujets. Ils peuvent travailler ensemble ou non

Les conseils brestoïis

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

Le département d'orthophonie ne possède pas de CPS mais organise des temps de communication entre l'administration et les différentes promotions en fin de semestre.

L'engagement d'élus étudiant

→ L'Université de Bretagne Occidentale ou encore le département d'orthophonie ne permettent pas une valorisation de l'engagement étudiant.

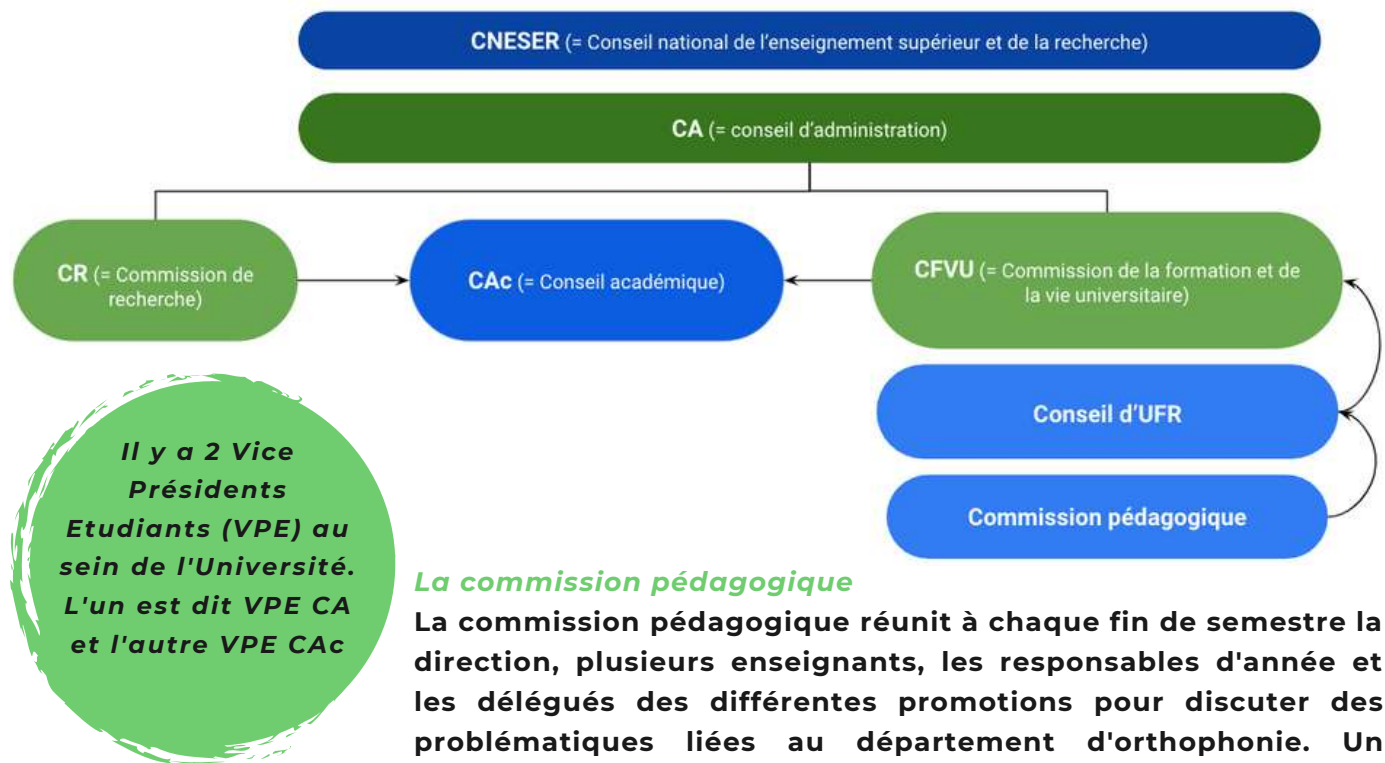
Pour avoir plus de renseignements :



representation@fedeb.net

Caen

L'université de Caen a été fondée en 1432 lorsque la région était anglaise. L'établissement était alors la troisième université anglaise, après Oxford et Cambridge. Supprimée lors de la révolution française, elle sera rétablie presque cent ans plus tard. Elle est détruite lors de la Seconde Guerre Mondiale puis renaît tel le phénix. Elle a toujours su s'adapter à son époque et est aujourd'hui partenaire de 6 campus connectés. Elle accueille désormais quasiment 33 000 étudiants sur l'ensemble de la basse-normandie à travers ses sites délocalisés.



Les conseils caennais

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie permet de faire valider une UE optionnelle obligatoire lorsqu'il y a un engagement pendant le master.

Pour avoir plus de renseignements :

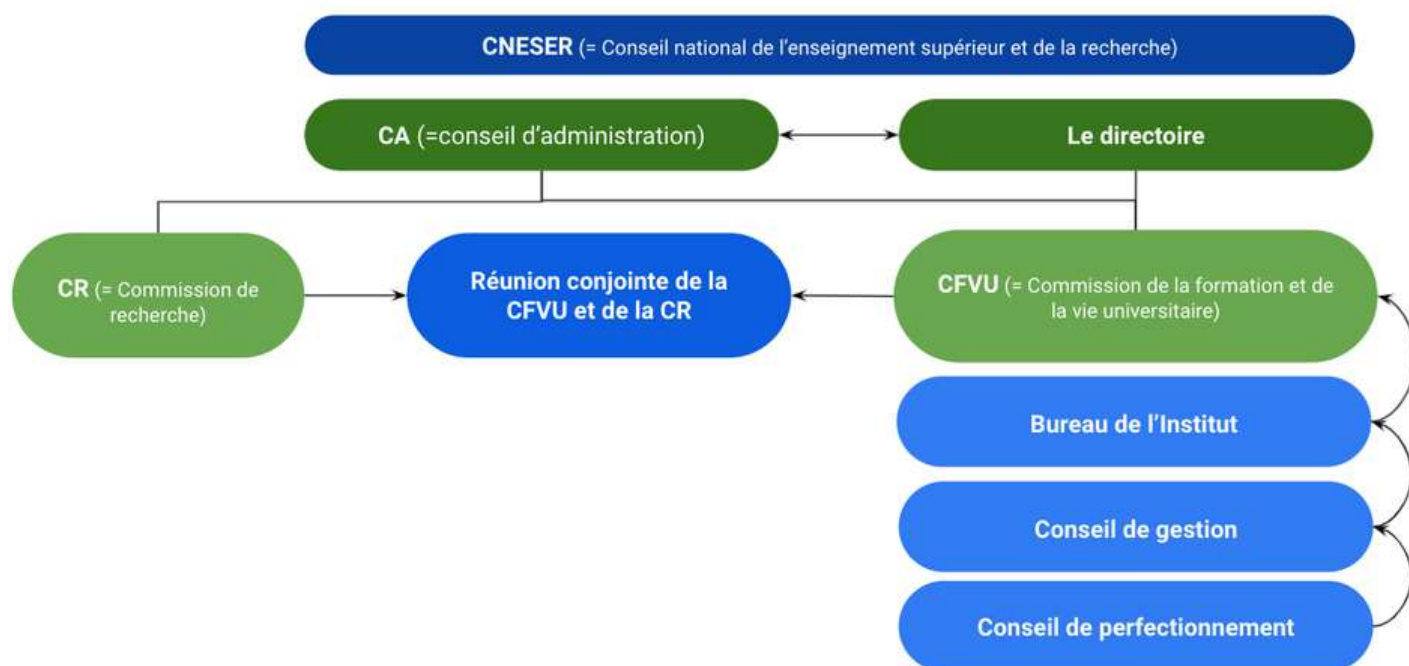


Fédération Campus
Basse-Normandie

contact@campusbn.org

Clermont-Ferrand

Pendant plusieurs siècles, la création d'une université en Auvergne est sujette à débat : ouvertures et fermetures se succèdent. C'est au XIXe siècle que l'activité universitaire débute véritablement à Clermont-Ferrand, elle s'étoffera durant la Seconde Guerre Mondiale pour former deux universités distinctes (l'Université d'Auvergne et l'Université Blaise Pascal). C'est en 2017 que les deux unités fusionnent pour former l'actuelle Université Clermont Auvergne qui accueille désormais 37 000 étudiants sur ses différents sites : Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon etc. Elle est considérée comme un Établissement Public Expérimental (EPE) depuis le 1er janvier 2021.



Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement réunit les délégués, l'administration, le directeur pédagogique ainsi que certains professeurs. Ils y discutent des problématiques liées au département d'orthophonie à chaque fin de semestre. Les délégués font remplir un questionnaire à leur promotion avant ce conseil pour être au plus proche de ce qu'ils veulent faire remonter.

Le conseil de gestion

Ce conseil fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR présenté page 18 du guide.

Le bureau de l'Institut

Ce conseil est propre à l'Université Clermont Auvergne et est très récent puisqu'il a été créé à l'occasion de la mise en place de l'Etablissement Public Expérimental (EPE).

L'EPE est divisé en quatre instituts (qui regroupent différentes UFR et écoles) ainsi qu'en trois établissements-composantes. Le département d'orthophonie est situé au sein de l'UFR de médecine qui est intégré à l'Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie et Environnement.

Le bureau se compose alors des directeurs de composantes, des représentants étudiants élus par et parmi les élus étudiants aux conseils de gestion de l'institut et des représentants du personnel. Ce conseil se réunit au moins quatre fois par an et permet de siéger sur les problématiques communes aux différentes composantes de l'Institut.

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)

La CFVU, la CR et le CA fonctionnent de la même manière que le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

La réunion conjointe de la CFVU et de la CR est l'équivalent du Conseil académique (CAc) dont le guide parle page 17.

L'Université Clermont Auvergne est dirigée par le directoire. Celui-ci réunit, au moins deux fois par an : le président de l'UCA, les directeurs des six instituts, les vice-présidents statutaires de l'UCA, le vice-président étudiant ainsi qu'un représentant du monde socio-économique proposé par les membres universitaires du directoire et validé par le conseil d'administration de l'UCA. Il prépare, par ses avis décisionnels, les délibérations du conseil d'administration, du conseil de la recherche et du conseil de la formation et de la vie universitaire.

*Il y a un seul
Vice Président
Etudiant (VPE)
au sein de
l'Université
Clermont
Auvergne*

*Un assesseur
Etudiant est élu au
sein de l'équipe de
l'UFR Santé pour
gérer ses
problématiques ainsi
que celles du CFUO*

L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

**Pour avoir plus de
renseignements :**



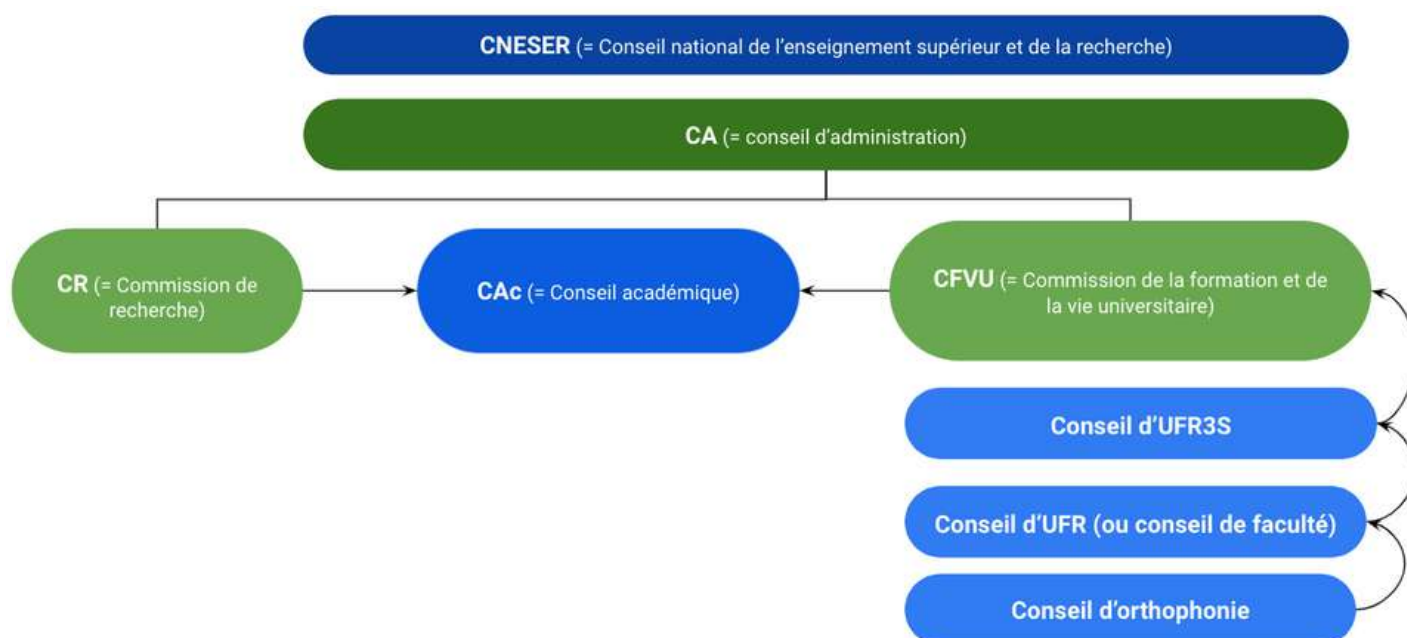
contact@fedea-etu.org

L'équipe d'élus UFR :

<https://www.facebook.com/elusufrmedparamed.clf>

Lille

La première université sur le territoire lillois a été fondée en 1560. Deux siècles plus tard, Louis Pasteur devient le premier doyen de la faculté des sciences. Après une séparation en 3 sites (Lille 1, 2 et 3) en 1968, l'Université de Lille est de nouveau unifiée en 2018, menant à la création d'un Établissement Public Expérimental (EPE). Elle regroupe aujourd'hui 72 000 étudiants dont près de 10 000 étudiants internationaux.



Le conseil d'orthophonie

Le conseil d'orthophonie réunit de nombreuses personnes : membres du comité de direction (directeur pédagogique, directeur adjoint, responsable de la scolarité, des responsables de mémoire et de la formation), des enseignants orthophonistes (qui forment le collège A), d'autres enseignants (regroupés en collège B) et pour finir un délégué de chaque promotion (qui sont appelés collège C). Les présidents de l'ACEOL (association locale) et d'ELSCIA (association de solidarité internationale) sont également invités à ce conseil qui se réunit deux fois par an, c'est-à-dire une fois par semestre.

Lors de ce conseil, chaque délégué prend la parole pour faire un retour sur les problématiques propres à sa promotion. Les enseignants ont également un temps pour évoquer le semestre. Enfin les éléments importants du moment sont débattus (calendrier universitaire, formation, examens, ...).

Le conseil d'UFR ou conseil de faculté

Ce conseil fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR présenté page 16 du guide.

Le conseil d'UFR3S

Ce conseil est propre à l'Université de Lille et il est récent puisque ses premières élections ont eu lieu en 2021. C'est une instance qui réunit différentes formations réparties sur plusieurs sites : médecine, pharmacie, odontologie, ILIS (Faculté d'ingénierie et management de la santé de Lille), FSSEP (Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique) et les paramédicaux. Il permet de discuter des problématiques qui leur sont communes et ainsi d'être une instance intermédiaire entre les différentes UFR qu'il regroupe et les conseils centraux. Cela permet alors de prendre des décisions au plus proches des étudiants.

L'acronyme UFR3S signifie : Unité de formation de la santé, des sciences et du sport.

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

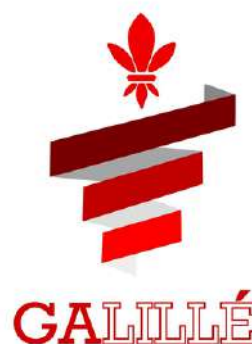


L'engagement d'élus étudiants

→ Le département d'orthophonie permet la valorisation de l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de M2 pour tout engagement lors de sa cinquième année.

→ Pour tout engagement avant la cinquième année il est possible de faire valoir un supplément au diplôme.

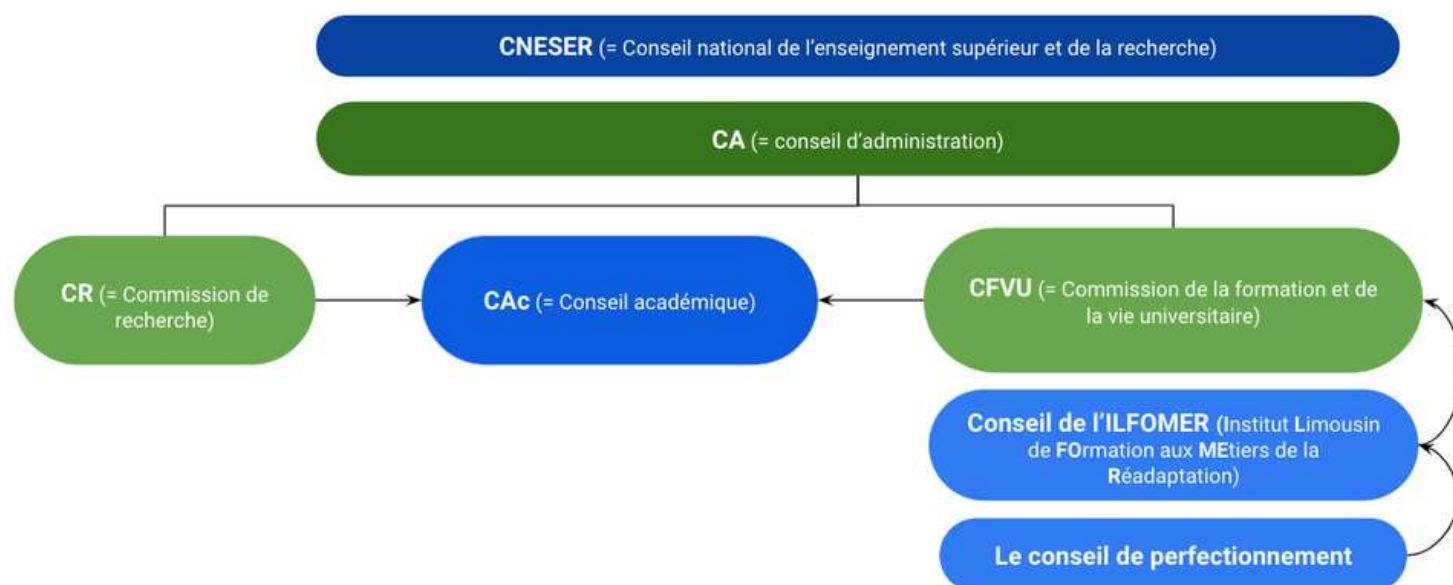
Pour avoir plus de renseignements :



presidence.galille@gmail.com

Limoges

L'université de Limoges a été fondée en 1968 en regroupant les différents établissements d'enseignement supérieur que comptait la région. Aujourd'hui elle rassemble 17 000 étudiants autour de 350 formations diplômantes.



Le conseil de perfectionnement

Ce conseil réunit toute l'équipe pédagogique ainsi que tous les représentants de promotion tous les ans vers début juillet, après les rattrapages. Il permet d'évoquer les problématiques propres au département d'orthophonie.

Les conseils limougeauds

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide. Seule particularité ici il ne s'agit pas d'une UFR mais de l'ILFOMER et donc le conseil porte son nom mais son fonctionnement est le même que celui expliqué page 16.

L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie ne permet pas la valorisation de l'engagement étudiant.

*Il y a 1 Vice
Président
Etudiant (VPE)
élu au sein de
l'équipe de la
CFVU. Il est
aidé par 2 VPE
adjoints*

Lyon

L'université Claude-Bernard-Lyon-I est spécialisée dans les domaines des sciences et technologies, de la santé et des sciences du sport. Elle a été créée officiellement en 1971 par le regroupement de la faculté des sciences de Lyon et de la faculté de médecine. Elle doit son nom au physiologiste Claude Bernard. Elle accueille aujourd'hui 48 000 étudiants répartis sur ses différents campus.

CNESER (= Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

CA (= conseil d'administration)

CR (= Commission de recherche)

CAC (= Conseil académique)

CFVU (= Commission de la formation et de la vie universitaire)

Conseil de l'ISTR (Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation)

CPO (= Conseil pédagogique en orthophonie)

Il y a 2 Vice Présidents Etudiants (VPE) au sein de l'Université. L'un est dit VPE CA et l'autre VPE CAC, ils travaillent ensemble

Un coordinateur général est élu au sein des élus de l'ISTR pour s'occuper des problématiques de l'institut

Le conseil pédagogique en orthophonie (CPO)
Ce conseil réunit le directeur pédagogique, les responsables de cycle (licence et master) et les deux délégués de chaque promotion et tout ceci deux fois par an, vers le milieu de semestre (octobre et mars généralement).

Les conseils lyonnais

Les conseils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide. Seule particularité ici il ne s'agit pas d'une UFR mais de l'ISTR et donc le conseil porte son nom mais son fonctionnement est le même que celui expliqué page 17.

L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie lyonnais permet de valoriser l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de master lorsque l'étudiant est engagé durant son année.

Pour avoir plus de renseignements :

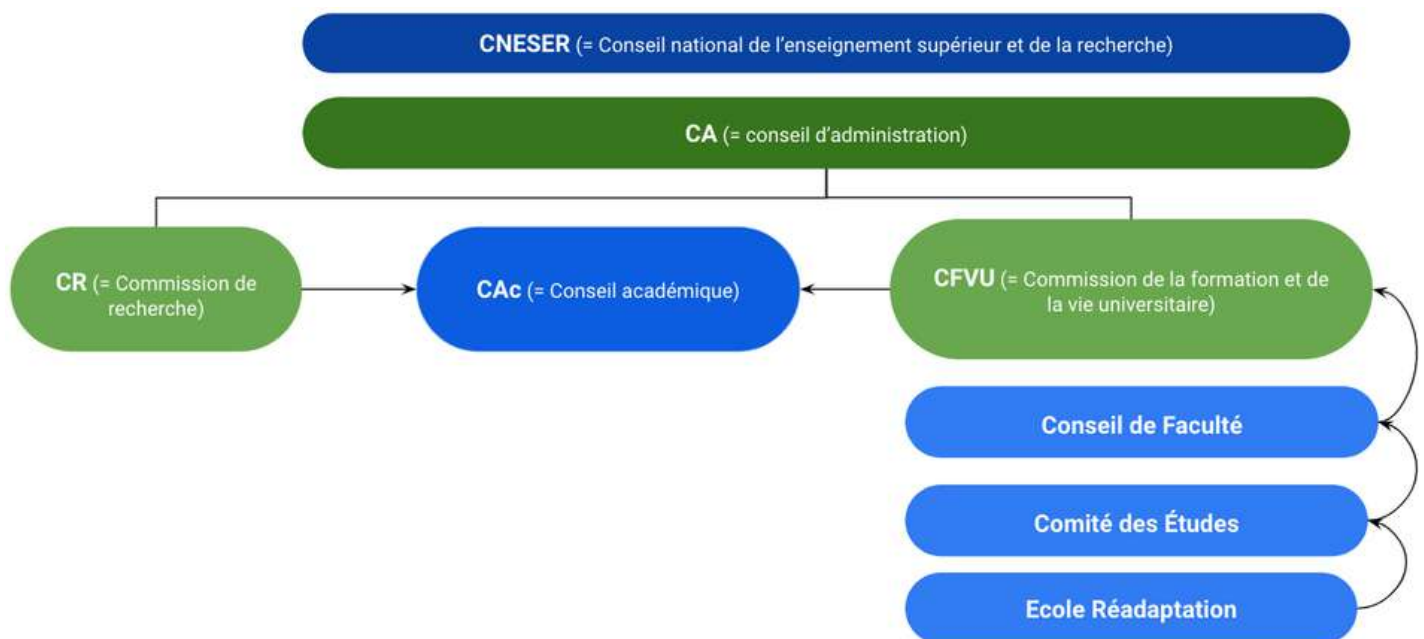


representation@gaelis.fr

Marseille

Aix Marseille Université a été créée le 1er janvier 2012 en fusionnant les trois universités présentes sur le territoire. Elle s'est ainsi élevée au rang de première université de France en termes de capacité en accueillant 80 000 étudiants dans 9 villes implantées sur quatre départements. Son objectif étant la recherche, elle a créé 15 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation et une large ouverture à l'international.

Malgré la fusion des établissements, Aix Marseille Université n'est pas considérée comme un établissement public expérimental. Elle est considérée comme un Établissement public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel.



Le conseil pédagogique et scientifique

Au sein du département d'orthophonie il n'y a pas de conseil institutionnalisé permettant une communication entre l'administration et les étudiants.

Le fonctionnement des conseils de l'UFR médecine

Les conseils de l'UFR médecine suivent une organisation particulière. En effet au lieu d'avoir un conseil d'UFR comme il est coutume dans les autres Universités, ici il y en trois, ayant des objectifs différents.

Les trois conseils permettant l'organisation de l'UFR sont donc : l'école réadaptation, le comité des études et le conseil de faculté.

L'école réadaptation

Ce conseil est en première ligne. Il concerne les différentes filières paramédicales présentes au sein de l'UFR médecine. Ce conseil permet d'être au plus proche des problématiques paramédicales des formations qui ont souvent du mal à être entendues face aux dossiers des étudiants en médecine lors des conseils d'UFR plus habituels.

Les élus y votent en autres les modifications des Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences (MCCC : c'est-à-dire les modalités de vos partiels).

Le comité des études

Le Comité des études a un rôle consultatif. Il travaille notamment sur l'organisation des cycles de formation, le contenu des enseignements, les modalités de contrôle de connaissances.

Le conseil de faculté

Ce conseil est le dernier de l'UFR. Il peut être assimilé au conseil d'administration de l'Université mais ici à l'échelle de l'UFR. Il va donc s'occuper des répartitions budgétaires, questions académiques, vie étudiante, etc.

Les conseils centraux marseillais

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA) fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.



L'engagement d'élus étudiant

→ L'Université et le département d'orthophonie permettent une valorisation de l'engagement étudiant en accordant de manière automatique 0,5 point sur la moyenne de l'élus étudiant.

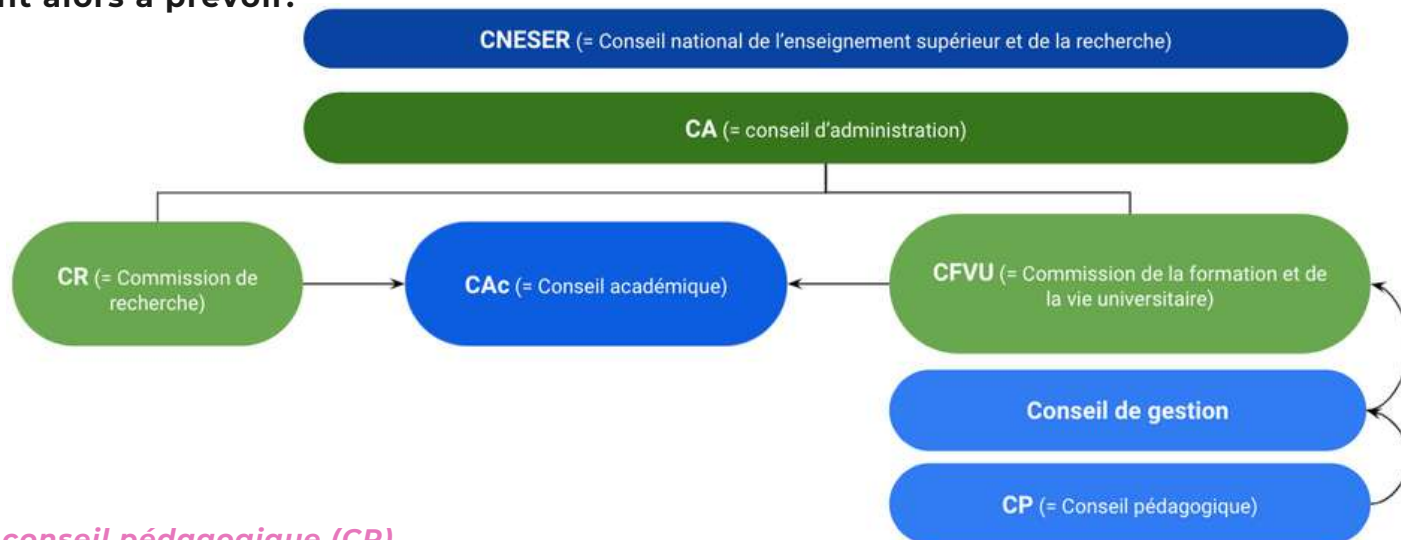
Pour avoir plus de renseignements :



contact@fede-fami.fr

Montpellier

L'Université de Montpellier est l'une des plus anciennes universités en exercice en Europe. Elle a, en effet, été fondée en 980. Les siècles et les évolutions se sont succédé et elle en connaîtra une nouvelle en janvier 2022, en devenant officiellement un établissement public expérimental, de nombreux changements dans ses conseils sont alors à prévoir.



Le conseil pédagogique (CP)

Ce conseil se réunit deux fois par an, après les partiels pour discuter des différentes problématiques du département d'orthophonie (cours, partiels, etc.). Il permet de réunir les professeurs, le directeur pédagogique, le responsable du CFUO, le doyen mais aussi les délégués de chaque promotion ainsi qu'un représentant de Dislalie.

Les conseils montpelliérains

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

ADEMMOOS (Association des étudiants montpelliérains en médecine, orthophonie, orthopsie et sage-femme)

C'est une association qui permet de faire le lien entre les étudiants et l'administration en regroupant les différents départements de l'UFR. Un Vice Président en charge de l'orthophonie permet de faire le lien avec Dislalie. L'association permet de coordonner les élus étudiants.

L'engagement d'élus étudiant

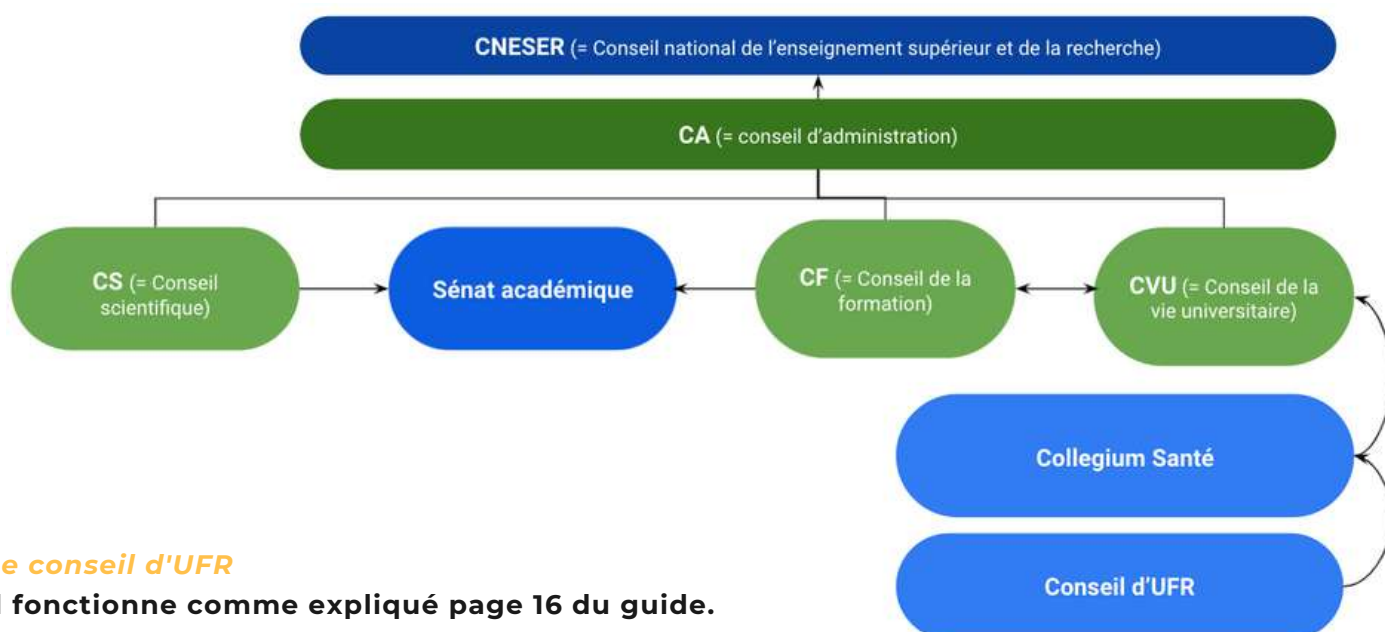
→ Le département d'orthophonie permet de valoriser l'engagement étudiant en validant une UE optionnelle obligatoire de master lorsque l'étudiant est engagé durant son année.

Il y a 1 Vice
Président
Etudiant (VPE)
au sein de
l'Université de
Montpellier

Un étudiant élu
au sein du conseil
de gestion est
désigné Vice
doyen étudiant
(VDE), il travaille
sur les
problématiques de
l'UFR

Nancy

A partir de 1572 le territoire lorrain connaît des ouvertures, des fermetures et des scissions successives de ses établissements. En 2012 l'Université de Lorraine est créée suite à la fusion des différentes universités, écoles et instituts répartis sur Nancy, Metz mais également d'autres villes lorraines : Bar-le-Duc, Lunéville, Epinal, etc. regroupant ainsi 62 000 étudiants. Son organisation lui confère alors le statut de Grand Etablissement.



Le conseil d'UFR

Il fonctionne comme expliqué page 16 du guide.

Les Collégiums

Il existe 9 collégiums qui regroupent les différentes UFR selon leur thématique :

- Collégium Santé
- Collégium ALL (Arts, Lettres et Langues)
- Collégium DEG (Droit Economie et Gestion)
- Collégium Lorraine INP (écoles d'ingénieurs)
- Collégium Lorraine Management Innovation (LMI)
- Collégium Interface
- Collégium Sciences et technologies
- Collégium SHS (Sciences Humaines et Sociales)
- Collégium Technologie

Par exemple dans le collégium Santé, on retrouve l'UFR de médecine (avec les orthophonistes) l'UFR de pharmacie, l'UFR faculté des Sciences du Sport, ... puisqu'ils traitent tous de santé, permettant ainsi un traitement plus précis des différentes problématiques.

Le conseil scientifique (CS)

Le conseil scientifique correspond à la commission de recherche et n'inclut donc pas les étudiants en orthophonie.

Le Conseil de la Formation (CF) et le Conseil de la Vie Universitaire (CVU) :

Dans le schéma classique il existe la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire). A l'Université de Lorraine, on retrouve une scission et on retrouve deux entités : le CF (conseil de la formation) et le CVU (conseil de la vie universitaire).

Ces conseils rassemblent l'intégralité des collègiums et donc des filières qui les sous-tendent.

Le CF permet de discuter et de voter tout ce qui est relatif aux études en elles-mêmes, c'est-à-dire la formation et notamment sa qualité et sa cohérence sur tout le territoire lorrain.

Le CVU, quant à lui, permet d'assurer la vie universitaire des étudiants qui ne touche pas directement la formation, à savoir tout ce qui permet d'assurer le respect des droits et des libertés de chacun.

Sénat académique

Ce conseil est l'équivalent lorrain du conseil académique et remplit les mêmes fonctions que ce dernier. Il est expliqué page 17 du guide.

***Il y a un seul Vice
Président Etudiant
(VPE) au sein de
l'Université de
Lorraine, présent
donc pour tous les
sites***

***Un Vice Doyen Etudiant
(VDE) est élu au sein de
l'équipe de l'UFR Santé
pour gérer ses
problématiques ainsi
que celles du CFUO***

L'engagement d'élus étudiants

→ La valorisation de l'engagement étudiant est possible à l'Université de Lorraine en remplissant un dossier appelé le B2E (bonus engagement étudiant), qui permet d'obtenir jusqu'à 0,5 point en plus sur sa moyenne générale.

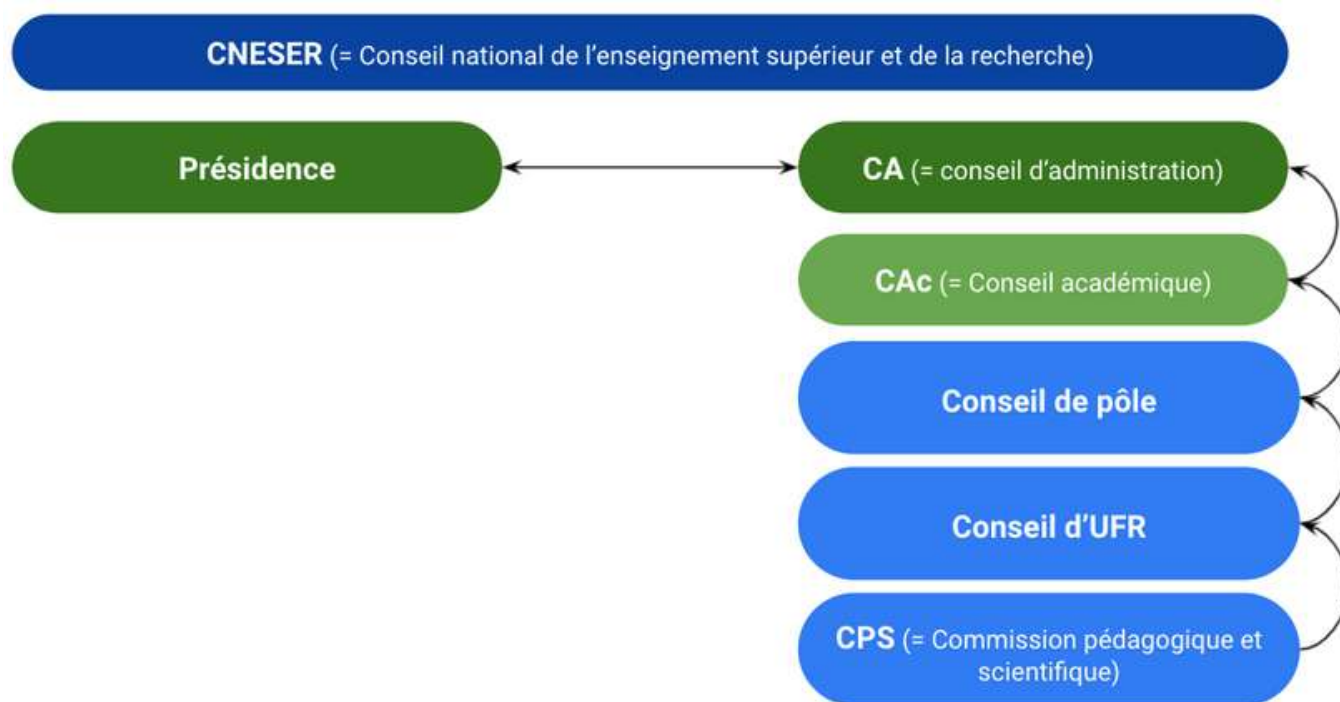
***Pour avoir plus de
renseignements :***



contact@fedelor.org

Nantes

Fondée en 1460, l'Université de Nantes a traversé les siècles jusqu'à la révolution. Elle renaît en 1961 et depuis, elle continue de se développer. C'est ainsi qu'à partir de janvier 2022 l'Université de Nantes et 6 autres institutions se rassembleront créant ainsi Nantes Université, qui sera alors un établissement public expérimental (EPE). Ce changement de statut de l'Université s'accompagnera d'un bouleversement radical des conseils actuels. En effet toute l'organisation démocratique devra s'adapter à la fusion des différents établissements que réunira Nantes Université.



La commission pédagogique et scientifique

Elle réunit, une fois par semestre, l'équipe administrative (directeur administratif, directeur pédagogique, directeur des stages, secrétaires), un délégué étudiant et 5 à 8 professeurs (autant enseignant-chercheur qu'orthophoniste).

Le conseil d'UFR

Il fonctionne comme le modèle présenté page 16 du guide.

Conseil de pôle

L'établissement public expérimental regroupe de très nombreuses formations différentes, les conseils de pôle permettent de regrouper les formations par thématiques pour discuter des problématiques leur étant communes.

Le Conseil académique (CAc)

Le conseil académique est ici un conseil à part entière. Il remplace la commission de la vie universitaire et de la formation et la commission de recherche dans l'organisation de Nantes Université mais le CAc a récupéré toutes les compétences qui leur étaient autrefois attribuées : orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, politique du handicap, etc.

Le Conseil d'Administration (CA)

Il fonctionne de la même manière que celui expliqué page 19 du guide.

La présidence

Elle regroupe les membres décisionnaires de l'Université.

Nota bene :

Etant donné que l'EPE ne sera mis en place qu'à partir de janvier 2022 et cette fiche est réalisée en octobre 2021, de potentielles modifications sont à prévoir dans les descriptions faites de ces conseils, qui ne sont pour le moment pas encore mis en place.

Il y a 1 Vice Président Etudiant (VPE) et 1 VP délégué vie étudiante qui travaillent ensemble sur différents dossiers (siègent en conseils et dans les commissions, rencontres de personnalités extérieures, suivi des associations, vie du campus)

Au sein de l'UFR de médecine un étudiant est nommé chargé de mission étudiant (CME), il travaille sur différents sujets de la vie étudiante

L'engagement d'élus étudiants

→ Le département d'orthophonie de Nantes ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

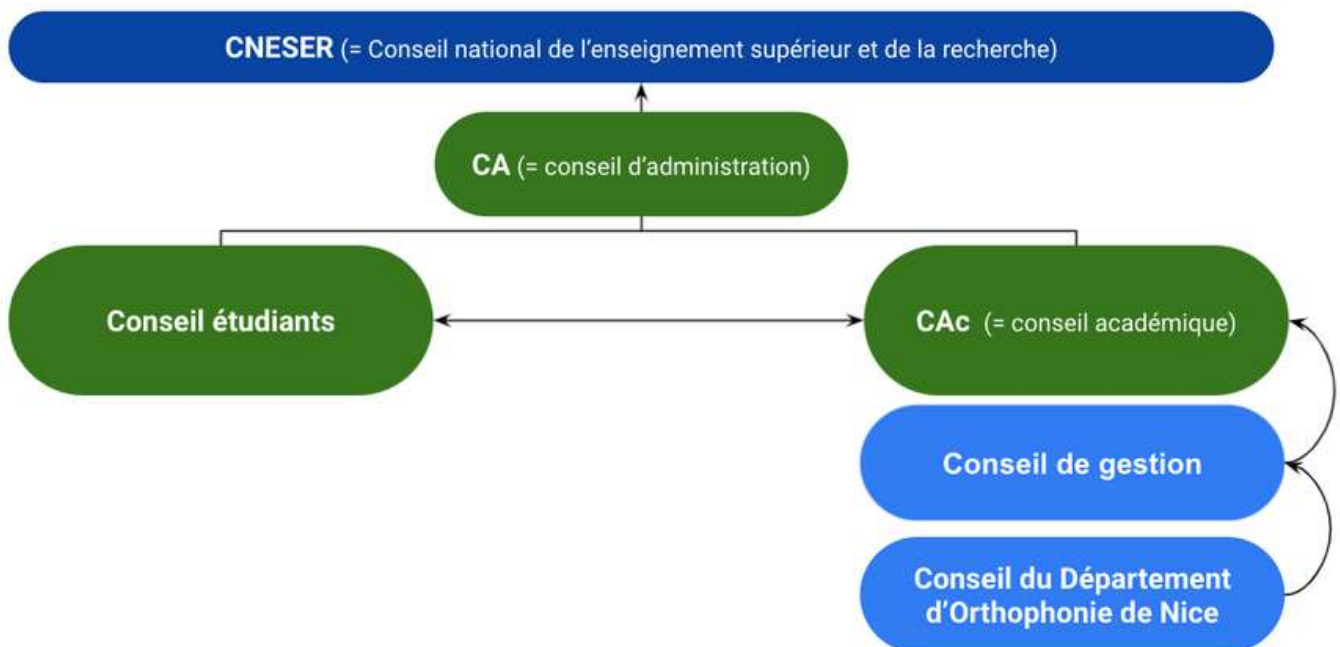
Pour avoir plus de renseignements :



representation@interassonantes.org

Nice

L'Université Côte d'Azur est depuis le 1er janvier 2020, une université expérimentale et se substitue à la fois à l'Université Nice Sophia Antipolis créée en 1965 et à la Communauté d'Universités et d'Etablissements Université Côte d'Azur créée en 2015. L'Université Côte d'Azur réunit désormais 17 acteurs académiques majeurs autour du noyau universitaire historique pour construire une des 10 grandes universités françaises intensives en recherche. Elle réunit aujourd'hui 35 000 étudiants sur ses différents sites.



Le conseil du département d'orthophonie de Nice (Conseil du DON)

Ce conseil réunit les délégués de chaque promotion, le directeur pédagogique, le responsable des stages et les professeurs référents de chaque UE, qui ne viennent pas tous à chaque réunion. Ce temps permet d'évoquer les problématiques liées uniquement au centre de formation. Il se tient deux fois par semestre, permettant ainsi une communication effective entre l'administration et les étudiants.

Le conseil de gestion

Le département d'orthophonie est rattaché à l'UFR de médecine. Son conseil de gestion fonctionne de la même manière que le conseil d'UFR expliqué page 16 du guide.

Le Conseil académique (CAC)

Le conseil académique est ici un conseil à part entière. Il remplace la commission de la vie universitaire et de la formation et la commission de recherche dans l'organisation de l'Université Côte d'Azur mais le CAC a récupéré toutes les compétences qui leur étaient autrefois attribuées : orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, politique du handicap, etc.

Le conseil des étudiants

Exclusivement composé d'étudiants élus dans les principaux conseils (composantes et centraux) et présidé par le vice-président étudiant, ce conseil a pour rôle d'organiser la consultation large des étudiants afin de faire remonter des propositions sur les sujets traités en Conseil Académique. Il a alors une voix consultative sur les dossiers de la vie étudiante.

Le Conseil d'Administration (CA)

Il fonctionne de la même manière que celui expliqué page 19 du guide.

Pour aller plus loin : le fonctionnement de l'Université Côte d'Azur

A l'Université Côte d'Azur il n'existe plus d'UFR hormis les UFR de médecine et d'odontologie, qui fonctionnent encore selon l'ancien modèle (présenté ici) puisqu'ils sont inscrits dans la loi.

Dans les autres filières, il s'agit désormais d'EUR (École universitaire de recherche). Il existe huit composantes (autre nom des EUR), réparties selon les domaines et qui peuvent donc s'étendre sur plusieurs campus distincts. Le but est d'avoir une transversalité avec la recherche puisqu'elle tend à être une université d'excellence. Chaque EUR est alors associée à une école doctorale et à des laboratoires de recherche. L'objectif est également de donner de plus en plus d'autonomie aux EUR en leur déléguant de nombreuses compétences décisionnaires pour, à terme, se passer des conseils centraux sur certaines problématiques et ainsi permettre aux EUR de prendre des décisions spécifiques à leurs domaines. Ces EUR sont dirigées par trois conseils distincts : le comité d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), le comité de pilotage et le comité de suivi.

***Il y a un seul
Vice Président
Etudiant (VPE)
au sein de
l'Université
Côte d'Azur***

L'engagement d'élus étudiants

→ L'Université Côte d'Azur ne permet pas une valorisation de l'engagement étudiant.

→ Le département d'orthophonie excuse les absences justifiées liées à l'engagement étudiant.

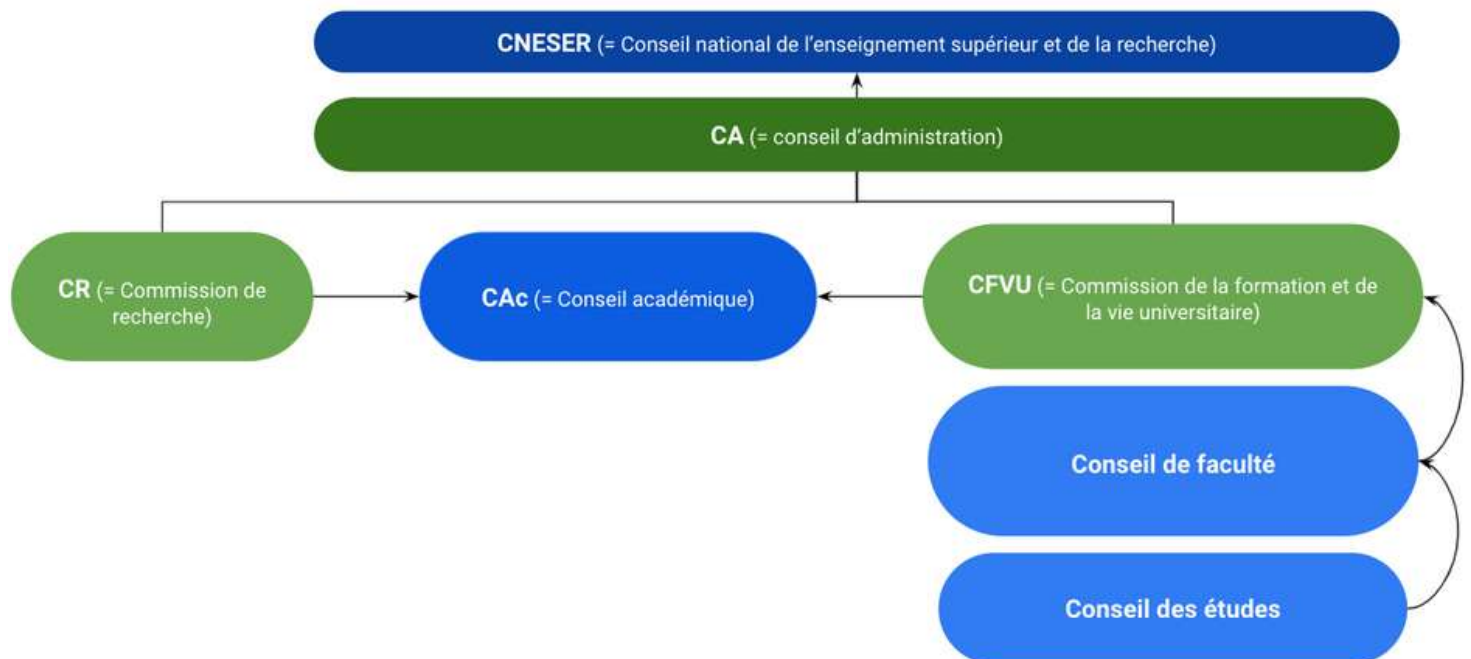
**Pour avoir plus de
renseignements :**



representation@face06.com

Paris

Sorbonne Université a été créée le 1er janvier 2018 par regroupement des universités Paris-Sorbonne (Paris-IV) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), elles-mêmes créées en 1970 et héritières de l'Université de Paris fondée en 1896. Elle est organisée en trois facultés, réparties sur 26 sites : la faculté des lettres, la faculté de médecine, ainsi que la faculté des sciences et ingénierie. C'est une université pluridisciplinaire, de recherche intensive et de rang mondial qui accueille aujourd'hui 56 000 étudiants.



Le conseil des études

Le conseil des études réunit à chaque fin de semestre les délégués de chaque promotion, le directeur pédagogique, au moins un membre du directoire, certains professeurs et parfois le responsable des stages. La formation est dirigée par trois directeurs que l'on nomme le directoire.

C'est un conseil propre au département d'orthophonie, ses décisions ne sont pas considérées comme officielles, il assure une communication entre étudiants et administration.

Pour préparer ce conseil, les délégués font passer un questionnaire pour recueillir les avis des étudiants issus des différentes promotions. Lors du conseil, les différents partis présents prennent la parole pour évoquer les aspects positifs mais aussi négatifs rencontrés lors du semestre écoulé. Ce conseil est centré autour des problématiques du département d'orthophonie : la communication entre les étudiants et l'administration, les stages, les emplois du temps etc.

Un compte rendu de ce temps est envoyé à tous les étudiants en orthophonie.

Le conseil de faculté

Le conseil de faculté correspond au conseil d'UFR évoqué page 16 du guide.

Dans le conseil de faculté médecine, sept places sont réservées aux étudiants. Cette instance réunit toutes les filières présentes dans la faculté de médecine.

Les conseils centraux (CFVU, CR et CA)

Les conseils centraux parisiens fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

***Il y a un seul
Vice Président
Etudiant (VPE)
au sein de
Sorbonne
Université***

***Un Vice Doyen
Etudiant (VDE) est élu
au sein de l'équipe de
l'UFR Santé pour gérer
ses problématiques
ainsi que celles du
CFUO***

L'engagement d'élus étudiant

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

→ validant 3 ECTS lors d'une UE optionnelle obligatoire de master.

**Pour avoir plus de
renseignements :**



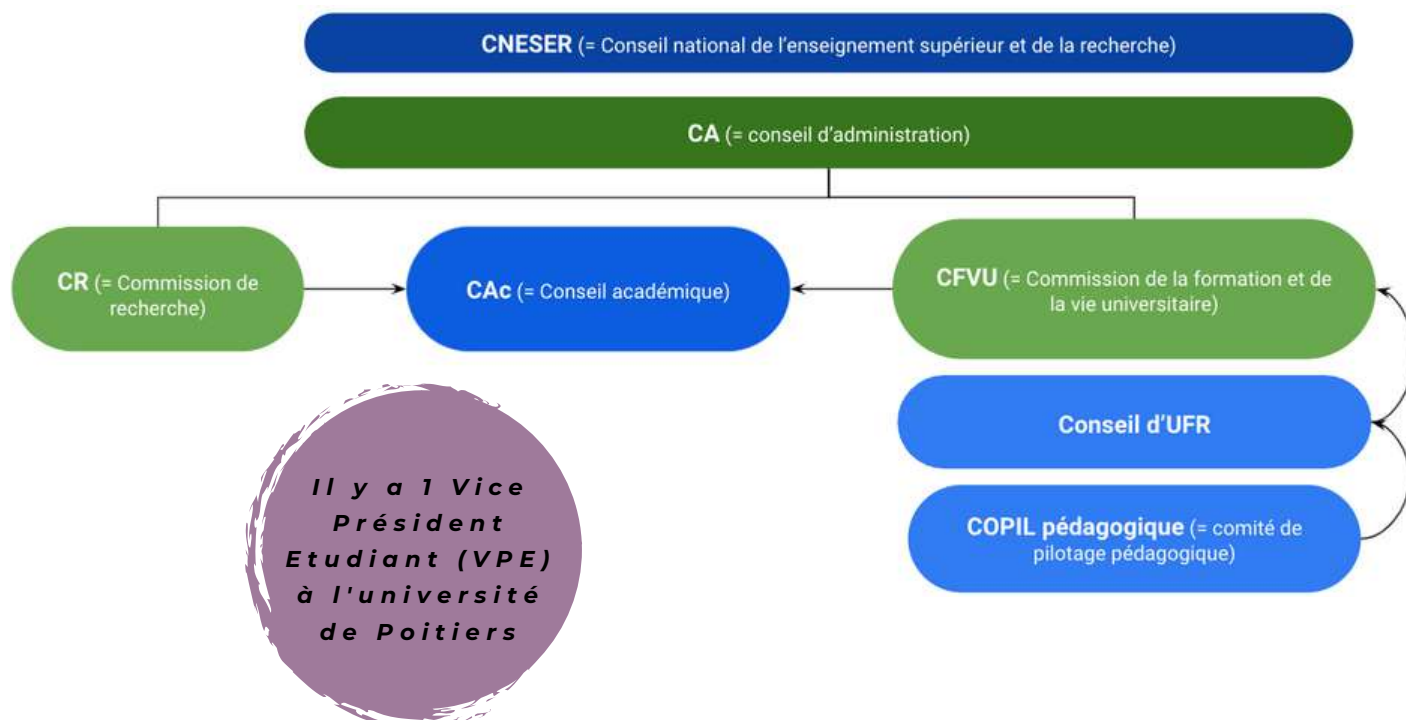
contact@ageparis.org

L'équipe d'élus UFR : elusp6@gmail.com

L'équipe d'élus centraux :
bougetafac@gmail.com

Poitiers

L'Université de Poitiers est fondée en 1431 par le pape Eugène IV. Dès le XVI^e siècle, l'université de Poitiers rayonne sur la vie culturelle de la ville. A cette époque, elle est citée comme la seconde université de France, après Paris. Certains étudiants deviendront célèbres : Joachim du Bellay, Guez de Balzac, François Rabelais, René Descartes... Aujourd'hui l'Université accueille plus de 28 000 étudiants.



Le COPIL pédagogique (comité de pilotage pédagogique)

Cette commission consultative permet de discuter des problématiques du département d'orthophonie. Elle réunit le directeur du CFUO, le directeur pédagogique, les délégués de chaque promotion, les membres du COPIL, les enseignants et intervenants, le doyen de l'UFR et le secrétariat. Ce comité se réunit au moins 2 fois par an.

Les conseils poitevins

Ils fonctionnent sur le modèle expliqué 17 à 19 du guide.

L'engagement d'élus étudiants

→ Le département d'orthophonie ne permet pas de valoriser l'engagement étudiant.

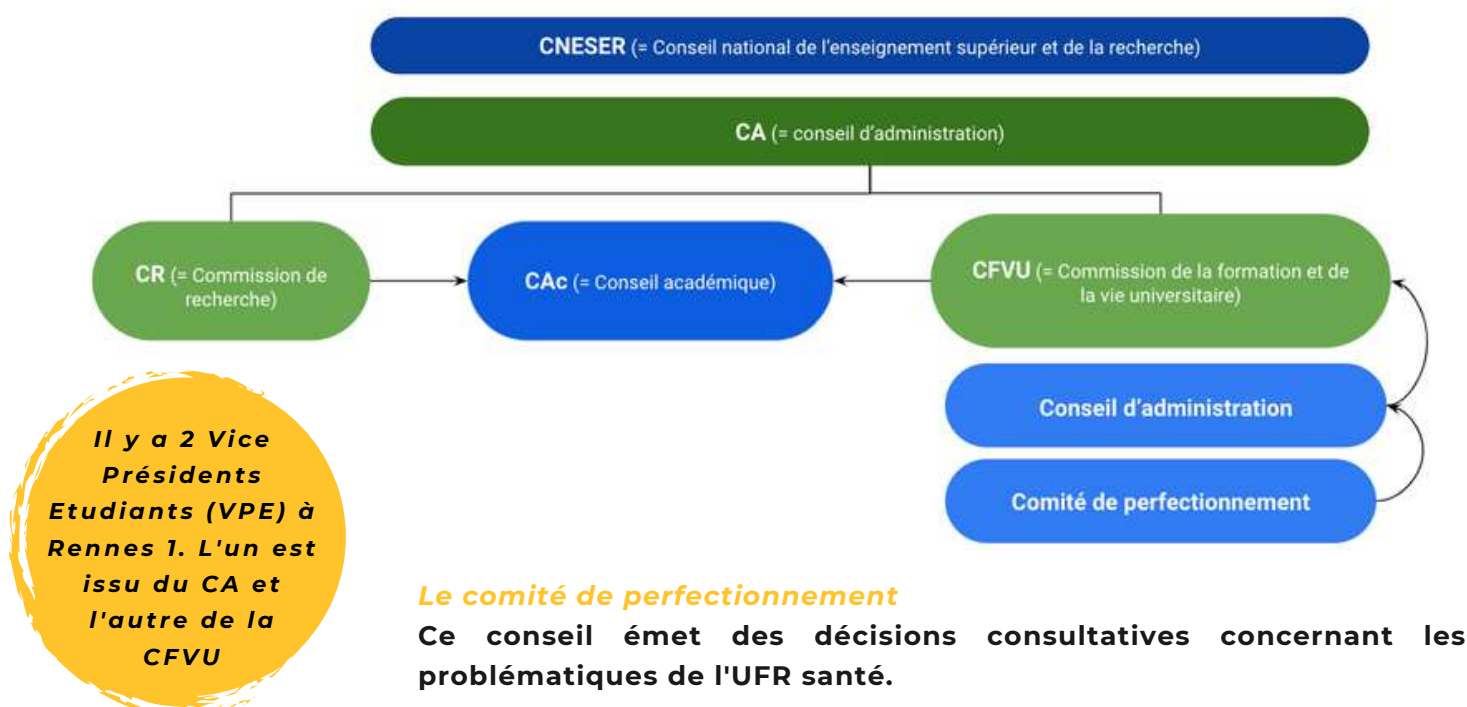
Pour avoir plus de renseignements :



sg@afep-asso.org

Rennes

L'Université de Rennes 1 est l'héritière directe de la toute première université en région, fondée à Nantes en 1461. Le décret de 1970 donnera naissance à l'Université de Rennes 1 dans sa forme actuelle. Aujourd'hui elle accueille 32 000 étudiants dans de nombreux domaines comme la santé, le droit et les sciences politiques, l'informatique et l'électronique, etc.



Le conseil d'administration

Ce conseil est l'instance décisionnelle de l'UFR, il permet d'entériner ou de rejeter les propositions du comité de perfectionnement. Ce sont ses décisions qui seront ensuite votées dans les conseils centraux. Les sujets sont le budget, le nombre d'étudiants, etc.

Les conseils rennais

Ils fonctionnent sur le modèle expliqué 17 à 19 du guide. Il n'y a pas de CPS au sein du CFUO.

L'engagement d'élus étudiant

→ Le département d'orthophonie ne permet pas de valoriser l'engagement étudiant.

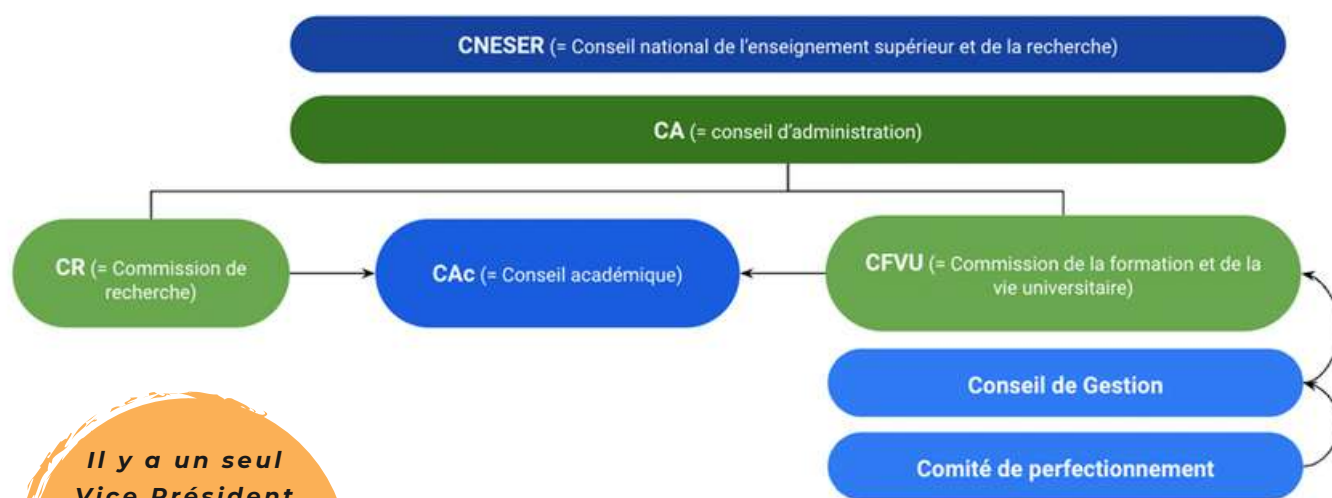
Pour avoir plus de renseignements :



elections@fahb.eu

Rouen

Des établissements d'enseignement supérieur sont présents depuis le XIXe siècle sur le territoire normand. C'est pourtant en 1966 que l'université de Rouen Normandie est fondée, faisant alors partie de la vague des "universités nouvelles" qui ont fleuri à cette époque en France et dans le monde. Aujourd'hui, forte de 32 000 étudiants et après de nombreuses évolutions, elle se tourne vers une modernisation et une ouverture à l'international.



Les conseils rouennais

Les conseils centraux fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide. Seule particularité : le conseil d'UFR se nomme ici le conseil de gestion mais il fonctionne de la même manière.

Le comité de perfectionnement

Il réunit les délégués ainsi que l'administration (directeur pédagogique, directeur administratif, responsables de stage, différents professeurs et membres de l'UFR santé) deux fois par an pour discuter des problématiques du département d'orthophonie.

L'engagement d'élus étudiants

Le département d'orthophonie permet la valorisation de l'engagement en :

- transformant une UE optionnelle obligatoire de master en dossier à valider en contrôle terminal.
- en justifiant les absences des étudiants lorsqu'ils assistent aux conseils.

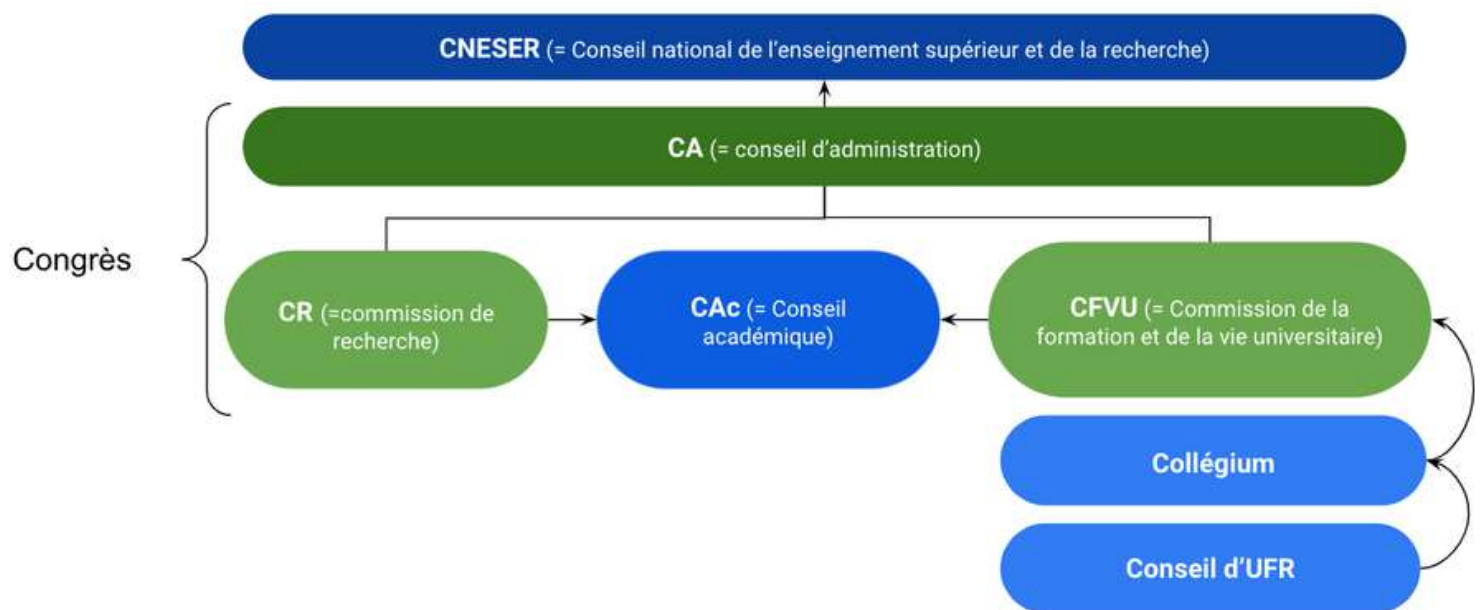
Pour avoir plus de renseignements :



presidence@feder-rouen.org

Strasbourg

L'Université de Strasbourg est fondée en 1538 et connaît de nombreuses évolutions : fermetures, ouvertures, allemande puis française, elle vit au rythme de son territoire. Durant la Seconde Guerre mondiale, elle est délocalisée à Clermont Ferrand lors de l'annexion de l'Alsace Moselle. L'Université de Strasbourg est scindée en trois entités distinctes en 1971 (Louis Pasteur, Marc Bloch et Robert Schuman), à la suite des événements de mai 68. Elles fusionnent en 2009 pour rayonner à l'international et développer son interdisciplinarité, touchant ainsi 57 000 étudiants dont 20% d'internationaux.



Commission pédagogique et scientifique (CPS)

A Strasbourg il n'existe pas de CPS institutionnalisée comme expliquée page 18 du guide. Cependant un temps plus informel est organisé entre les délégués et la directrice pédagogique une à deux fois par an pour évoquer les différentes problématiques liées uniquement au département d'orthophonie.

Le conseil d'UFR

Le conseil d'UFR correspond au modèle évoqué page 16 du guide

Les collègiums

Ce sont des conseils consultatifs qui permettent de regrouper plusieurs composantes ayant le même domaine afin de faciliter la coordination entre la Présidence et les composantes. Ils sont au nombre de 9 à l'Université de Strasbourg :

- Arts - Langues - Lettres
- Droit - Administration - Sociétés
- Education et formation
- Journalisme et études politiques
- Sciences
- Sciences économiques et management
- Sciences humaines et sociales
- Sciences - Ingénierie - Technologie
- Vie et santé

Chacun est régi par un directoire, composé de tous les responsables élus des composantes, de représentants de la recherche labellisée ainsi que d'étudiants et de représentants du personnel.

Les conseils centraux

Ils fonctionnent de la même manière que le modèle présenté pages 17 à 19 du guide. Cependant on peut noter que le nom de Congrès est donné à la réunion des différents conseils centraux : CFVU, CR et CA.

Il y a un Vice Président Etudiant (VPE) au sein de l'Université de Strasbourg. Il est nommé VPE au Conseil Académique (VPE CAc). Un autre élu étudiant est nommé Vice Président en charge de la vie universitaire (VPVU)

Un Vice Doyen Etudiant (VDE) est élu au sein de l'équipe du conseil d'UFR pour assurer un suivi des problématiques de l'UFR santé dont celles du CFUO

L'engagement d'élus étudiants

L'Université de Strasbourg valorise l'engagement d'élus étudiants en :

→ délivrant un diplôme universitaire d'engagement étudiant (DUEE).

→ l'étudiant s'y inscrit et s'il le valide, il obtiendra un diplôme reconnu par l'Université.

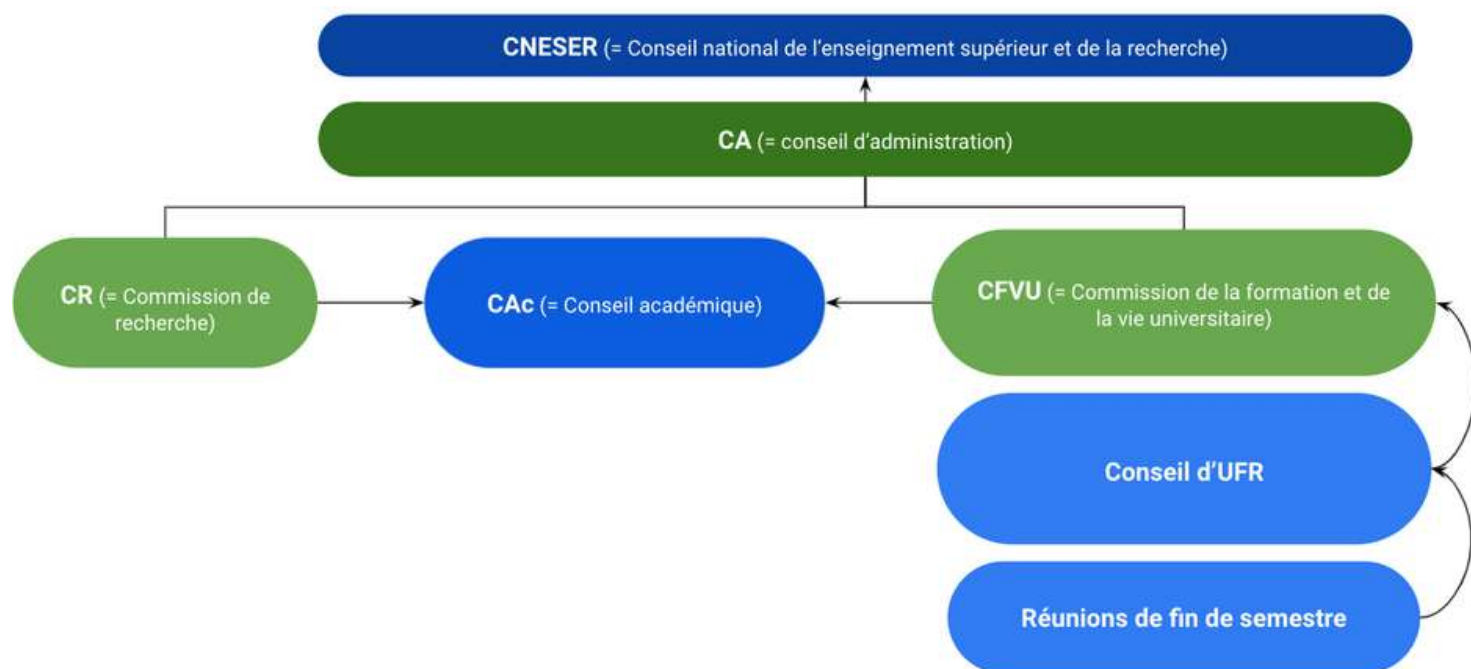
Pour avoir plus de renseignements :



contact@afges.org

Toulouse

L'université de Toulouse était l'une des plus importantes et des plus anciennes universités médiévales françaises. Elle fut fondée en 1229 par le comte de Toulouse. Elle disparut finalement en 1969 en donnant naissance aux trois universités toulousaines actuelles : l'université Toulouse-I-Capitole, l'université Toulouse-II-Jean-Jaurès et l'université Toulouse-III-Paul-Sabatier. Cette dernière est spécialisée dans les sciences, les technologies, les disciplines de la santé et des sports, c'est donc là que se trouve le département d'orthophonie, au sein de l'UFR Santé. Il s'agit également de la plus petite université de Toulouse avec 29 000 étudiants.



Les réunions de fin de semestre

Au sein du département d'orthophonie se tiennent des réunions mensuelles réunissant les responsables du Centre de Formation Universitaire en Orthophonie (CFUO), délégués et élus étudiants en orthophonie siégeant en conseil UFR.

En plus de ces temps mensuels, deux réunions de fin de semestre sont organisées chaque année entre les responsables du CFUO et tous les étudiants de la promotion.

Ces différents temps permettent de parler des problématiques liées au département d'orthophonie.

Le conseil d'UFR

Le conseil d'UFR regroupe différentes instances dans lesquelles les élus étudiants peuvent siéger :

- Conseil de faculté : il traite de toutes les questions qui concernent les affaires de l'UFR (dit anciennement faculté)
- Comité pédagogique : il coordonne les formations et il participe à la définition de la politique de formation de l'UFR de Santé
- Commission bien-être étudiant : il met en oeuvre des actions pour oeuvrer à la qualité de vie et du bien-être des étudiants en santé
- Sénat : il est sollicité pour donner un avis consultatif sur toutes les questions qui concernent les problématiques de l'UFR
- Comité éthique
- Commission parité
- Commission stages et gardes

Des places sont réservées aux élus étudiants issus des filières paramédicales dans les conseils soulignés.

Les conseils centraux

Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 19 du guide.

La Vice Présidence Etudiante (VPE) est assurée par un binôme paritaire qui travaille ensemble sur les différents dossiers

Un Vice Doyen Etudiant (VDE) est élu au sein de l'équipe du conseil d'UFR pour assurer un suivi des problématiques de l'UFR santé dont celles du CFUO

L'engagement d'élus étudiant

Le département d'orthophonie valorise l'engagement d'élus étudiant en :

→ Validant 30 heures de stage libre pour l'ensemble du mandat de manière automatique.

Pour avoir plus de renseignements :



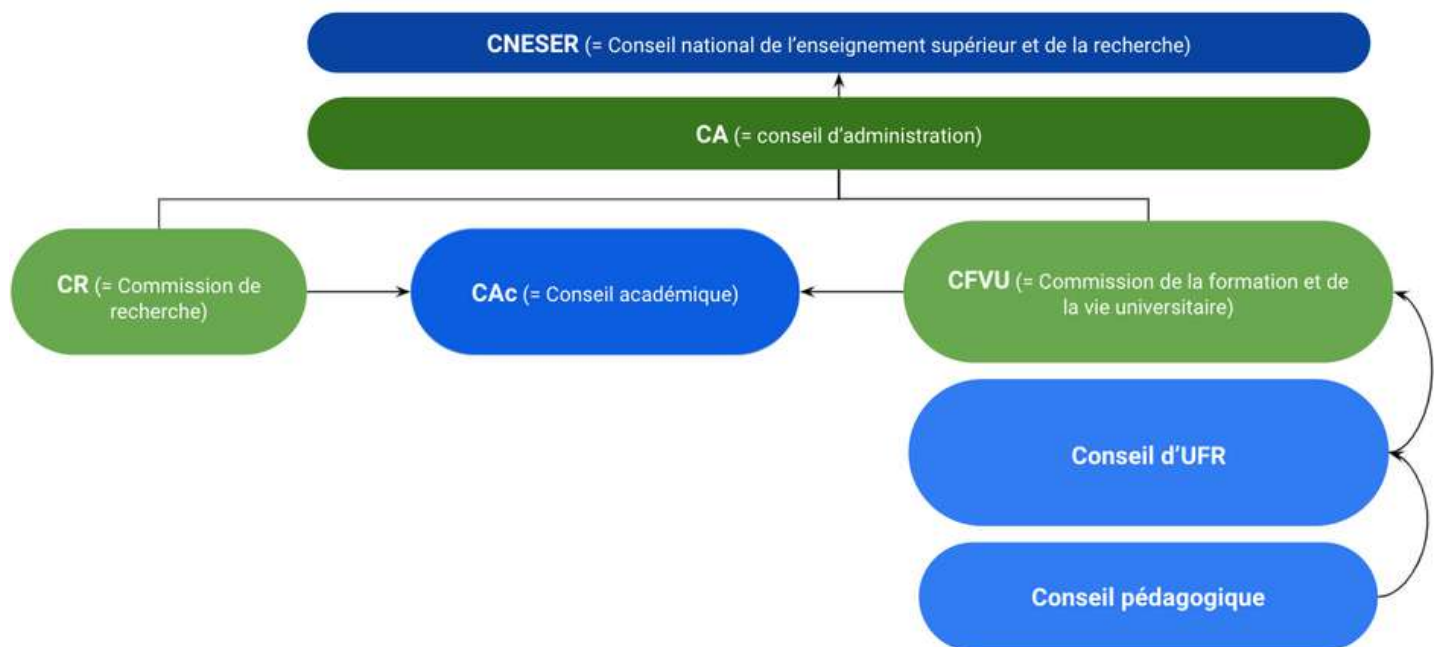
bureau@agemp.org

L'équipe d'élus UFR :

elus.purpanranguetil@gmail.com

Tours

L'université de Tours est un établissement récent puisqu'elle a été fondée en 1971 en regroupant les quelques facultés qui s'étaient installées sur le territoire depuis une dizaine d'années. Elle s'étoffe, s'enrichit et s'agrandit au fil des années et est aujourd'hui la plus grande université de la région Centre Val de Loire en accueillant 29 000 étudiants.



Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est propre au département d'orthophonie. En effet, il réunit l'administration, c'est-à-dire le directeur pédagogique, le directeur administratif et le responsable des stages et de la pédagogie, ainsi que les enseignants, les délégués des différentes promotions, les élus UFR et parfois le vice-président en charge des études et des élus de l'ATFO ou encore les co-présidents de l'association.

Il se tient tous les semestres pour évoquer les problématiques des étudiants en orthophonie.

Le conseil d'UFR et les conseils centraux

Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 16 à 19 du guide.

Les projets à venir

Les élus travaillent actuellement sur l'instauration d'une CBVE : Commission du Bureau de la Vie étudiante. Il s'agit d'un conseil réunissant tous les élus étudiants issus des conseils centraux (CFVU, CR, CA) et UFR et présidé par le VPE. L'objectif étant alors d'aider les élus centraux dans leurs prises de décision mais également de coordonner les différents points de votes. Il s'agit d'un conseil consultatif qui permet d'instaurer un véritable espace d'échanges entre les élus étudiants siégeant aux différents niveaux de l'Université.

Les équipes d'élus UFR tentent quant à elles de mettre en place des bureaux des usagers (c'est-à-dire des étudiants) pour faciliter les échanges.

***Un Vice Président
Etudiant (VPE) est élu
au sein de l'équipe de la
CFVU mais il travaille
sur tous les dossiers des
conseils centraux
(CFVU, CR et CA)***

L'engagement d'élus étudiant

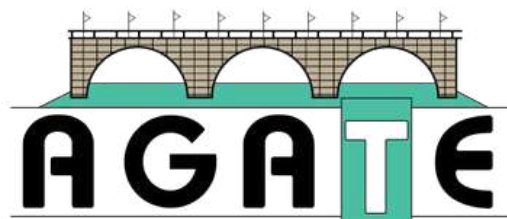
Il existe les open badges de l'Université de Tours :

- permettent de valoriser l'engagement étudiant en reconnaissant leur savoir faire
- pour cela il faut remplir un formulaire sur le site de l'université en décrivant l'expérience et ce qu'elle a pu apporter.

Le département d'orthophonie valorise l'engagement étudiant en :

- dédiant une UE optionnelle obligatoire lors de leurs master 1 et 2 permettant ainsi de valider des ECTS par le biais de leur expérience associative et d'élus.

***Pour avoir plus de
renseignements :***



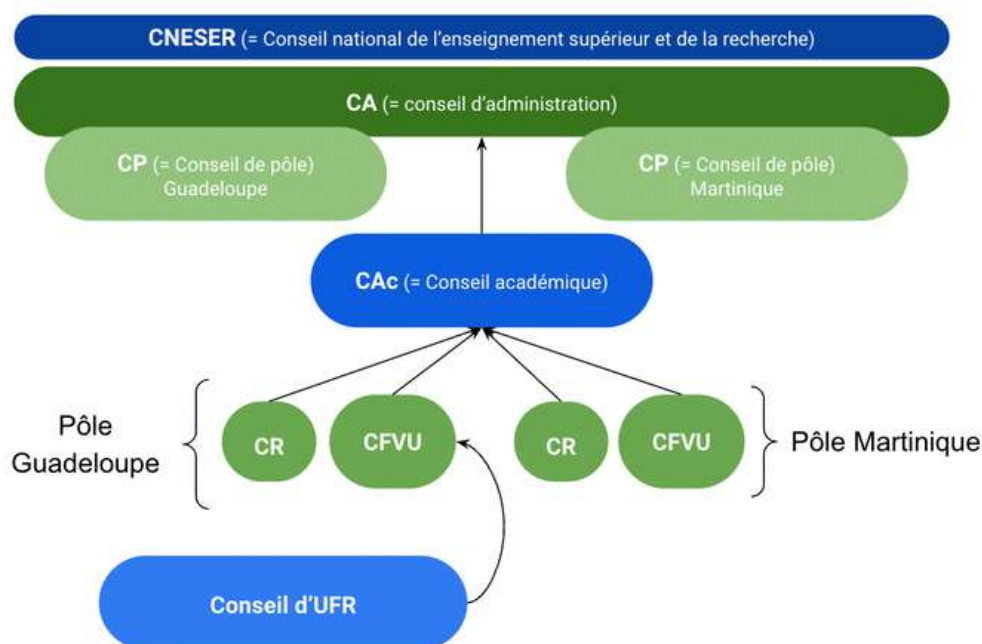
contact.federation.agate@gmail.com

Point-à-Pitre

Guadeloupe

L'université des Antilles est une université pluridisciplinaire implantée sur deux régions : Guadeloupe et Martinique. Elle est née de la scission de l'université des Antilles et de la Guyane (UAG) en 2014, en université de Guyane d'une part et en université des Antilles d'autre part. Le CFUO est implanté à Point-à-Pitre en Guadeloupe. L'université des Antilles accueille 9 991 étudiants.

Le 22e CFUO se trouve au sein de la Faculté de Médecine Hyacinthe BASTARAUD dont le siège est à Pointe-à-Pitre. Il s'agit d'un site interrégional.



Les conseils de pôle (CP)

La particularité de l'université des Antilles est d'avoir deux pôles distincts rassemblés au sein du Conseil d'Administration.

Le conseil académique (CAc)

Il est formé par les CR et CFVU des deux pôles.

Le conseil d'UFR et les conseils centraux

Ils fonctionnent selon le modèle expliqué pages 17 à 20 du guide.

Il y a deux VPE au sein de l'université des Antilles, un pour le pôle Martinique et un pour le pôle Guadeloupe.